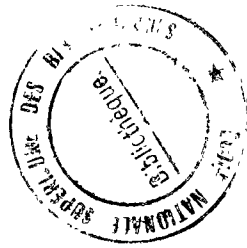


**Ecole Nationale  
Supérieure de  
Bibliothécaires**

**Université des Sciences  
Sociales Grenoble II  
Institut d'Etudes  
Politiques**

**DESS Direction de  
Projets Culturels**



## **Mémoire**

Les bibliothèques et la lecture publique  
à Strasbourg : un destin contrarié, des  
atouts à développer

BURGER Catherine

Sous la direction de Mireille PONGY  
Université des Sciences sociales, Grenoble II

1930  
M  
20

**1990**

Les bibliothèques et la lecture publique  
à Strasbourg : un destin contrarié, des  
atouts à développer

BURGER Catherine

RESUME

La lecture publique à Strasbourg est représentée par deux institutions, la bibliothèque nationale et universitaire et la bibliothèque municipale. Elles se sont développées de manière concurrente depuis leur création (1871-1872) jusqu'à une période récente, constituant un enjeu à la fois culturel et politique entre la France et l'Allemagne et les milieux autonomistes alsaciens. Les changements politiques récents à Strasbourg, le projet d'une bibliothèque européenne, la redéfinition des missions de la bibliothèque nationale et universitaire créent un nouvel environnement susceptible de redynamiser la bibliothèque municipale et la lecture publique, pour Strasbourg et son agglomération.

DESCRIPTEURS Lecture publique ; Aspect politique ; Historique ;  
Bibliothèque publique ; France ; \*Strasbourg ;  
Bibliothèque nationale ; Bibliothèque universitaire.

ABSTRACT

There are two major public libraries in Strasbourg : the university and national library and the city library. They have grown concurrently since their creation (1871-1872) and their rivalry until recently has fed political and cultural tensions between France, Germany and Alsatian independentist circles. Recent political change in Strasbourg, together with the prospect of an european library and the redefinition of the aims of the university and national library are creating a new environment, which is likely to give new life to the town library and public reading in Strasbourg area.

KEYWORDS Public reading ; Political aspect ; Case history ;  
Public library ; France ; \*Strasbourg ; University  
library ; National library.

- S O M M A I R E -

INTRODUCTION	p. 1
I - LES BIBLIOTHEQUES ET LA LECTURE PUBLIQUE A STRASBOURG : UN DESTIN CONTRARIE	
1) une bibliothèque prestigieuse jusqu'en 1870 : la réunion de trois collections	p. 2
2) la destruction de la bibliothèque dans la nuit du 24-25 août 1870, lors du siège de Strasbourg par l'armée prussienne	p. 14
3) la reconstruction de la bibliothèque dans une ville annexée au Reich (1871-1919) : les enjeux	p. 19
II - DEUX EQUIPEMENTS DE BIBLIOTHEQUE POUR STRASBOURG, PORTEURS CHACUN D'UNE VOLONTE POLITIQUE BIEN AFFIRMEE	
1) une nouvelle bibliothèque municipale pour Strasbourg	p. 25
2) un essor remarquable de la bibliothèque universitaire durant l'annexion de l'Alsace-Lorraine au Reich (1871-1918)	p. 31
3) une période troublée politiquement (1919-1936) et le classement mal compris de la bibliothèque municipale (1929)	p. 41
4) une direction unique de 1919 à 1974 pour les archives et la bibliothèque de la ville	p. 48
5) la politique culturelle du IIIe Reich en Alsace : un essor incontestable de la lecture publique à Strasbourg (1940-1944)	p. 52

6) l'après-guerre : développement de la BNUS,  
stagnation de la BM p. 68

### III - SITUATION ACTUELLE : DEUX BIBLIOTHEQUES POUR STRASBOURG

1) Strasbourg : cadre géographique p. 69

2) un nouvel équipement pour la lecture  
publique à Strasbourg en 1974 : un raz  
de marée de lecteurs p. 71

3) une nouvelle donne dans la vie politique  
locale : le changement d'équipe municipale  
à Strasbourg p. 75

4) de nouvelles perspectives : coopération  
locale et transfrontalière p. 78

CONCLUSION p. 82

BIBLIOGRAPHIE COMMENTEE p. 84

ANNEXES p. 100

## INTRODUCTION ET PRESENTATION DU SUJET

La ville de Strasbourg, ville de 250 000 habitants, dispose aujourd'hui de deux bibliothèques, d'une part la Bibliothèque nationale et universitaire (BNUS), considérée comme la deuxième de France, avec plus de 3 millions de volumes, qui, par son histoire et son statut (Décret du 23 juillet 1926), doit satisfaire les besoins de l'université en tant que bibliothèque universitaire, et également ceux du public, en tant qu'établissement public ; d'autre part, la Bibliothèque municipale de Strasbourg, avec plus de 400 000 volumes et un important fond d'étude, censée satisfaire à la fois les besoins de lecture du public de Strasbourg et son agglomération, et être un lieu d'étude et de recherche pour un public d'étudiants et d'érudits locaux.

Cette situation exceptionnelle, qui permet au public strasbourgeois dans son ensemble d'accéder à ces deux fonds importants, pose d'emblée une question qui est celle de la coexistence de ces deux structures à la fois différentes, et comparables ayant toutes deux vocation à satisfaire les besoins du public de Strasbourg.

On notera également qu'elles ont été créées la même année, à deux mois d'intervalle (19 juin 1872 décret concernant la création de la "Universitaets- und Landesbibliothek" de Strasbourg, et le 24 août 1872 : création par la municipalité de Strasbourg d'une nouvelle bibliothèque municipale). Ainsi, d'emblée étaient décidées, puis construites en même temps, deux structures aux complémentarités peu définies, voire pas définies du tout, à partir d'une situation de pénurie (destruction des collections), alors qu'en la circonstance, la raison, l'économie, l'efficacité auraient dû faire prévaloir la mise en place d'une seule structure. Cette situation perdure depuis plus de 100 ans et donne à Strasbourg en matière de bibliothèque et d'équipement de lecture publique une physionomie particulière par rapport à la taille de l'agglomération, compte-tenu de ce qui existe dans les villes de dimension comparable.

## I - LA LECTURE PUBLIQUE A STRASBOURG : UN DESTIN CONTRAIRE

Il ne nous appartient pas dans le cadre de cette présentation de nous étendre sur la période qui, du Moyen Age à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, fonda et conforta le rayonnement de Strasbourg, comme centre culturel rhénan. Rappelons tout de même que Gutenberg y créa une imprimerie, que l'université fondée en 1538 par Jacques Sturm focalisa la pensée humaniste des XV<sup>e</sup>-XVI<sup>e</sup> siècles et qu'elle fut un haut-lieu dans l'établissement de la Réforme.

### 1) une bibliothèque prestigieuse jusqu'en 1870 : la réunion de trois collections

Une première bibliothèque publique à Strasbourg (1538) :

Avec la Réforme, la notion de bibliothèque sort de l'Eglise. Les collections ecclésiastiques leur étant fermées, les dirigeants de la nouvelle religion décident de créer une bibliothèque qui sera au service de l'Ecole protestante. L'idée est lancée par Jacques Sturm de Sturmeck, un des trois préfets de l'Ecole, et c'est dans l'ancien couvent des Dominicains, évacué par les moines depuis 1531 que cette école est ouverte en 1538 et placée sous la direction de Jean Sturm (homonyme et ami de Jacques).

Quant à la bibliothèque, elle n'en est encore qu'à ses débuts. Le bibliothécaire n'est pas un savant mais un gardien : c'est une institution privée à l'usage de l'Ecole, mais Jean Sturm oeuvre inlassablement pour la développer. La Haute-Ecole devenant Académie en 1566, Université en 1621, par décret de Ferdinand II, avec quatre facultés, Académie protestante en 1803 et Séminaire protestant en 1808, la bibliothèque en suivit le sort. En 1568, avait été créé un emploi de bibliothécaire et l'année suivante, l'administration en est confiée à un professeur-inspecteur. Cette bibliothèque doit permettre aux gens lettrés, mais sans fortune, de s'instruire comme l'affirme Jacques Sturm : "dass man ein liberi anrichten solt, die gemein wär, dass die armen gelehrten sich daran üben möchten".

.../...

L'église des Dominicains, attenante au couvent est alors fermée au culte et utilisée comme magasin par l'administration municipale. Elle devient pour un temps le temple des calvinistes, chassés par les persécutions, alors que les catholiques avaient recouvert la cathédrale. Celle-ci est récupérée en 1561 par les protestants qui ne la rendent aux catholiques que lors du Rattachement de l'Alsace à la France, sous Louis XIV en 1681 (certains historiens parlent d'"Annexion"). En contre-partie, les protestants obtiennent à nouveau l'église des Dominicains et entreprennent sa restauration sous le nom de Temple-Neuf. L'église sert au culte jusqu'au moment où son choeur est affecté à la bibliothèque et la nef au musée.

Le fonds de cette bibliothèque est constitué en grande partie par les dons de Jacques Sturm, et s'accroît en 1592 de manuscrits et imprimés de la bibliothèque capitulaire et de l'office de la prédication de la cathédrale, vendus par les chanoines protestants. Puis sont acquis : en 1614, la collection du théologien Jean Pappus (1549-1610), spécialiste d'histoire ecclésiastique ; en 1636, manuscrits, imprimés et instruments du professeur Mathias Bernegger (1528-1640) ; en 1692, la riche bibliothèque de Marc Otto (1600-1670), avocat de la ville. On y remarque la première bible allemande, imprimée par Mentelin, sans date, in-folio, qui passe pour avoir été imprimée en 1466. L'administration de cette collection reste assez floue au début, jusqu'en 1616 où est édicté un règlement détaillé confirmant sa qualité de bibliothèque publique, réglant les jours et heures d'ouverture (3 fois 2 heures par semaine, et le dimanche après-midi), autorisant le prêt aux professeurs, pasteurs, précepteurs, étudiants sérieux et bourgeois aimant l'étude et étrangers ayant un garant en ville. Les scolarques nomment le bibliothécaire dont les fonctions sont durables et non annuelles : ce doit être, en règle, un professeur de l'Académie (devenue université en 1621). Comme crédit régulier d'achat et d'entretien, la bibliothèque ne dispose longtemps que des rentes léguées par Jacques Sturm, puis celles d'autres personnages illustres, et ce n'est qu'en 1669 qu'on demande à chaque étudiant se faisant immatriculer un droit d'inscription pour l'achat de livres.

En 1770 les collections de cette première bibliothèque publique à Strasbourg représentent 13 000 volumes environ.

La bibliothèque municipale proprement dite est de création plus récente. Elle est fondée par l'historien Jean-Daniel Schoepflin (1649-1771) qui, dans un testament fait en 1760 (puis modifié en 1765) avait décidé de vendre ses 10 692 volumes, dans un premier temps à l'université dont les ressources cependant se révèlent n'être pas à la hauteur des prétentions du demandeur. Celui-ci ne souhaite pas que sa collection soit dispersée à sa mort, mais est surtout désireux de la monnayer de son vivant. En 1765, il s'adresse à la ville et grâce à l'entremise du prêteur royal Gayot, l'affaire est conclue, le 25 mai 1765, par une vente en bonne et due forme, assortie de la jouissance viagère de ses collections et d'une rente annuelle de 2400 livres à transformer en pension (1000 livres) pour sa soeur, après sa mort. En outre la ville s'engage à reprendre le bibliothécaire qu'il désignera : son disciple, historien, juriste et homme politique Christophe-Guillaume Koch (1737-1813), nommé en 1766.

Le 7 août 1771, Schoepflin meurt et il faut que la ville trouve un local pour ces collections. L'Université vient la tirer d'embarras, en lui offrant une place dans le chœur du Temple-Neuf.

Par contrat, le 28 septembre 1771, l'université s'engage à installer, à ses frais, à côté de sa propre bibliothèque, les collections de Schoepflin, qui restent propriété de la ville, formant un fonds à part, de plus elle promet d'en assurer la tenue à jour et prend à sa charge une partie du traitement de Christophe-Guillaume Koch. En contre-partie, elle se réserve le droit de nommer les successeurs de Koch, avec la clause en sus, que ceux-ci seront subordonnés au bibliothécaire universitaire.

L'Université fait donc construire dans la partie ouest du chœur de Temple-Neuf une tribune de 11,50 sur 12 mètres de hauteur,



avec un plafond d'un peu plus de 4 mètres de hauteur, et une façade à 5 fenêtres ouvrant vers l'abside, couronnée d'une balustrade. Elle donne de plain-pied sur la bibliothèque universitaire. Pour payer cette installation, l'université vend ses doubles, à savoir les ouvrages de son fonds dont un exemplaire se trouve aussi dans la bibliothèque Schoepflin. Dès le 31 octobre 1772, la bibliothèque de la ville est installée et ouverte au public 3 fois par semaine, 2 heures, comme la bibliothèque de l'université.

Elle comprend plus de 10 000 volumes, riche en chroniques alsaciennes manuscrites et en copies de documents prises dans les archives de la région. Elle se double d'une collection archéologique et numismatique d'antiquités achetées en Italie et d'objets trouvés en Alsace. Il s'agit d'une collection hautement spécialisée dans les domaines de l'archéologie, de l'histoire et des sciences politiques.

La convention du 28 septembre 1771 réunit donc dans un même lieu deux collections hautement complémentaires, avantageant plutôt l'université, mais surtout le monde des savants et des gens cultivés (4).

La réunion des deux bibliothèques publiques de Strasbourg ainsi réalisée n'est pas une simple juxtaposition, mais grâce à l'entente exceptionnelle des deux bibliothécaires, à la position dominante du prêteur royal, tant à la ville qu'à l'université une collaboration fructueuse s'établit entre les deux instituts, non seulement pour les heures d'ouverture, mais aussi pour l'accroissement des collections. La bibliothèque universitaire doit satisfaire l'ensemble des quatre facultés (théologie, droit, philosophie et médecine) et ses ressources, même augmentées, ne suffisent pas à tenir l'engagement pris en 1771, de tenir à jour la bibliothèque Schoepflin et dès 1773, le prêteur royal fait octroyer par le fisc municipal un crédit annuel de 1200 livres affectés à la continuation des suites commencées par Schoepflin et à l'accroissement du fonds. L'emploi de cette somme est confié à une commission d'achat, créée

par le prêteur, conseillée par les bibliothécaires. Cette commission se réunit deux fois par an, est présidée par le recteur, assisté du prêteur, du chancelier de l'université, des représentants des facultés et des bibliothécaires.

Les deux bibliothèques, qui dans l'esprit des strasbourgeois n'en forment qu'une, attirent davantage l'attention des collectionneurs locaux qui font don de leurs collections, comme en 1783, un riche don de Jacques Wencker à la bibliothèque universitaire, de 500 volumes factices renfermant plusieurs milliers de pamphlets et plaquettes des 16e et 17e siècles, ou encore la vente à la ville par les héritiers du constructeur d'orgues et érudit strasbourgeois, André Silbermann (1712-1783), d'une précieuse collection de reproductions et notes historiques et artistiques, de monnaies et médailles locales et régionales, qui sont adjointes au fonds Schoepflin.

Le magistrat de la ville ordonne le transport au Temple-Neuf de souvenirs archéologiques ayant trait à l'histoire de Strasbourg, comme la bannière urbaine, le vitrail des corporations provenant de la "Pfennigturm" démolie, et autres curiosités qui viennent s'ajouter aux collections des bibliothèques universitaire et de la ville, constituant une attraction supplémentaire pour les visiteurs, tant strasbourgeois qu'étrangers.

Bel exemple de coopération (avant l'heure) entre l'université et l'administration municipale, concrétisée par la Commission d'achat présidée par le recteur, assisté du chancelier des universités et du prêteur royal.

La bibliothèque publique de Strasbourg est donc en plein essor quand survient la Révolution. Les idées de liberté, égalité et fraternité trouvent leurs adeptes dans le milieu universitaire et municipal, et les deux bibliothécaires figurent parmi les enthousiastes.

Le 21 juillet 1789, c'est la mise à sac de l'Hôtel de ville, la population ayant jeté bon nombre de documents dans la rue, les deux bibliothécaires, Koch (pour la ville) et Oberlin (pour l'université) s'efforcent, aidés d'étudiants de les préserver et Koch parvient à arracher à l'Assemblée constituante le décret (17 août 1790) qui sauve les fondations protestantes, notamment l'université de Strasbourg et sa bibliothèque de la nationalisation et de la vente des biens ecclésiastiques.

L'enseignement supérieur se réduit de jour en jour ; les bibliothèques sont mises en veilleuse, et la Terreur amène l'arrestation, en 1793, de Koch, Oberlin et Lorentz (adjoint), avec la guillotine en perspective.

Le maire jacobin, Monet, lance, le 10 prairial An II (9 mai 1794), devant le Conseil de la Commune sa fameuse attaque contre l'Université qui "malgré les efforts que nous ayons faits jusqu'à ce jour pour détruire l'esprit de localité présente aux yeux de la République le spectacle étonnant de la servilité et du germanisme dans un pays français et libre". Les scellés sont posés puis levés en 1794. Il est en outre question d'évacuer le Temple-Neuf (donc la bibliothèque) pour y installer un magasin d'habits militaires !!

Il faudra attendre 1800 et la nomination d'un nouveau maire, modéré, le juriste Jean-Frédéric Hermann pour remettre un peu d'ordre. A la suite d'un rapport de Koch, Hermann décide d'engager les dépenses les plus urgentes pour combler les graves lacunes accumulées dans le développement des collections de la bibliothèque de la ville depuis 1787, soit plus de 12 ans.

De son côté, la bibliothèque de l'université reçoit, 2 ans après, en 1803, un nouveau statut : grâce aux démarches de Koch à Paris, les Articles organiques du 30 Floréal An XI (20 mai 1803) créent à Strasbourg une Académie de la Confession d'Augsbourg et lui attribuent les biens et les bâtiments de l'ancienne université

protestante, y compris la bibliothèque. Celle-ci devient donc bibliothèque de l'Académie protestante, puis bibliothèque du Séminaire protestant, quand en 1808 est créée l'Université impériale avec une Académie d'état à Strasbourg.

Une troisième et très riche collection vient s'ajouter aux deux précédentes :

Dès 1789, les bibliothèques des établissements ecclésiastiques sont déclarées biens nationaux : les livres doivent être rassemblés dans des dépôts littéraires, appelés ensuite bibliothèques nationales des districts, puis affectés en 1795 aux Ecoles centrales des départements nouvellement créés. Ils sont triés pour éliminer les ouvrages "sans valeur" de piété, de liturgie (!!). Le reste doit être rendu accessible au grand public et catalogué en vue de la constitution à Paris d'un grand fichier bibliographique national : dans le Bas-Rhin sont ainsi confisquées les bibliothèques des université, collège et séminaire épiscopaux, de l'évêché et du Cardinal de Rohan, du Collège de Molsheim (Chartreuse), de la Commanderie de Saint-Jean de Strasbourg, des abbayes de Neubourg, Neuwiller, Ebersmunster, Marmoutier, Altorf, des Récollets de Strasbourg et Haguenau, des Capucins de Haguenau, de la Maison de Saint-Louis et des religieuses de Strasbourg, de la Régence de Bouxwiller et de plus de 90 émigrés.

Par suite de déménagements successifs de ces dizaines de milliers de volumes, J.J.Oberlin perd beaucoup de temps : il a à peu près fini de cataloguer la plus grande partie de ces documents, lorsqu'il est arrêté et emprisonné. En son absence et sur ordre du maire Monet, les volumes sont transportés dans la chapelle du Grand Séminaire puis dans l'Ecole centrale (actuellement Lycée Fustel de Coulanges), avec beaucoup de pertes à chaque fois.

En 1796, Oberlin est nommé bibliothécaire de l'Ecole centrale. Les fiches qu'il avait établies précédemment ont été envoyées à Paris, sans qu'on en ait fait une copie : tout est à recommencer !!

.../...

Par décret du 8 Pluviôse An XI (28 janvier 1803) les collections confisquées sont mises à la disposition des municipalités, à charge pour elles de veiller à leur entretien et au traitement du bibliothécaire ; les écoles centrales venant d'être supprimées pour devenir les nouveaux lycées. Il s'agit, une fois encore à Strasbourg, de trouver rapidement de nouveaux locaux. Il est décidé de placer, à titre gratuit, la bibliothèque de l'Ecole centrale dans le chœur du Temple-Neuf, dont le mobilier sera évacué par l'Académie : celle-ci reste propriétaire du bâtiment, entretiendra la toiture, tandis que la ville aura à sa charge l'aménagement intérieur du chœur, l'installation des livres : les collections vont tripler. L'Académie, arguant que ses propres collections se trouvent dans le même grand local, sans véritable séparation, obtient que son bibliothécaire soit également celui de la nouvelle bibliothèque : J.J.Oberlin convient parfaitement pour ce poste.

Dès le début du XIXe siècle se trouve donc réuni à Strasbourg un fonds très important qui, dans sa diversité témoigne des grandes étapes du développement de la pensée occidentale (3).

Le 6 Vendémiaire An XII (29 septembre 1803), Kern, président du Consistoire de la Confession d'Augsbourg et donc de l'Académie protestante, et Hermann, maire de la ville, signent une convention, ratifiée par Shée (préfet) le 5 Brumaire (28 octobre 1803). L'installation de rayonnages le long des murs du chœur permet de parer au plus pressé, de ranger les volumes et de dresser le catalogue sommaire, demandé par le Ministre, de ce fonds d'état mis à la disposition de la ville. Travail qui est maîtrisé en 2 ans, aboutissant à un catalogue en 4 volumes, précieux par sa liste de manuscrits, qui fut envoyé à Paris en 1806.

Comme pour la bibliothèque Schoepflin en 1772, la solution adoptée avantage l'Académie protestante, mais est totalement conforme aux intérêts du public lettré de Strasbourg et des milieux savants : le chiffre des volumes réunis au Temple-Neuf triple.

.../...

Les vingt années suivantes sont une période de relative stagnation pour la (les) bibliothèque (s), paralysée par l'ampleur des questions matérielles et financières : l'interdiction de Paris de vendre les doubles, les projets d'extension par l'architecte Boudhors (1808 et 1810) ne reçoivent pas l'agrément de Paris, la ville, n'ayant plus l'autonomie financière, octroie péniblement des crédits supplémentaires etc... Les livres sont entassés à même le sol, et sur les rayonnages se pressent 2, voire 3 rangées de livres, l'une derrière l'autre, d'autres étant empilées dans diverses pièces de l'établissement.

Un bibliothécaire "génial", André Jung, va remettre de l'ordre :

- en restituant au Grand Séminaire les doubles en théologie, confisqués par la Révolution, aidé en cela par le Concordat et la loi du 14 mars 1804, stipulant que les nouveaux séminaires pourraient constituer leurs bibliothèques en faisant appel aux fonds des volumes nationalisés : 27 000 volumes, provenant des anciennes bibliothèques ecclésiastiques sont donc (re)transférés et échapperont ainsi au désastre de 1870.
- en obtenant auprès du maire Jean-Frédéric de Turckheim et grâce au talent de l'architecte de la ville, Fries, ce qu'il avait pu voir à Goettingen : c'est à dire le partage en 3 niveaux du vaste chœur du Temple-Neuf (36,50 m en longueur ; 11, 50 m en largeur ; 24,70 m en hauteur). Après approbation de Paris, les travaux commencent en 1833 pour s'achever en 1837. Le Séminaire protestant cède à l'Oeuvre-Notre-Dame de la ville, les vitraux du XIVE siècle du chœur pour une somme de 33 000 francs, la ville supportant le reste des frais (pour un total de 62 854 francs).
- en s'attaquant au catalogage des fonds. Il incorpore le fonds Schoepflin, qui n'avait plus connu d'accroissement, à celui remis par l'Etat en 1803, qui reçoit les nouvelles acquisitions depuis

.../...

1808, rédigeant les fiches, les classant, les donnant pour copie : 76 registres pour la bibliothèque de la ville et 18 pour celle du Séminaire ; 2 volumes pour les incunables et impressions du XVII<sup>e</sup> siècle du fonds révolutionnaire ; 5 volumes pour le catalogage de 1500 manuscrits nationalisés sous la Révolution.

- en se préoccupant de l'accroissement des collections : les crédits d'achat et d'entretien de la ville passent de 1835 à 1839 de 3000 à 7000 francs. En 1839 est créée la Commission d'achat par la ville et dans un souci de modernisation, pour satisfaire également un plus large public, Jung achète des traités élémentaires à l'usage de la "classe industrielle", se destinant aux arts et métiers, et inaugure, toujours en 1839, les séances de lecture du soir. Il publie régulièrement le "Relevé des ouvrages nouveaux reçus". En 1852, la bibliothèque s'enrichit de la collection d'ouvrages de géographie et de voyages du strasbourgeois Breu, après avoir acquis, en 1851, les manuscrits de Grandidier et fait transférer dans ses locaux un grand nombre de registres et volumes provenant des archives municipales, mais considérés comme des documents purement historiques.

La bibliothèque de la ville s'oriente, dès lors, plus nettement vers les disciplines comme la philologie, l'histoire et la littérature.

Dans un même souci de modernisation et d'essor pour sa bibliothèque, le Séminaire protestant fait passer les crédits d'entretien de 1000 francs (en 1832) à 1800 francs (en 1862) et acquiert les collections Haffner (écrits théologiques contemporains de 1828-1831), de Herrensneider (philosophie, sciences exactes et naturelles : 1843-1846) et de Kreiss (philologie générale et classique : 1860), ainsi que divers manuscrits.

"L'entente cordiale" entre la ville et l'université, en ce qui concerne la bibliothèque, prend fin en 1863, après une série de différends, et aboutit de fait à la séparation des deux collections

.../...

d'un côté celle de la ville, de l'autre, celle de l'université, matérialisée par une grille (!), et à la nomination de deux bibliothécaires, bien distincts, pour chacune des deux bibliothèques. Ce qui n'est pas sans conséquence sur la suite des évènements.

Le litige porte en fait sur l'obligation pour la ville d'accepter, comme conservateur pour ses collections, le bibliothécaire nommé par le Séminaire (ou l'Université), en vertu de la convention du 25 septembre 1771 pour le fonds Schoepflin et de la convention du 6 Vendémiaire An XII (29 septembre 1803) pour le fonds révolutionnaire. Cette convention est remise en cause par le conseil municipal qui dit qu'il n'a pas été consulté lors de la signature : le maire est chargé alors de soumettre "l'affaire" au préfet, qui ne bouge pas. La ville nomme alors son bibliothécaire sans se référer à la convention.

En 1843, le maire nomme André Jung, bibliothécaire de la ville et Louis Schneegans comme adjoint, le Séminaire proteste et affirme son droit de nomination, mais la question est de savoir si le Séminaire est propriétaire légitime de sa bibliothèque, n'est-ce pas plutôt la ville ?

La crise éclate en 1854 et André Jung multiplie les démarches à Paris. À la mort d'André Jung, en 1863, le Séminaire attend, pour éviter un conflit, que le maire nomme le bibliothécaire de la ville (Saum), avant de désigner le sien (Reussner). L'unité de direction est brisée, les deux bibliothèques sont condamnées à vivre ensemble, s'administrent à part, et s'astreignent à une coopération correcte, sinon cordiale.

Reussner, dans un opuscule paru en 1867 "Les bibliothèques publiques à Strasbourg", plaide en tant que bibliothécaire du Séminaire, pour que cesse l'indivision des deux bibliothèques. Pour lui, toute communication doit disparaître entre les deux salles du premier étage, appartenant chacune à une bibliothèque, à partir du moment où, non plus un seul conservateur en a la



responsabilité, mais deux conservateurs bien distincts. Les dépenses de réaménagement seront communes pour la ville et le Séminaire, et de plus, comme il faut passer par la bibliothèque de la ville pour aller de la salle de lecture à la bibliothèque du Séminaire, ce dernier devra prévoir et aménager une communication directe entre sa bibliothèque et la salle de lecture, comme le prévoit l'article 13 de la convention. "Alors, déclare Reussner, il n'y aura plus de local commun, si ce n'est la salle de lecture et l'escalier qui y conduit : les travailleurs, les chercheurs ayant constamment besoin à la fois des livres de l'une et de l'autre bibliothèque doivent pouvoir consulter simultanément les deux conservateurs et les catalogues du Séminaire comme ceux de la ville."

Après avoir procédé, en 1772, puis en 1803, au regroupement des fonds de la ville et du Séminaire, on procéda alors à leur complète séparation, en accord avec Reussner (bibliothèque du Séminaire) et A.Saum (bibliothèque de la ville).

Pour finir, on ferme les baies de communication entre les deux bibliothèques par des portes de fer à claire-voie et à double serrure ne pouvant s'ouvrir qu'en présence des deux bibliothécaires. Pour couronner cette division, on décide alors de ne plus ouvrir la bibliothèque du Séminaire que de 14h à 17h, le lundi et jeudi, et celle de la ville les lundi, mercredi, jeudi et samedi de 14h à 17h et de 18h à 21h. Quel gâchis, et comment ne pas se reporter à la belle description (3) que fait André Jung en 1836 dans la "Revue d'Alsace", de la bibliothèque, celle pour laquelle il a inlassablement travaillé, en l'occurrence les deux bibliothèques réunies au Temple-Neuf. Il y énumère les trésors, tant en livres qu'en objets, qu'elle renferme et donne un rapide aperçu de leur histoire. On y sent la fierté et la jouissance d'être au milieu de tels trésors, on y remarque la connaissance parfaite des fonds et des lieux. Il y évoque également le personnage de Jacques Sturm de Sturmeck, fondateur de la bibliothèque du Séminaire et dit :

.../...

"Belle époque, où une cité était encore une patrie... pourquoi veut-on nous faire oublier qu'après la France, il nous reste Strasbourg, que nous sommes français et en même temps strasbourgeois ... qu'on sauve cet esprit municipal qui attache l'individu à la patrie commune !...". Cet appel vibrant se répétera en 1871, 1919, 1940 dans une Alsace ballotée par l'histoire, tiraillée entre la France et l'Allemagne.

- 2) la destruction de la bibliothèque dans la nuit du 24/25 août 1870 lors du siège de Strasbourg par l'armée prussienne

En 1870, la bibliothèque de la ville compte environ 200 000 volumes, celle du Séminaire protestant 100 000 volumes et celle de l'université 40 000. Le fonds le plus important est donc celui de la ville au Temple-Neuf. Un bibliothécaire (A.Saum), aidé de deux assistants et de deux employés en assure le fonctionnement. La bibliothèque n'a pas de concierge et se trouve abandonnée 12h sur 24h. Cette bibliothèque, la deuxième de France, et celle du Séminaire seront détruites, entièrement dans la nuit du 24 au 25 août 1870. Dans son dernier rapport remis au maire en 1870 (4 mai), A.Saum décrit les lieux et nous autorise, en quelque sorte, à une visite d'adieu.

Au vestibule du rez-de-chaussée, nous accueille le musée lapidaire qui conduit dans la grande salle du musée, dont les fenêtres avaient été agrandies et où on était en train d'arranger les collections archéologiques, historiques et numismatiques. Par la cage d'escalier, tout en bois, on monte à la salle de lecture, derrière laquelle s'étend la grande salle du 1er étage, contenant la très importante section d'histoire (fonds Schoepflin), les alsatiques et la littérature classique ancienne. Au fonds, s'ouvre le cabinet des manuscrits comprenant le fonds Schoepflin et municipal et le fonds révolutionnaire. L'immense salle du 2e étage contient les ouvrages de théologie, droit, sciences politiques,

.../...

philosophie, linguistique, sciences et arts avec la sous-section des beaux-arts, qui se développe beaucoup, enfin la littérature moderne sur laquelle portent alors de gros efforts d'achats depuis les dernières années : au milieu sont déposés les incunables et grands ouvrages à planches.

Tout en voulant développer la lecture publique, il s'agit de maintenir un haut niveau scientifique : la bibliothèque de la ville reçoit alors des dons de l'état, les bibliothèques des facultés de médecine, sciences et droit satisfaisant le monde universitaire et la ville se déchargeant sur le Séminaire en ce qui concerne la théologie et la philosophie. La ville consacre en 1870, 10 000 francs pour sa bibliothèque, dont 3 à 4000 francs pour les traitements du personnel et l'entretien et le reste (environ 7000 francs) étant réservé aux acquisitions.

On se perd encore en conjectures, sur l'origine du désastre, les responsabilités, les négligences des uns et des autres. S'agit-il de la froide et volontaire détermination des armées prussiennes ou d'une erreur balistique ? (7). L'ensemble des Strasbourgeois n'osait imaginer, que les Allemands, peuple cultivé, lettré pût prendre pour cible un édifice religieux renfermant autant de trésors et connus d'eux (ils disposaient de plans très précis de la ville). Un nombre impressionnant de documents, d'articles de journaux se font l'écho du terrible incendie qui ravagea cette nuit-là l'église du Temple-Neuf où étaient abritées les collections de l'Université et de la ville (8)

"Puis au détour d'une rue..., nous nous trouvâmes en présence des ruines énormes et fumantes du Temple-Neuf. Là gisaient, ensevelies sous les voûtes calcinées, qui s'étaient écroulées sous l'action du feu plus de 400 000 volumes et des milliers de manuscrits précieux pour l'histoire de l'Alsace et celle de la Civilisation, richesses scientifiques accumulées pendant plus de trois siècles, pour être détruites en une seule nuit !" Rodolphe REUSS : "Le siège de Strasbourg en 1870".

Strasbourg est alors une forteresse et les Allemands n'ayant pas tellement de troupes disponibles sont pressés de faire capituler la garnison. Le général Uhrich, commandant de la place refuse de capituler et l'armée allemande prend donc position autour de la ville. Malgré la précision des tirs d'artillerie, il est impossible d'épargner totalement les objectifs non militaires d'autant plus que le vieux-Strasbourg est très resserré dans ses murs.

Le général prussien Von Werder demande au général Uhrich de faire mettre à l'abri les collections précieuses et oeuvres d'art. Dans l'ensemble les Allemands épargnent les églises. On suppose, comme l'ont soutenu E.von Borries (5) et Victor Elbel (6) que l'état-major allemand dispose alors de la carte de R.Linder, imprimée en 1865 à Berlin, pour le compte de l'armée et portant à l'emplacement du Temple-Neuf le mot "Rathaus" (=mairie). En outre, le Temple-Neuf n'a pas de clocher véritable ; il est donc difficile de deviner en lui, de loin, une église. Il est probablement exagéré de parler de destruction volontaire de la bibliothèque : tout au plus peut-on admettre une tragique erreur.

Alfred Darimon dans le "Figaro" du 26 août 1897 évoque le désastre "cette destruction inutile, un des faits les plus abominables de la guerre 1870, qui ne pouvait qu'exaspérer l'assiégé et qui restera un éternel stigmaté au front de la docte Allemagne". Il reprend la version d'une erreur topographique, reconnue le lendemain de la catastrophe par l'état-major prussien, corroborée par le témoignage d'un alsacien, Victor Elbel, celui-ci ayant eu sous les yeux la carte d'état-major avec l'indication pour la bibliothèque de "Rathaus" (=mairie) et il ajoute : "Ne faut-il pas admirer le silence dont l'Allemagne a couvert la faute commise, aimant mieux encourir l'accusation de sauvagerie que de mettre en péril l'impeccabilité de son infallible état-major ?".

Mais la responsabilité du côté français est grande : rien n'a été mis à l'abri. Pourtant le bibliothécaire avait demandé que

.../...

des mesures soient prises. Il a été éconduit par un maire débordé qui lui aurait répondu "Est-ce que j'ai le temps de m'occuper de vos livres ?". Lui-même n'a pris aucune initiative, car légalement il ne peut transporter hors du bâtiment aucune collection. Idem pour la bibliothèque du Séminaire. Personne ne croit à l'imminence d'un bombardement. Et pourtant aux archives municipales et départementales, au Séminaire catholique et à l'université, les responsables ont mis à l'abri les inventaires, les catalogues et les ouvrages précieux de leurs fonds.

Le Temple-Neuf, c'est à dire la bibliothèque, est le point de mire du feu des assiégeants et quand l'incendie éclate vers 9h du soir, les vieilles boiseries des salles de la bibliothèque du séminaire sont en un clin d'oeil la proie des flammes, dès lors le sauvetage du moindre volume devient impossible. L'escalier principal du bâtiment, au lieu d'être en pierre, se trouve être une légère charpente de bois. Sa chute pouvant couper la retraite aux sauveteurs qui auraient tenté de pénétrer à l'intérieur des salles encore intactes.

Le gouvernement français projetait avant 1870 la publication du catalogue général des manuscrits des bibliothèques publiques des départements. Une commission avait été nommée par le Ministre de l'Instruction publique. Celui-ci demandait aux préfets un rapport sur le nombre, l'origine, l'importance et l'état de conservation des bibliothèques de leurs départements. Le maire charge J...Saum le 4 mai 1870 de rédiger ce rapport, resté aux archives de la ville et qui nous permet de mesurer l'importance du désastre: 2446 volumes reliés ou brochés, 218 liasses, boîtes ou cartons : 1490 sont numérotés, catalogués, les 956 autres n'ont jamais été inventoriés, 600 volumes et liasses de chroniques, généalogies, cartulaires et règlements municipaux ayant valeur de documents historiques. Le plus grand nombre de manuscrits appartient aux 14e et 15e siècles, la théologie mais aussi la cosmographie, l'astronomie, médecine, droit, grammaire, rhétorique, histoire et littérature.

- Le plus ancien le "Canon des conciles de l'évêque Rachon" in-folio, date de 787
- le rituel de l'abbaye de Neubourg, richement orné, datant de l'époque carolingienne
- un volume du 9e-10e siècle, in-4°, de 67 feuillets des fragments des anciennes lois franques et allemandes
- un dictionnaire d'abréviations tironniennes provenant de l'ancien collège des Jésuites
- le plus important : le grand manuscrit de l'Abbesse Herrade de Landsberg, grand in-folio de 324 feuillets, qui appartient à la deuxième moitié du XIIe siècle : sorte d'encyclopédie résumant les idées religieuses, philosophiques, scientifiques et littéraires de l'époque. Il est illustré de nombreux dessins donnant de précieux détails sur les coutumes et usages du XIIe siècle.
- un manuscrit (12e siècle) renfermant le récit en langue allemande des guerres de Charlemagne contre les Sarrasins, sans doute une imitation ou traduction allemande de la chronique dite de Turpin
- un "Virgile" in-folio, du début du 15e siècle
- un "Liber musicalium" de Philippe de Vitry
- "Tractatus de musica" attribué à Henri de Lauffenbourg (début 15e siècle)
- 2 exemplaires, l'un en latin, l'autre en allemand de la chronique de Koenigshoffen, ouvrage le plus important, le plus connu de l'ancienne histoire de Strasbourg (1382 et 1419)
- une collection de l'armorial de Luck

- les documents relatifs à l'invention de l'imprimerie, le minute de la déposition faite devant le Grand Conseil, par les témoins entendus dans un procès entre Gutenberg et le frère de son associé Dritzehn, en 1439.

Devant l'ampleur des travaux d'inventaire et de catalogage restant à faire, le bibliothécaire, A.Saum, propose fort judicieusement que la ville choisisse un archiviste-paléographe ou un élève de l'Ecole des Chartes, à l'image de ce que font d'autres bibliothèques, ayant pourtant des collections moins vastes et moins précieuses que celles de Strasbourg

La destruction de 400 000 volumes, de la deuxième bibliothèque de France eut un retentissement considérable dans le monde entier. Elle reste à jamais inscrite dans la mémoire collective des alsaciens.

### 3) la reconstruction de la bibliothèque dans une ville annexée au Reich (1871-1918) : les enjeux

Le 30 septembre 1870, les troupes allemandes font leur entrée à Strasbourg. Le 8 octobre, le général de Bismarck-Bohlen fait apposer l'affiche célèbre : "Strasbourg est et restera une ville allemande".

Les autorités municipales s'inclinent sans estimer devoir abandonner leurs fonctions. Strasbourg devient la capitale du gouvernement général, regroupant trois départements.

Tout va très vite :

- 1870 : Défaite, siège, occupation
- 1871 : annexion de l'Alsace-Lorraine
- 1872 : année de l'option pour les Alsaciens-Lorrains souhaitant émigrer hors des territoires annexés, introduction du

service militaire obligatoire pour les Alsaciens-Lorrains dans l'armée allemande, année du "Kulturkampf"

- 1873 : révocation du maire, E.Lauth, soupçonné de sympathie pro-française. Il est remplacé par Otto Back, nommé administrateur municipal, faisant fonction de maire.

Le développement de Strasbourg, souligne-t-on dans le rapport au Ministre de la guerre, le 11 novembre 1871, répond à l'intérêt politique et militaire de l'Allemagne. L'immigration massive d'Allemands, seule capable d'assurer la germanisation totale de cette ville d'Alsace, ne sera possible et rapide que si elle est provoquée par le développement économique de la ville.

Par décret impérial du 11 décembre 1871, est constituée une université allemande que les occupants veulent brillante et qu'ils inaugurent avec éclat, deux fois, lors de son installation en 1872, en tant que personne morale, puis en 1884, lorsqu'est achevé le Palais universitaire. Placée sous la haute surveillance et direction du chancelier, les nominations du curateur et des professeurs appelés à enseigner sont faites par l'empereur, la constitution intérieure et l'organisation de l'Université sont réglées par un statut émanant de l'empereur lui-même. Structurée en six facultés, l'université accueille les quarante premiers professeurs venus d'Allemagne en 1872.

Même si l'orientation et l'esprit pangermanistes sont indéfectibles, les réalisations et les enseignements dispensés, y seront remarquables.

La lecture des statistiques nous renseigne sur l'importance et le développement de l'université allemande de Strasbourg et du "dégel" qui peu à peu entraîne les Alsaciens-Lorrains à s'inscrire à cette université, durant l'Annexion

- 1872 : 212 étudiants dont 69 alsaciens-lorrains, pour 47 professeurs
- 1892-1893 : 903 étudiants dont 394 alsaciens-lorrains, pour 125 professeurs

.../...



- 1902-1903 : 1121 étudiants dont 607 alsaciens-lorrains, pour  
139 enseignants
- 1912-1913 : 2037 étudiants, dont 1100 alsaciens-lorrains, pour  
179 enseignants
- 1914 : 2285 étudiants, dont 1091 alsaciens-lorrains, pour  
177 professeurs

L'empire allemand en tant que structure fédérale utilise la culture comme constituant d'un lien social, dont la lecture est un vecteur privilégié de l'époque et tente de créer de manière centripète une culture allemande sur une mosaïque de territoires disparates aux cultures particulières. Cette tentative passe par la reconnaissance d'une origine commune et la mise en valeur des textes fondateurs de cette culture. Or la bibliothèque de la ville comportait beaucoup de ces textes fondateurs (humanistes rhénans). Ce qui a particulièrement frappé l'opinion publique de l'époque en Allemagne, c'est la disparition d'un témoignage nécessaire à la re-construction culturelle et ceci explique la promptitude avec laquelle on va tenter de réparer l'irréparable et notamment en reconstituant et même en dépassant en volumes et en importance le trésor consumé par les flammes de l'ancienne bibliothèque.

Mais l'émotion due à la destruction de la bibliothèque dépasse les frontières du Reich, elle est internationale et d'elle naît le désir de reconstituer un aussi remarquable outil de l'activité intellectuelle. Des comités pour la reconstruction d'une bibliothèque se forment dans le monde entier. Le promoteur du projet est Karl August Barack, né en Forêt-Noire en 1827, Conservateur du musée germanique de Nuremberg, bibliothécaire des princes de Furstenberg à Donaueschingen, dont il réorganise de fond en comble la bibliothèque d'environ 30 000 volumes. Il a l'idée de lancer un appel pour la reconstruction à Strasbourg d'une grande bibliothèque. Cet appel, portant 47 signatures, dont celles de nombreux bibliothécaires de 33 villes allemandes, de quelques

.../...

grands éditeurs, tels que Duncker et Humblot à Berlin, Brockhaus à Leipzig, est diffusé le 30 octobre 1870 (deux mois après l'incendie du Temple-Neuf !). Son effet est considérable.

Des comités d'action se forment un peu partout dans le monde, en Allemagne, en Angleterre, en Amérique du Nord et du Sud, en France, Italie, Espagne, Grèce, Turquie, Chine et Indes. En Italie, de Gubernatis ; en Angleterre, Trübner, et W.Hepworth Dixon sont les piliers, entre autres, de l'organisation. Deux cent cinquante éditeurs contribuent à cette oeuvre.

De nombreux dons de souverains, d'institutions publiques, de simples particuliers permettent de constituer le premier fonds d'une "nouvelle bibliothèque" dont on ignore au début quelle sera l'instance propriétaire ou gestionnaire.

Bientôt les intentions allemandes se précisent : il s'agit de rétablir en Alsace un foyer de la culture allemande. Comme on l'a vu, les dons affluent : la bibliothèque universitaire de Königsberg envoie 40 000 doubles, Guillaume Ier alloue 4000 volumes de sa bibliothèque privée ; l'université d'Oxford ; la bibliothèque du monastère de Frenswegen (1000 volumes dont 50 manuscrits et 1500 incunables). En France, c'est Klincksieck à Paris, qui fait office de dépôt central. Si la plupart des articles parus dans la presse sont favorables (Daily News, Daily Telegraph, Il Dritto, la gazetta venezia) certaines réticences se font jour. Les unes viennent de Hambourg, où l'initiative est considérée comme prématurée, ou encore de Hanovre, faute de savoir si Strasbourg deviendra véritablement allemande. D'autres oppositions viennent de Leipzig, où l'on souhaite constituer la bibliothèque et l'envoyer toute organisée à Strasbourg. Les livres sont rassemblés en cinquante lieux différents et près de 250 personnes s'en occupent, les donateurs étant priés de faire des listes qui sont ensuite vérifiées à Strasbourg. On évite ainsi d'accumuler des doubles. La bibliothèque est alors installée au Château des Rohan, sur deux étages et bénéficie de l'appui sans réserve du gouverneur général Bismarck-Bohlen.

.../...

La bibliothèque est inaugurée le 9 août 1871, cette date coïncidant avec la commémoration du 100e anniversaire de la promotion de Goethe au doctorat à Strasbourg, lors de son court séjour en Alsace (1771-1772). De peur de réactions hostiles de la part de la population, on fait peu de bruit autour de cette manifestation. Le maire et le Conseil municipal, invités, se sont fait excuser. On note les présences de l'archiviste départemental (L.Spach), du président du comité pour la bibliothèque (A.von Sybel), du poète et écrivain local, G.Muehl, de Schimper et bien sûr le bibliothécaire en chef, K.A.Barack, qui prennent tour à tour la parole. On note dans l'assemblée la présence de quelques ecclésiastiques, du président de la Chambre de commerce et de très nombreux fonctionnaires allemands.

Dans son allocution inaugurale (9), Barack rappelle le souvenir tragique de la nuit du 24/25 août 1870 qui vit la destruction de la bibliothèque prestigieuse, souvenir pénible, douloureux, non seulement pour l'Alsace, mais aussi pour l'Allemagne, puisque pour des raisons stratégiques, les armées ont apporté la mort dans une vieille ville allemande (in die alte deutsche Stadt). Elles ont anéanti (vernichtet) un trésor inestimable de la culture et des sciences, une perte pour l'ensemble du monde civilisé, mais avant tout pour la culture allemande (deutsche Wissenschaft) car les trésors inestimables, rassemblés dans le chœur, provenaient de l'époque où l'Alsace était allemande, les monuments appartenaient à l'histoire allemande (Denkmäler der deutschen Geschichte, der deutschen Kultur und Kunst). Puis Strasbourg fut rendue à sa mère patrie (Strassburg kam zurück zu seinem Mutterlande) et dans un élan spontané du peuple allemand, dix mois après le premier appel pour la reconstruction d'une bibliothèque à Strasbourg (einer Strassburger Bibliothek), 120 000 volumes se trouvent rassemblés, provenant, non pas seulement d'Allemagne, mais de pays du monde entier pour assurer le rayonnement universel de la science.

.../...

La bibliothèque sera-t-elle universitaire, régionale ou municipale ? Le maire (Kuess) de Strasbourg souhaite qu'elle satisfasse avant tout les besoins de l'Université. Après consultation d'un certain nombre d'experts, il est décidé qu'elle sera universitaire de type allemand et régionale (Kaiserliche Universitaets- und Landesbibliothek).

Un décret impérial, le 19 juin 1872, constitue donc cette nouvelle bibliothèque, en bibliothèque universitaire et régionale, qui possède un statut autonome, la personnalité juridique et dont le budget est entièrement indépendant de celui de l'université. Les recettes et dépenses sont fixées annuellement dans le cadre du budget de l'état-land d'Alsace-Lorraine (Landeshaushalt). Sa mission permanente est donc de réunir et classer les moyens documentaires satisfaisant aux besoins de l'université, mais aussi aux besoins des autres institutions d'enseignement en Alsace-Lorraine, des administrations et personnes privées, comme le définit son statut, le 1er juillet 1872.

Installée au château des Rohan, elle sera transférée en 1895 dans un bâtiment édifié entre 1889 et 1895 selon les plans des architectes Hartel et Neckelmann, sur la place impériale (actuelle place de la République), face au Kaiserpalast (Palais impérial où Guillaume II séjourne lors de ses visites en Alsace-Lorraine) lui-même dans la perspective la plus parfaite avec le palais universitaire, siège de l'Université allemande à Strasbourg.

Dans la convergence d'efforts pour reconstituer le trésor, voire l'agrandir, il y a, certes, la culpabilité de l'Allemagne, la recherche d'un substrat fédérateur, mais aussi simultanément une réaction locale des autorités, qui ne reconnaissent que partiellement ce mouvement et se sentent dépossédées d'un patrimoine, qu'elles avaient su admirablement gérer de façon locale par leurs seules ressources et moyens locaux.

II - DEUX EQUIPEMENTS DE BIBLIOTHEQUE POUR STRASBOURG, DES 1872,  
PORTEURS CHACUN D'UNE VOLONTE POLITIQUE BIEN AFFIRMEE

1) une nouvelle bibliothèque municipale pour Strasbourg

Dès février 1872, lors d'une séance préparatoire de la commission permanente de la bibliothèque, regroupant le maire Lauth, le professeur Rodolphe Reuss et l'adjoint au maire, Goguel, chargé de l'Instruction publique (et des bibliothèques), est lancée l'idée de recréer une bibliothèque : "Il est grandement temps que la ville songe à la reconstitution de sa bibliothèque détruite, d'autant plus que tous les dons de livres qui sont adressés à Strasbourg, du dehors, vont augmenter la bibliothèque de l'université... l'utilité d'une bibliothèque municipale, à côté d'une bibliothèque universitaire n'a pas besoin d'être démontrée... sans compter que l'accès de la première sera toujours plus facile à chacun, les livres qu'elle renfermera seront moins spéciaux, et par leur variété même à la portée d'un plus grand nombre de lecteurs, au reste l'histoire de l'Alsace occupera une large place dans la collection à former" (Goguel).

Sous couvert d'offrir une plus grande variété de livres à un plus large public, il y a bien, dans ces propos, la volonté d'édifier une institution, en quelque sorte rivale, dans laquelle se reconnaîtra la ville de Strasbourg, et, est-ce un hasard, où l'histoire de l'Alsace, l'identité culturelle de cette région annexée occuperont une place de choix, face au colosse allemand et à sa position culturelle dominante. Dans la séance du 4 mars 1872 du Conseil municipal, Goguel donne lecture de l'arrêté du maire, en date du 29 février 1872, instituant une "Commission pour la reconstitution de la bibliothèque"

On charge certaines personnes de dresser une liste des diverses personnes auxquelles on adressera des circulaires, et on propose de demander au maire de Colmar, à quelles conditions pourraient être cédés les doubles de la bibliothèque de la ville de Colmar.

.../...

Le 18 mars 1872, on donne lecture d'une lettre, par laquelle on annonce que le conseil municipal de Colmar a décidé à l'unanimité qu'il cédera les doubles des collections de sa bibliothèque, incunables et ouvrages postérieurs à 1550.

Un appel à la reconstruction de la bibliothèque de la ville est diffusé dans la presse, en Europe (16), (appel en français et en anglais, mais pas en allemand, est-ce un hasard ?), et aux Etats-unis également.

Répondant aux appels diffusés dans la presse, les dons affluent vers Strasbourg. Le libraire Franck à Paris, rue Richelieu, accepte de servir de correspondant pour les dons venus de France. En Italie, à Florence, on annonce la formation d'un comité qui veut bien s'occuper, pour toute l'Italie, de la reconstitution de la bibliothèque de la ville. D'autres comités se forment à Londres, à Utrecht, et Monsieur Léger, pour le ministre français de l'Instruction publique, se rendant en mission en Russie, est chargé de faire la propagande dans l'intérêt de la bibliothèque, dans les différents pays, où il doit passer.

Dans un article du "Temps" (17 juillet 1872), l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres décide de faire don de ses collections à la bibliothèque de la ville. Le Cercle de la Librairie, à travers un article publié dans "la Bibliographie de la France" fait une propagande active en faveur de la bibliothèque. Des ouvrages parviennent d'Angleterre. Le libraire Chaix, à Paris, fournit gratuitement des imprimés, servant de circulaires en faveur de la bibliothèque municipale. Genève, Zurich, Nice envoient de nombreux livres ; d'autres villes annexées en Alsace, comme Thann, Cernay, Colmar et Sélestat, également.

On se préoccupe du bâtiment susceptible d'abriter les collections. Celui de l'Ancienne Boucherie (actuel musée historique) semble convenir.

Le Conseil municipal dans sa séance du 24 avril 1872 vote une somme de 5000 francs pour acquérir les documents de bibliothèques privées.

Sont restituées un certain nombre de médailles recueillies après la destruction de 1870. On retrouve la clef et le livre qui ont figuré lors des fêtes Gutenberg à Strasbourg, en 1840. Sont déposés à la bibliothèque "5 sabres, 2 cannes de tambour-major, une hache de sapeur provenant de l'ancienne garde nationale et le drapeau rouge qui servait jusqu'en 1857 à signaler les incendies du haut de la plate-forme de la cathédrale...".

Le local de la grande Boucherie, dont l'aménagement est achevé en janvier 1873, peut abriter 40 000 volumes environ.

L'adjoint au maire, Goguel, expose lors d'une séance du conseil "que les rats sont dans le futur local de la bibliothèque et que le remède préparé par le pharmacien ne les a pas fait fuir... on espère un résultat de l'introduction de chiens ratiers (!)".

Mais certains dons, destinés à la ville iront par erreur à la bibliothèque "allemande et universitaire", comme le souligne dans une lettre, Monsieur R. de Turckheim, puisque divers envois partis de Zurich en 1871 et destinés à la bibliothèque municipale, sont parvenus au Dr Barack (B.U.).

Certains conseillent à l'administration municipale de demander aux autorités allemandes que la bibliothèque universitaire soit reconnue propriété de la ville de Strasbourg, mais on pense, à l'unanimité, au sein de la Commission, que celle-ci ne saurait entrer en négociation avec les administrateurs de la bibliothèque universitaire.

Dans une lettre, un donateur de Boston (USA) s'inquiète de savoir si son envoi n'est pas allé au Château des Rohan, siège de la Bibliothèque universitaire. Un climat de méfiance et de

.../...

suspicion s'installe donc vis à vis de cette dernière (20), d'autant plus que l'opposition allemande à cette nouvelle institution municipale éclate, en particulier dans la presse et avec une certaine virulence, comme dans le "Boersenblatt des deutschen Buchhandels in Leipzig" et "Im deutschen Reich". Il semble établi que le Ministère de l'Instruction publique (en France) a adressé depuis Versailles à des sociétés savantes de Strasbourg des publications qui sont en fait parvenues à la bibliothèque universitaire.

Les malentendus sont nombreux : dans le monde entier, l'appel à la reconstitution d'une bibliothèque à Strasbourg a trouvé un accueil favorable, puis celle-ci a été transformée en bibliothèque universitaire et impériale et ses bibliothécaires se sont fait remettre des envois, des livres qui ne lui étaient pas destinés.

Pour la Commission, les malentendus cesseront dès que dans le grand public, on saura que la ville de Strasbourg, et elle seule, aura reconstitué sa bibliothèque.

Avec quelque naïveté, les membres de la Commission espèrent que les administrateurs de la bibliothèque universitaire s'empresseront de retourner un certain nombre de livres et d'objets qui se trouvent indûment en leur possession.

Le maire, nommé membre de la Commission de surveillance de la bibliothèque universitaire, déclare ne pas vouloir prendre part aux travaux de ladite Commission, puisque des livres appartenant à la ville ont été "confondus" avec ceux de l'Université. La détermination farouche du maire est approuvée et on décide de faire insérer dans les journaux suisses, anglais et français, des avis pour prévenir les futurs donateurs : la vérité se fera par la publicité.

Les autorités municipales se sentent redevables auprès de leurs donateurs, mais aussi auprès du public local auquel elles

.../...



souhaitent offrir un outil conforme à ses besoins et à ses aspirations.

- Il s'agit d'un devoir moral : "Nous devons à nos concitoyens de nous occuper des intérêts de l'esprit et de ne pas nous abandonner exclusivement aux soins des intérêts matériels"

- Strasbourg a un rôle intellectuel à jouer, à l'heure de l'annexion, de la germanisation des institutions : "Nous croyons que la municipalité n'a pas le droit de se désintéresser du développement intellectuel et moral de ses concitoyens"

- En regard du rang que Strasbourg a su occuper, durant des siècles, dans le domaine des sciences, arts et lettres, ne pas créer et développer cette bibliothèque serait, aux yeux de l'opinion publique, considéré comme "une véritable abdication, en quelque sorte une forfaiture, un injustifiable abandon"

- Il s'agit d'autre part de sauvegarder l'indépendance et l'initiative (Reuss parle d'autonomie) de la ville, autant que faire se peut, dans les luttes intellectuelles qui pourront survenir

- Pour Rodolphe Reuss, historien, membre de la Commission et futur bibliothécaire en chef de la Bibliothèque de la ville, une des missions essentielles sera de "collecter, réunir tous les monuments, rassembler les moindres éléments de la littérature et de l'histoire de l'Alsace ; cette mission, elle seule peut la remplir, parce que institution municipale, elle est en contact immédiat avec la population indigène, en dehors de toute influence politique et religieuse ; elle offre un terrain neutre à tous les partis..."

Face à Barack, qui lors de la cérémonie d'inauguration de la bibliothèque universitaire, réaffirmait avec force les racines germaniques de l'histoire et de la culture en Alsace, on remarquera

.../...

la revendication, dans les propos de Reuss, d'une histoire et d'une littérature proprement régionales, d'une véritable identité culturelle alsacienne.

Reuss reconnaît ne pas pouvoir rivaliser avec les disciplines encyclopédiques d'une bibliothèque savante et il abandonne à la bibliothèque de l'université les matières telles que la théologie, la philosophie, le droit, philologie et médecine, afin de mieux satisfaire un cercle plus restreint (histoire, littérature) et d'attirer un public plus large : "Elle sera une bibliothèque populaire se développant spécialement sur le terrain de l'histoire et de la littérature et préoccupée avant tout de vulgariser les résultats de la science".

Bien plus, Reuss insiste sur sa complémentarité avec la bibliothèque universitaire, "sa grande soeur". En effet, la bibliothèque municipale reçoit, de France et de l'étranger les procès-verbaux des séances et les travaux et publications qui ne sont pas dans le commerce et qui ne sont adressées à la bibliothèque de la ville, qu'en raison de son caractère municipal et non allemand.

A tous ceux qui estiment inutile pour Strasbourg la coexistence de deux institutions de lecture, Reuss rétorque qu'avant 1870, Strasbourg avait deux grandes bibliothèques (en un même lieu) et aujourd'hui, alors que la population de la ville a triplé, il serait étrange que la présence simultanée de deux grandes bibliothèques parût une superfétation.

En août 1872, l'indemnité de 600 000 francs des autorités allemandes pour dédommager la ville de la perte de sa bibliothèque est acquise. Le préfet suggère un moment qu'une partie de cette somme soit destinée à financer une école des arts et métiers, mais pour les membres de la Commission cette somme ne peut aller qu'à la bibliothèque de la ville et à elle seule.

.../...

Il est vain de penser que la ville pourra reconstituer ses prestigieuses collections : "Jamais on ne nous rendra nos manuscrits du 16e et 17e siècles, nos chroniques inédites, on ne remplace pas de pareils trésors...". En revanche, la ville doit se préoccuper de la bibliothèque de l'avenir, celle intéressant le grand public, en collaboration avec d'autres institutions municipales, comme les archives, le conservatoire de musique et le musée d'histoire naturelle.

En août 1873, la bibliothèque de la ville est inaugurée, la direction en est confiée à Rodolphe Reuss et ses collections comportent déjà plus de 22 000 volumes. Quatre cent cinquante donateurs y ont contribué.

C'est donc dans ce contexte, que naît et se développe la nouvelle bibliothèque de la ville, outil d'emblée ambigu, ne voulant pas se contenter d'être un simple instrument de lecture publique, mais développant une fonction concurrente de bibliothèque d'étude et de recherche à destination du public strasbourgeois de lettrés, d'érudits et d'universitaires locaux qui autrefois trouvaient dans un même lieu matière à leur curiosité et à leurs recherches.

Rodolphe Reuss (19), historien et érudit, nourri de deux cultures allemande et française, parfaitement bilingue, est nommé bibliothécaire en chef en 1873. Il va marquer de son empreinte, de sa forte personnalité l'orientation et les acquisitions de la nouvelle bibliothèque de la ville.

- 2) un essor remarquable de la bibliothèque universitaire durant l'annexion (1871-1918)

Comme on l'a vu précédemment, à l'appel de Barack les dons affluent dès 1870 pour "la nouvelle bibliothèque" de Strasbourg

.../...

appelée à devenir régionale et universitaire, de par son statut en 1871. On procède également à des achats massifs, tels que la collection Heitz, important fonds d'alsatiques, la bibliothèque de philologie de A.Menge, d'histoire de Wolfgang Menzel, de droit, de physique de Poggendorf, le fonds Dante de la bibliothèque Wittich, une collection de 2300 livres ~~sa~~scrits. En 1871 est acquise la bibliothèque du poète Uhland. Lors de son inauguration en 1871, la bibliothèque compte déjà 200 000 volumes, y compris les 40 000 volumes de la bibliothèque de l'ancienne université française qui est réunie à la nouvelle institution.

Sous l'impulsion des directeurs K.A.Barack, puis Julius Euting et Georg Wolfram, et grâce à des crédits substantiels, cet organisme prend une ampleur exceptionnelle.

août 1871 - fin 1872	220 000 volumes
	169 350 marks
	344 utilisateurs
1882	527 226 volumes
	140 540 marks
	17 200 utilisateurs
1902	863 512 volumes
	155 315 marks
	34 389 utilisateurs
1911	982 000 volumes
	194 294 marks
	46 421 utilisateurs

La population universitaire constitue l'essentiel de ses usagers, mais le nombre d'utilisateurs extérieurs à Strasbourg double de 1882 à 1911, passant de 1344 à 2663, signe d'un incontestable rayonnement. Le château des Rohan, qui abrite les collections, se révèle bientôt trop exigü, les collections y sont mal installées, les risques d'incendie grands. La Diète provinciale souhaite occuper le château.

K.A.Barack entreprend une tournée d'étude dans les grandes bibliothèques en Europe (Paris, Florence, Venise, Vienne, Munich

.../...

etc...). Les bibliothèques allemandes se sentent à l'écart du mouvement international surtout par rapport aux bibliothèques américaines, on y craint encore le grand public. En même temps, se pose le problème de la création d'une bibliothèque d'empire (Reichsbibliothek), analogue à la bibliothèque nationale à Paris, qui serait installée, soit à Leipzig, soit à Berlin. Le désir de rénovation accélère la mise sur pied du projet strasbourgeois et la Diète provinciale cède gratuitement le terrain, sur la place impériale (place de la République). Deux architectes, Hartel et Neckelmann présentent successivement deux projets, l'un pour 1 116 000 volumes et l'autre pour 800 000 volumes. Ce dernier est adopté en 1885 et les travaux vont durer jusqu'en 1895 pour un coût total de 1 450 000 marks. Le déménagement des collections dure quatre mois (sans vacances pour le personnel !). La bibliothèque compte déjà 700 000 volumes. Son inauguration a lieu en novembre 1895. La conception architecturale du bâtiment est critiquée : on lui reproche son style en pastiche vénitien, la surabondance décorative à l'extérieur et le manque d'air et de lumière à l'intérieur, la mauvaise odeur et l'humidité des caves.

Hottinger dans "die Einweihung des neueun Gebäudes der Kaiserlichen Universitaets- und Landesbibliothek : E. am 29. November 1895" insiste sur la parenté de la bibliothèque universitaire avec ses soeurs allemandes de Munich (1 000 000 volumes) et Berlin (900 000 volumes). Il salue le Dr Barack qui, 25 ans plus tôt, a lancé un appel au peuple allemand et au monde lettré pour recréer une bibliothèque à Strasbourg, un trésor non seulement pour l'université naissante, mais aussi pour la vie intellectuelle et il estime qu'elle est une fierté, "une bénédiction pour notre pays (Reich), une forteresse de l'esprit scientifique allemand".

En 1902, est inaugurée la statue de Guillaume 1er, placée dans le hall de la bibliothèque, en face de l'entrée. Tout un symbole !

Henry S. Dotterer dans "Strasbourg's famous library" ne cache pas son admiration pour cette bibliothèque de Strasbourg dont la reconstruction fut alimentée, entre autres, par des dons venus des U.S.A.. Barak lui désigne les portraits de donateurs américains bien en vue, et la section de littérature américaine lui apparaît considérable. Il note que de nombreux ouvrages germano-américains y ont leur place.

Le personnel de cette bibliothèque impériale et universitaire est bien sûr exclusivement allemand : un directeur nommé par l'empereur, 6 bibliothécaires, 5 bibliothécaires adjoints, 6 secrétaires, 5 auxiliaires, 4 gardiens, un concierge, un relieur et un chauffeur. Jusqu'en 1900, il n'y a aucun alsacien parmi le personnel. A la suite des protestations de députés alsaciens, on nommera quelques personnalités alsaciennes : Wilhelm en 1902, Ritter en 1907 et Lefftz en 1912. Les bibliothécaires, chefs de section, sont en principe, des spécialistes dans une discipline donnée. Pour accéder à un emploi de la sorte, il est nécessaire d'être allemand et d'avoir suivi l'enseignement supérieur, sanctionné par un doctorat et d'être titulaire du Staatsexamen (examen professionnel national). Le niveau de qualification est donc élevé et ne manque pas d'influer sur la qualité et le suivi des acquisitions de la B.U. On prête avec libéralité, ex. en 1906 : 146 000 volumes sont prêtés (pour un total de 900 000 volumes), il est possible d'emprunter jusqu'à 12 volumes à la fois, et cette facilité ne concerne pas uniquement les universitaires mais aussi les simples lecteurs.

Strasbourg se situe rapidement dans le peloton de tête des bibliothèques allemandes, passant de la 7e à la 3e place vers 1910. Les heures d'ouverture sont étendues et l'on crée un fonds d'agriculture pour compléter la section "Economie et techniques". Deux salles publiques supplémentaires sont ouvertes en 1912, l'une pour la consultation des périodiques, l'autre réservée aux lecteurs de manuscrits et aux licenciés de l'université.

.../...

De son côté la bibliothèque municipale, sans pouvoir rivaliser avec "sa grande soeur", la BU, pour reprendre les termes de Reuss, tant au niveau des collections que des crédits d'achats, poursuit son développement et semble répondre aux besoins des usagers strasbourgeois.

1872	:	15 000 volumes (dons et achats)
1896	:	110 000 volumes
1872-1896	:	1971 donateurs
-1902	:	3348 donateurs

La plupart de ces donations sont faites sous la condition que la bibliothèque restera municipale et autonome. Les pays étrangers, comme la France, les Etats-Unis, l'Argentine, la Suisse continuent par ailleurs à favoriser la bibliothèque municipale de leurs envois et dons.

La bibliothèque municipale est contrainte à son tour, en 1887, de transférer ses collections dans d'autres locaux, les bâtiments des grandes boucheries s'avérant insalubres et dommageables pour les fonds anciens. Elle emménage place de l'hôpital, dans l'amphithéâtre de l'ancienne faculté de médecine, dans des locaux très excentrés, peu pratiques et plus exigus, ce qui ne manque pas d'avoir des conséquences sur la fréquentation des usagers. Il faut attendre 1890 pour que soient aménagés des locaux distincts pour les archives de la ville et une salle nouvelle, au premier étage, pour la bibliothèque.

En 1896, Rodolphe Reuss quitte Strasbourg pour Versailles, afin d'éviter à ses trois fils d'être enrôlés dans l'armée allemande, (ironie du sort : ils mourront tous les trois, sous l'uniforme français, durant la première guerre mondiale).

Son successeur, Félix Blumstein constate que l'intérêt des lecteurs se porte de plus en plus sur les romans modernes, surtout

.../...

en français. On assiste donc à quelques tentatives pour répondre aux besoins d'un nouveau public (11), dont on devine les aspirations, mais cette ouverture "moderniste" suscite l'hostilité d'un grand nombre de strasbourgeois, dont Reuss qui, depuis Versailles, proteste publiquement.

"Et la littérature instructive l'emporta à nouveau sur les ouvrages purement récréatifs" écrit J. Brauner in : Archives et bibliothèque de la ville de Strasbourg, 1935, n°1, p.38 ; il note avec satisfaction : "Ceux-ci, qui en 1906, constituaient 67% de l'ensemble des prêts ne forment plus que 57% en 1909". On a donc remis la bibliothèque sur le droit chemin. "On en était revenu aux excellents principes établis par Monsieur Reuss autrefois" ajoute-t-il.

En 1913 se constitue une "Société des amis de la bibliothèque municipale" (21) qui souhaite le maintien de ces mêmes principes, face au "péril de la modernité".

On songe même en 1906 à répartir entre la bibliothèque universitaire et la bibliothèque populaire, récemment créée (1902) sur une initiative privée, les fonds de la bibliothèque municipale. Le malaise est perceptible, les statistiques de fréquentation sont parlantes.

Pour réveiller l'intérêt du public, on introduit quelques améliorations techniques (service du prêt, salle de lecture plus confortable, achats de journaux plus nombreux, fascicules récents des principales revues mises à disposition, etc...), pour arriver à un compromis raisonnable entre les traditions d'autrefois, en l'occurrence les principes établis par Reuss, qui souhaitait une institution servant avant tout à instruire la population strasbourgeoise, et les nouvelles exigences de l'époque, à savoir les désirs des lecteurs, soucieux d'accéder à une lecture récréative et passionnante.

.../...



Otto Winckelmann, directeur, simultanément des archives de la ville et de la bibliothèque, de 1906 à 1912, propose une série de réformes qui ne manquent pas d'audace dans "Vorschläge zur Reform der Stadtbibliothek" (Propositions pour une réforme de la bibliothèque municipale) (1906).

Il propose à la bibliothèque municipale de donner ses collections de littérature populaire et de jeunesse à la bibliothèque populaire, récemment créée.

Il propose ensuite de réunir la bibliothèque de la ville et la bibliothèque populaire, sous un même toit, proche d'une artère passante et d'installer dans la ville des points de desserte pour le prêt et le rendu des livres, sur le modèle de ce qui se pratique à Francfort et à Stuttgart, cette innovation se justifiant d'autant plus que l'actuelle bibliothèque municipale est située loin du centre de la ville.

Il propose également d'établir un catalogue commun à l'ensemble des institutions, pour permettre la localisation d'un ouvrage et souhaite que les ouvrages qui n'intéressent pas le grand public soient décrits dans un catalogue systématique, imprimé et vendu à bas prix.

Il s'agit de définir clairement les besoins des publics de la bibliothèque universitaire et de la bibliothèque populaire, la bibliothèque municipale se chargeant d'être le lien entre les deux. Il réclame enfin des horaires d'ouverture plus longs, 9h - 13h et 15h - 22h, tous les jours ouvrables.

Hélas, aucune des propositions de Winckelmann n'est prise en compte. Elles sont étonnamment modernes et, sous une autre forme, reprises dans le débat contemporain des missions respectives des deux bibliothèques, la bibliothèque universitaire et la bibliothèque municipale, pour une ville comme Strasbourg.

.../...

De 1907 à 1912, les collections passent de 120 000 à 130 000 volumes et le nombre de lecteurs inscrits de 1200 à 684, soit une baisse de près de 50%.

Août 1914 : la bibliothèque municipale est fermée, la bibliothèque universitaire suspend ses prêts à l'extérieur et tente de faire rentrer les livres prêtés aux mobilisés. Par crainte d'un siège et d'un désastre (le souvenir de l'incendie de 1870 est présent dans toutes les mémoires), les deux bibliothèques mettent à l'abri leurs manuscrits et ouvrages précieux ; la bibliothèque municipale dans les caves du lycée, à Strasbourg ; la bibliothèque universitaire les envoyant à Leipzig d'où ils reviendront bientôt.

Le gouvernement décide de créer des bibliothèques d'hôpitaux. Aidé par des bénévoles, le personnel de la bibliothèque universitaire parvient à envoyer sur le front et dans les tranchées des ouvrages et malgré le conflit, elle compte, en 1914, plus d'un million de volumes. La bibliothèque municipale, dès 1915, reprend le prêt des livres, les statistiques de fréquentation indiquent un fort accroissement et les hôpitaux militaires de la place mettent fortement la bibliothèque à contribution.

Au même moment, on assiste à un renforcement de la politique de germanisation et de la censure dans les territoires annexés, à un débat agité sur le sort de la future Alsace-Lorraine dans le Reich : il est question d'une tripartition entre le Palatinat, le pays de Bade et la Prusse. Des cinéastes allemands viennent, en 1917, tourner un film "der Antiquar von Strassburg" afin de prouver que les Alsaciens ont la sensibilité allemande !

40% de la population masculine est mobilisée dans l'armée allemande et même si Strasbourg n'est pas bombardée, la vie y est

.../...

difficile. On est en attente des nouvelles du front russe, de la guerre à l'ouest, de l'arrivée des Américains.

- 9 novembre 1918, Guillaume II abdique et fuit en Hollande
- 11 novembre, c'est l'armistice de Rethondes
- novembre 1918, révolution des soviets, conseils ouvriers et soldats (à Strasbourg aussi)
- 22 novembre 1918, Strasbourg "oppressée, soulagée, délivrée" accueille le général Gouraud

"L'Alsace s'est jetée en pleurant de joie au cou de la mère patrie" déclare Raymond Poincaré, Président de la République, en décembre 1918.

La reprise du pouvoir par les autorités françaises semble au départ se faire sans difficulté.

Cent dix mille Allemands et seize mille fonctionnaires quittent l'Alsace.

Le directeur de la bibliothèque universitaire, Georg Wolfram, quitte précipitamment son poste et crée à Francfort un Institut des Alsaciens-Lorrains dans le Reich, dont les activités sont mal vues dans une Alsace redevenue française. Sur les 33 membres que compte alors le personnel, 21 s'en vont, dans des conditions parfois pénibles, en laissant tout derrière eux et c'est un médecin, d'origine alsacienne, Ernest Wickersheimer, spécialiste de l'histoire de la médecine, qui est alors nommé à la tête de la bibliothèque universitaire, qu'il dirigera de 1919 à 1950. Il y introduit un certain nombre de réformes bibliothéconomiques qui ont certain retentissement dans le monde des bibliothèques, tant en France qu'à l'étranger.

.../...

La bibliothèque universitaire voit son statut de bibliothèque conçu sur le modèle allemand (33), reconnu par les autorités françaises car elle assure un rôle prestigieux et harmonieux dans la vie universitaire. Installée dans ses nouveaux locaux depuis 1895 (qui sont toujours les siens actuellement), elle possède par arrêté du 29 juillet 1871 et par ordonnance du 19 juin 1872 un statut autonome et la personnalité juridique : elle jouit d'un chapitre spécial au budget, entièrement indépendant de celui de l'université. De par sa masse et son rayonnement elle en impose donc aux autorités françaises (22) et alors que de nombreux bibliothécaires alsaciens demandent que la bibliothèque universitaire ne soit pas considérée comme une simple bibliothèque universitaire, de type français, le statut de 1926 vient en fait confirmer les points du statut concédé par les Allemands en 1871 et 1872, à savoir la personnalité civile et l'autonomie financière. Anciennement universitaire et régionale, elle devient nationale et universitaire. Elle est dirigée par un administrateur et un conseil d'administration.

Maurice Barrès dans un article publié le 6 décembre 1920 dans l'"Echo de Paris" et dont le titre est "Au retour de Strasbourg" écrit : "C'est une prodigieuse émotion pour un français qui se souvient d'avoir vu les salles de l'Université de Strasbourg sous la conduite d'un guide boche quand elle était astreinte aux triomphantes besognes du pangermanisme, s'il monte maintenant les escaliers de cette illustre maison... l'université de Strasbourg réunit les éléments excellents et vigoureusement caractérisés : une forte tradition alsacienne, un outillage matériel allemand et une inspiration française... avec ses 1 200 000 volumes et le soin particulier qui fut donné à l'accroissement de certaines de ses parties, la bibliothèque universitaire et régionale se place immédiatement après notre bibliothèque nationale. Je n'aurais pas pu préparer mes leçons sur le "Génie du Rhin" sans la bibliothèque de Strasbourg... voilà qui nous change de nos impossibles bibliothèques provinciales et parisiennes !"

.../...

- 3) une période troublée politiquement (1919-1936) et le classement mal compris de la bibliothèque municipale (1929)

Après l'euphorie des premières semaines, les difficultés surgissent dans cette province reconquise : les Français sont surpris de voir dans les Alsaciens des "demi-Allemands" alors que les Alsaciens idéalisent la France. Très rapidement les problèmes de langue et du maintien des libertés sont au coeur du débat, auxquels s'ajoutent les questions d'âge, de formation, de salaire, d'avancement dans de multiples cas individuels.

Le Conseil national, réuni à Strasbourg en décembre 1918, tout en n'ayant aucun pouvoir législatif, souhaite que soit institué un échelon administratif régional avec de réelles attributions, en Alsace-Lorraine ; Clémenceau, pour sa part, affirme comme nécessaire l'évolution vers un cadre départemental. En mars 1919 est institué un Commissaire général de la République à Strasbourg (Millerand), puis un Conseil consultatif d'Alsace et de Lorraine en 1920.

Les lois françaises sont appliquées progressivement suscitant un mécontentement croissant. Le droit local municipal, hérité des lois allemandes en 1895 est âprement défendu. En effet celui-ci reconnaît aux grandes villes comme Strasbourg un vrai droit de budget. La compétence communale est interprétée au sens le plus large. Tout ce qui n'est, ni de la compétence de l'état, ni défendu aux municipalités est de la compétence des communes :

- ex. - les communes interviennent pour les services publics, par exploitation directe, en régie
- leur participation à des entreprises privées n'est pas soumise à un plafond de 40% comme en France
  - le maire perçoit, comme ses adjoints, une rémunération convenable il est indépendant pour la nomination de son personnel, peut

.../...

désigner librement son remplaçant parmi les adjoints  
- le personnel jouit d'un statut original.

On tente de supprimer ces dispositions, mais le maire socialiste Jacques Peirottes, élu en 1919, s'y oppose farouchement.

Les fonctionnaires français arrivent en masse, de nombreux postes étant vacants à la suite du départ des fonctionnaires allemands, et on procède au remplacement des responsables locaux par des responsables parisiens. On passe d'une structure fédérative, de type allemand à un système centralisateur jacobin (34), qui s'accompagne de mesures vexatoires vis à vis de la population (32). L'abandon ou la réduction d'avantages sociaux introduits par les autorités allemandes suscitent un fort mécontentement dans la population alsacienne. Le mépris des Français vis à vis du dialecte, ("la langue des boches") alors largement utilisé par la population tant rurale qu'urbaine ne fait qu'attiser ce mécontentement.

- En 1924 Edouard Herriot déclare vouloir effacer les dernières différences de législation entre l'Alsace et la France et soulève un tollé général.

- En 1925, c'est la disparition du Commissariat général, institué en 1919, suivie d'une réforme de l'administration alsacienne : les cultes, l'instruction publique, les personnels et pensions passent sous l'autorité du Président du Conseil, au sein d'une direction installée à Paris. Cette suppression est interprétée comme une volonté d'assimilation à l'égard de l'Alsace.

Les milieux autonomistes développent leur action et dès novembre 1924 réclament l'autonomie scolaire. L'église catholique d'Alsace durcit ses positions face à l'état laïc français.

- En 1926 paraît le premier numéro de "die Zukunft" (L'Avenir) de nature franchement autonomiste. On y revendique une école confessionnelle et l'enseignement du catéchisme en langue allemande.

.../...

- Le manifeste du "Heimatbund" en juin 1926, signé par 102 notables, réclame l'autonomie complète de l'Alsace dans le cadre français avec des représentants élus du peuple qui, avec le pouvoir exécutif, siègeraient à Strasbourg.

En réponse, Laval, suspend les signataires dépendant de l'état.

- En 1927 : naissance du parti autonomiste alsacien-lorrain ; il s'agit de constituer une Alsace-Lorraine, libre, médiatrice entre la France et l'Allemagne, dans le cadre des états unis d'Europe. La presse autonomiste (Zukunft, Wahrheit (Vérité), Volkstimme (Voix du peuple) est interdite, et le chef du parti, Rossé, est arrêté.

- Le Parti communiste alsacien prend un virage autonomiste, critiquant "l'impérialisme français" lors du procès des autonomistes en 1928 à Colmar. On parle d'un "procès de classe".

Une délégation du comité central du Parti communiste français supplie les communistes alsaciens de rompre avec les "autonomistes petits-bourgeois" et les "autonomistes à soutanes". Refus. Un des leaders, Jean-Pierre Mourer est exclu du PCF en 1929.

Et c'est ainsi que se constitue un parti communiste alsacien d'opposition, avec son journal "die Neue Welt" (Le Nouveau monde).

Cette scission fait perdre nombre d'adhérents au PC strasbourgeois qui garde néanmoins une ligne autonomiste, critiquant le traité de Versailles et la soumission de l'Alsace à "l'impérialisme français".

En octobre 1931, Maurice Thorez ne craint pas de dire :  
"Nous communistes, nous proclamons le droit à la libre disposition du peuple d'Alsace-Lorraine jusque et y compris la séparation d'avec la France".

.../...

Le problème linguistique et scolaire reste au coeur des débats dans l'opinion publique alsacienne. Ce qu'on appelle traditionnellement "Le malaise alsacien" (31) se cristallise dans ce mouvement autonomiste, fractionné en différentes tendances politiques, dont la coalition remporte la mairie de Strasbourg, lors des élections municipales de 1929 (30).

C'est donc Charles Hueber, autonomiste, tendance PC, qui renverse la municipalité socialiste conduite par le modéré Jacques Peirottes, élu deux fois depuis 1919, et devient maire de Strasbourg.

Dans ce climat politique houleux et tendu, paraît, le 13 mai 1929, le décret du Président du Conseil, Raymond Poincaré, instituant la bibliothèque municipale au nombre des bibliothèques municipales classées (24).

Cette décision constitue une chance inespérée de développement, la bibliothèque municipale se trouvant de plus en plus défavorisée par rapport à sa concurrente, la BNUS. Mais ici encore, comme dans les années 1870, la nature et la qualité du "généreux donateur" ne semblent pas acceptables pour les responsables locaux.

En effet, l'état français pense, par la procédure de classement, reconnaître le prestige et la notoriété de la bibliothèque et créer peut-être des conditions plus favorables à son développement d'autant plus qu'a été prise en 1919, en conseil municipal, la décision de confier la direction des archives et de la bibliothèque de la ville, à un seul et même directeur, "pour des raisons d'économie" (26). Ces administrateurs, historiens par tradition, (35) (36) (37) privilégient le développement des archives au détriment de la fonction bibliothèque, en raison même de leur formation et de leurs intérêts.

.../...



Ou bien, autre hypothèse, est-ce une réponse, en écho à la reconnaissance par la France du statut particulier de la BNUS en 1926 et la volonté d'aligner l'Alsace, donc Strasbourg, sur le reste de la France ?

C'est ici qu'intervient un épisode peu connu de l'histoire des bibliothèques à Strasbourg.

Par cette décision de classement de la bibliothèque, en vertu du décret du 1er juillet 1897 relatif à l'organisation des bibliothèques publiques en France, sont réaffirmés les droits de l'état, propriétaire des collections qu'il a placées sous la surveillance des municipalités (par le décret pris le 28 janvier 1803) et l'obligation pour celles-ci de choisir un conservateur sur une liste qui leur sera proposée, les dépenses de personnel et de matériel demeurant à leur charge.

Cette décision est ressentie comme une ingérence supplémentaire et intolérable du pouvoir central sur le pouvoir local, en particulier en ce qui concerne le choix du bibliothécaire et le remplacement de la "Commission de surveillance", nommée exclusivement par le maire ou le Conseil municipal par un "Comité d'inspection et d'achat de livres" dont les membres sont nommés par le Ministre sur proposition du préfet.

En pleine période de "fronde" autonomiste et de malaise politique, et alors que le maire, autonomiste, Charles Hueber vient juste d'être désigné après les élections municipales de 1929, cette décision semble porter atteinte au droit local municipal âprement défendu, après le retour de l'Alsace à la France par les Alsaciens.

Décision pour le moins maladroite !. Le problème du classement est examiné lors des séances des 17 et 22 juillet 1929 du Conseil municipal, et en séance plénière du 22 juillet, le maire

.../...

est autorisé à former un recours en Conseil d'Etat, visant à annuler l'arrêté du 13 mai 1929, comme entaché d'illégalité et d'excès de pouvoir (27).

Les arguments de la ville sont les suivants :

- 1) le décret du 1er juillet 1897 relatif à l'organisation des bibliothèques municipales, invoqué dans le préambule de l'arrêté du 13 mai 1929 n'a jamais été introduit en Alsace-Lorraine (Période de l'annexion au Reich : 1871-1918)
- 2) l'article 6 du décret de 1897 dispose que le classement doit être précédé d'une délibération de la Commission des bibliothèques nationales et municipales, signalant au Ministre l'importance de la bibliothèque. Cette commission a cessé d'exister en 1909 et ses pouvoirs transférés, soit à la commission supérieure des bibliothèques, soit à la commission générale des bibliothèques. Le gouvernement a dû avouer que ni l'une ni l'autre de ces deux commissions n'a été saisie de l'affaire.
- 3) l'intérêt que l'état porte aux bibliothèques municipales réside en ce que les collections appartenant à l'état et confiées à titre de dépôt aux bibliothèques municipales proviennent des confiscations révolutionnaires. Or ces collections n'existent plus, puisqu'elles ont été détruites en 1870, avec les bâtiments et que la bibliothèque a été dotée et s'est développée aux frais exclusifs de la ville de Strasbourg.

En prenant connaissance des débats de cette séance du conseil municipal du 22 juillet 1929 (cf Annexe) et à la lecture des propos tenus par le maire et les conseillers municipaux, on constate que cette décision de classement est avant tout perçue comme une restriction du pouvoir municipal :

- Le maire : "Il faut que nous protestions contre le fait qu'on nous enlève quelque chose sans que nous ayons eu l'occasion d'émettre notre avis".

.../...

"Il doit être établi qui est pour que la ville ne s'efforce pas de garder ce qui lui appartient et qui est pour que les choses soient arrangées comme elles ont (toujours) été arrangées".

La ville de Strasbourg a su recréer, après 1870, une nouvelle bibliothèque, qu'elle a su gérer seule et dont elle s'estime la gardienne.

La méfiance transparait lorsque l'un des conseillers ajoute : "Nous espérons que des sanctions quelconques ne se cachent pas derrière cette mesure, car c'est là aussi une opinion qui est très répandue en ville".

Par 5 voix contre, 1 abstention, et 24 voix favorables, la proposition de l'administration municipale d'introduire un recours en Conseil d'Etat est adoptée.

Le Conseil d'Etat fait droit à la thèse soutenue par la ville de Strasbourg et dans son arrêt du 19 mai 1933 (28) (cf Annexe VII) constate que le Président du Conseil et le Ministre de l'Instruction publique en décidant le classement ont commis un excès de pouvoir. L'arrêt est basé exclusivement sur le premier des trois arguments invoqués par la ville, à savoir la non-introduction du décret de 1897.

Cette question n'a plus été soulevée depuis, bien que la question des bibliothèques municipales ait été nouvellement réglée par une loi du 20 juillet 1931 et un décret du 29 avril 1933. Sur la liste des 37 bibliothèques municipales classées, parue au Journal officiel du 30 avril 1933 (suite à la loi du 20 juillet 1931 et du décret du 29 avril 1933) Strasbourg ne figure pas. Colmar et Mulhouse seront classées en 1948, mais le cas de Strasbourg ne sera plus jamais évoqué.

.../...

4) une direction unique de 1919 à 1974  
(date de l'ouverture des nouveaux locaux de la BM)

Une seule personne assure donc la direction, à partir de 1919, des archives et de la bibliothèque. Cette double responsabilité pour un établissement, par ailleurs exigü et excentré, ne permet pas à la bibliothèque de se développer et cette situation va durer plus d'un demi-siècle.

Les statistiques de fréquentation de la bibliothèque indiquent de manière claire une baisse du nombre de lecteurs inscrits (1920 : 693 inscrits ; 1924 : 465 inscrits ; 1929 : 215 inscrits), même si parallèlement on observe un accroissement du nombre de gens en salle de lecture, puisqu'on procède à une réorganisation de cette salle avec ouverture en hiver de 20h à 22h.

"On offre ainsi aux ouvriers et aux intellectuels sans ressources une salle bien chauffée et bien éclairée, où ils peuvent satisfaire leurs besoins de lecture, alors qu'ils auraient été obligés, sinon, d'aller à l'auberge..." souligne, avec sérieux, J.Brauner (26).

Les abonnements à des journaux suisses, allemands et anglais, en plus des journaux parisiens et alsaciens, ainsi qu'à des revues spécialisées attirent un public plus nombreux "si bien qu'on a dû faire l'achat de 40 nouvelles chaises" note, toujours J.Brauner.

Le nombre d'ouvrages empruntés progresse également à partir de 1920 (1920 : 63 688 ; 1924 : 68 268 ; 1929 : 53 938).

Il est en effet nécessaire d'établir, après 1918, un compromis raisonnable entre les traditions d'autrefois et les nouvelles exigences de l'époque : développer les connaissances et l'instruction de la grande masse de la population en faisant l'acquisition d'ouvrages de vulgarisation scientifique, susceptibles

.../...

d'intéresser le grand public. L'histoire romancée et les biographies sont très demandées aussi. Il s'agit alors d'atteindre autant que possible tous les milieux strasbourgeois, par un choix le plus large possible.

Ce choix se trouve naturellement compliqué par le bilinguisme. Jusqu'en 1918 (durant l'annexion allemande) on avait quelque peu négligé les ouvrages littéraires français ; à partir de 1919 (et sous l'impulsion du directeur, Georges Delahache (1919-1929) (35), francophile et très lié aux milieux littéraires français) on négligea ceux en allemand. À partir de 1930 on s'efforce d'établir un équilibre entre les deux langues, l'une des revendications des milieux autonomistes étant le maintien, à tout prix, du bilinguisme en Alsace.

Les disciplines, comme la médecine et le droit sont laissées davantage de côté (pour ne pas faire double usage avec la BNUS), mais dans les autres domaines on se conforme toujours aux principes de Reuss : augmenter chaque section (histoire, philosophie, arts, géographie) dans les mêmes proportions. L'économie, les sciences sociales et politiques, les sciences naturelles figurent également au nombre des nouvelles acquisitions, et l'on acquiert davantage d'ouvrages de littérature et des romans modernes. On souligne toujours le caractère scientifique d'un "Institut de culture populaire", le mot populaire n'ayant pas la connotation légèrement péjorative qu'il a prise récemment.

Dès 1935, on dénonce les locaux trop exigus de cette BM : une salle de lecture qui ne répond plus aux exigences modernes : pas d'aération, les lecteurs et ceux qui y travaillent sont à l'étroit ; une salle de prêt bien trop petite ; des magasins archi-remplis, où les ouvrages sont à même les planchers humides ; les salles inférieures, humides et malsaines sont néfastes à la fois aux

.../...

livres et au personnel. Cet établissement est bien trop petit pour une ville comme Strasbourg.

Quarante ans encore seront nécessaires avant que soit édifié un nouveau bâtiment.

Dans les années 30, l'autonomisme, tout en perdant de sa virulence, prend une teinture souvent progermanique, corroborée par la propagande allemande : le 22 avril 1932, le 60e anniversaire de la fondation de l'université à Strasbourg est l'occasion, en Allemagne, de manifestations contre la politique culturelle française : des articles dans la presse, des émissions à la radio soulignent la baisse supposée de réputation de l'université; des heurts se produisent, nombreux, entre les autonomistes pro-allemands et leurs détracteurs, en particulier lors des spectacles de théâtre en langue allemande.

En 1935, c'est un démocrate, Charles Frey qui est élu maire de Strasbourg.

Les problèmes régionaux et culturels restent des soucis majeurs en Alsace, même si, entre temps, les Alsaciens ont obtenu le maintien d'une partie du droit local ; sur le plan religieux, le maintien du statut local (concordat) et sur le plan linguistique, grâce au décret Pfister-Poincaré, l'enseignement de l'allemand dès la deuxième année de l'école primaire.

L'inquiétude grandit face à la montée de Hitler et les réfugiés sarrois, juifs, qui arrivent nombreux en Alsace, font connaître les exactions, les camps de concentration, la Gestapo...

Le plébiscite de la Sarre (1935), le service militaire obligatoire rétabli en Allemagne (1935), la réoccupation de la Rhénanie (1936) inquiètent fortement l'opinion publique alsacienne.

.../...

Trois organisations constituent déjà ce qu'on a appelé le nazisme alsacien :

- Le Landespartei, dirigé par Roos
- La Jungmannschaft, dirigée par Bickler
- et le Arbeit- und Bauerpartei, dirigé par Hueber (ancien maire) et Mourer

Toutes trois rejettent la tension internationale sur les juifs et les communistes de Moscou ainsi que sur les "bonzes socialistes" et les "bourgeois chauvins".

En 1938, c'est "l'Anschluss" de l'Autriche et le 1er octobre 1938, les accords de Munich.

Comme lieu de repli (protection des biens, transfert des personnes), l'administration municipale se voit désigner le département de la Dordogne.

Le 2 septembre 1939, Strasbourg est évacuée : près de cent mille personnes quittent la ville, la majorité se réfugiant en Dordogne. L'administration municipale s'installe à Périgueux.

Le 19 juin 1940 les troupes allemandes pénètrent dans la ville où il ne reste plus que 400 habitants. L'armistice du 22 juin met fin aux combats et le 28 juin 1940, Hitler visite la cathédrale et déclare avec orgueil ne jamais vouloir rendre ce "joyau" à la France.

Dans le texte de l'armistice, il n'est pas fait mention de l'Alsace. Certains émigrés alsaciens en Allemagne (après 1918) espèrent la création d'un protectorat d'Alsace-Lorraine, mais le 20 juin 1940 Hitler exclut l'Alsace-Lorraine de la compétence du commandement militaire de la France et confie l'administration civile au Reichsstatthalter de Bade, Robert Wagner, avec pour mission de gagner en une décennie la population alsacienne au national-socialisme.

.../...

L'Alsace est donc rattachée au pays de Bade. Les Alsaciens sont considérés comme des "Volksdeutschen", c'est-à-dire des Allemands faisant naturellement partie du peuple allemand. Après rééducation et assimilation, ils deviennent des "Reichsdeutsche", c'est-à-dire des citoyens à part entière du IIIe Reich.

- 5) la politique culturelle du IIIe Reich en Alsace :  
un essor incontestable de la lecture publique à  
Strasbourg (1940-1944)

Huit communes sont rattachées à Strasbourg, il faut créer le "Grand Strasbourg" et le Dr Robert Ernst est placé à la tête de la nouvelle administration. C'est un alsacien d'origine qui avait opté pour l'Allemagne en 1918.

On confie Kehl au maire de Strasbourg : il s'agit de mettre en valeur le rôle de celle-ci, comme métropole du futur "Gau du Rhin supérieur".

Fin juin 1940, c'est le retour des Strasbourgeois dans leur ville occupée par les nazis. En 1941, ils seront 138 793 dont 4000 allemands, mais 30% de la population ne réintègre pas.

De 1940 à 1944, les Strasbourgeois vont connaître le régime nazi dans son aspect le plus totalitaire (39). On exige des Alsaciens qu'ils prouvent leur attachement en pratiquant un national-socialisme supérieur à celui des Allemands du Reich. Les rues sont débaptisées, le port du béret et de l'alliance à la main gauche (trop français !) sont interdits. La langue allemande est la seule autorisée. Tous les documents publics et privés sont en allemand. "Hinaus mit dem welschen Plunder" devient un slogan (dehors ! la racaille française). Parler français devient très dangereux. Si on est surpris c'est le transfert au camp de concentration du Struthof, dans la proche vallée de la Bruche.



Cette politique de nazification et germanisation oblige les jeunes alsaciens à adhérer aux jeunesses hitlériennes (Hitlerjugend) dès 1942, non sans succès d'ailleurs. Après Stalingrad, l'exaltation nationale s'accompagne d'une propagande anti-bolchévique intense. On demande aux Alsaciens un engagement volontaire dans l'armée allemande : c'est l'échec, suivi de l'incorporation de force en 1942 de ceux qu'on a appelés les "malgré-nous". Les opérations de police de la Gestapo se multiplient. En cas de rébellion, c'est soit la rééducation au camp de Vorbruck, soit l'internement ou l'extermination au camp de concentration du Struthof. Les juifs, les francophiles, les fortes têtes (Franzosenkoepfe) sont expulsés.

Par une politique culturelle "musclée", les nazis veulent faire de Strasbourg un monument national-socialiste, la cathédrale devenant le symbole du Rhin supérieur, symbole d'une ville foncièrement allemande dans une Alsace libérée (40). Les cours d'histoire (allemande revue et corrigée) sont assénés à la population pour former sa conscience politique. Ils demandent la suppression du concordat, la séparation de l'Eglise et de l'Etat, le démantèlement des associations d'obédience confessionnelle et la mise à l'écart du clergé. Le système scolaire allemand est introduit, le corps enseignant est rééduqué ou remplacé par des Badois. Le français n'est même plus enseigné comme langue étrangère, comme cela se fait en Allemagne. On touche là à des points fondamentaux de ce fameux particularisme alsacien que les Alsaciens ont toujours farouchement défendu depuis des décennies et la population marque son hostilité rapidement.

Entre 1871 et 1918 la germanisation de l'Alsace-Lorraine avait été lente et patiente et les autorités allemandes avaient su peu à peu gagner les sympathies d'une partie importante de la population.

Lorsqu'en 1940 les troupes allemandes envahissent à nouveau l'Alsace, il ne s'agit pas uniquement de germaniser la plaine, mais

.../...

surtout de convertir au national-socialisme une province à priori hostile.

De nombreuses déclarations de responsables allemands confirment que le livre et plus particulièrement les bibliothèques sont un atout important dans la partie qui s'engage en Alsace en 1940 : les bibliothèques doivent aider à renouer les liens avec l'Allemagne, le livre allemand doit renforcer le sentiment patriotique. Dès 1940, une action d'envergure est déclenchée qui aboutit le 30 mars 1942 à l'inauguration solennelle et simultanée de 2061 bibliothèques de villages et de petites villes d'Alsace, disposant d'un fonds de 557 600 livres. 1 294 000 autres volumes sont en préparation, 500 autres bibliothèques sont prévues. L'Alsace, nettement favorisée, dépasse même le pays de Bade. Le résultat est remarquable, surtout si l'on songe qu'il n'aura fallu qu'un an et demi pour l'atteindre.

La bibliothèque municipale de Strasbourg sera elle aussi mise sur pied en un an et demi (38), même si pour les autorités nazies, le reste de l'Alsace passe avant Strasbourg, dans la tradition du IIIe Reich qui a toujours rencontré plus de sympathies dans les campagnes et petites villes que dans les grandes agglomérations.

- L'organisation des bibliothèques populaires allemandes :

L'organisation générale des bibliothèques populaires allemandes (Volksbüchereien) ressort d'une circulaire ministérielle : "Richtlinien für das Volksbüchereiwesen" publiée en 1937. Y sont considérées comme "Volksbüchereien" les bibliothèques ouvertes au grand public, à l'exclusion des bibliothèques de recherche. La circulaire indique que les communes sont tenues de les mettre sur pied et d'en assurer le fonctionnement. Elles doivent se faire aider par des organismes régionaux (Staatliche Volksbüchereistellen)

qui fournissent une assistance technique, sous forme de livres et de matériel (mobilier, fichiers). Mais il s'agit pour ces organismes de surveiller et d'unifier le travail accompli : leur mission est de faire pénétrer l'esprit national-socialiste dans toutes les bibliothèques du Reich. Cette assistance est en fait un contrôle.

Ces organismes régionaux sont coiffés par un organisme central : la "Reichsstelle für das Volksbüchereiwesen", à Berlin, qui leur fait parvenir les directives par circulaires ou dans sa revue "die Bücherei". Cette disposition permet un contrôle parfait de l'ensemble du système qui se trouve fortement centralisé, l'autonomie des communes se réduisant au rôle de bailleur de fonds.

Strasbourg dépend de l'organisme régional situé à Fribourg qui participe de près ou de loin à toutes les décisions importantes concernant Strasbourg, qui dès 1940 se trouve donc intégrée à ce système (41).

Un rapport établi à la demande de Fribourg sur la situation des bibliothèques populaires en Alsace insiste sur la rareté des bibliothèques publiques qui existent surtout dans les villes, les campagnes étant le fief des bibliothèques confessionnelles. Dans les villes, les bibliothèques ont un caractère hybride, précise le rapport : elle possèdent de riches fonds anciens, mais on a voulu aussi leur confier la mission des bibliothèques populaires, ce qui fait que les ouvrages modernes qu'on y fait entrer apparaissent un peu comme des corps étrangers.

Pour remédier à cette situation, Harden-Rauch, directeur de Fribourg propose une séparation entre bibliothèques scientifiques et bibliothèques populaires pour éviter à celles-ci d'être traitées en parent pauvre alors qu'elles doivent être les pièces maîtresses dans la nouvelle politique culturelle.

Il analyse sociologiquement le public alsacien : deux groupes : le groupe A d'une part, groupe des travailleurs, des ouvriers, couche socialement pauvre, mais parlant allemand et le groupe B, la bourgeoisie parlant français. Le premier groupe (A) ayant été fortement négligé par les responsables français.

Ce qui importe à la nouvelle direction, ce n'est pas que les gens lisent beaucoup, mais qu'ils lisent bien. Il s'agit d'encadrer (Beratung) et de guider (Führung) le lecteur.

Pour l'auteur du rapport, tout est à faire en Alsace : l'organisation des bibliothèques et l'éducation des lecteurs.

- L'organisation de la bibliothèque municipale de Strasbourg :

Le Dr Walter Koch est nommé en juillet 1941 directeur de la "Stadtbücherei". Il le restera jusqu'à la libération de Strasbourg en novembre 1944. Né à Strasbourg, il avait opté (comme R.Ernst) pour l'Allemagne en 1918. C'est donc un "Reichsdeutsche". En un an et demi, ce bibliothécaire zélé va mettre sur pied une bibliothèque centrale (Hauptstelle), en obtenant la procédure d'urgence pour l'acquisition d'un immeuble à Strasbourg et un réseau de 12 annexes dans les quartiers (Zweigstellen). L'ensemble formera la bibliothèque de la ville (Stadtbücherei). Cette appellation déplaît à l'administration de la ville qui aurait voulu la distinguer de l'ancienne bibliothèque de la ville (Stadtbibliothek) et lui aurait préféré les termes de "Städtische Volksbücherei" (Bibliothèque populaire et municipale).

Les emplacements des 12 annexes sont choisis en fonction du lectorat : ces annexes ne doivent pas se situer à plus de 15 minutes de marche à pied de l'utilisateur. Elles sont montées en même temps que la bibliothèque centrale. L'effort est également

.../...

réparti sur les 12 unités. Le souci du contact avec le lecteur, d'efficacité l'emporte sur celui de prestige d'une grande réalisation.

L'aspect des bâtiments n'est pas négligé. Ils doivent être attrayants. Le lecteur doit avoir l'impression d'être chez lui. Sur les murs sont accrochés les portraits de grandes figures rhénanes (Jacques Sturm, Jean Geiler de Kaysersberg, Gottfried Keller) à côté de ceux du Führer et du Gauleiter.

Cet effort d'aménagement s'accompagne d'un effort de publicité pour faire connaître les réalisations et gagner de nouveaux lecteurs. Un poste budgétaire est même prévu à cet effet. Des tracts sont distribués, des papillons portant la mention "Lest in der Stadtbibliothek" (Venez lire à la bibliothèque municipale) sont collés dans les tramways de la ville, des diapositives sont projetées dans les cinémas. Pour faciliter le prêt aux personnes qui travaillent, on aménage les horaires d'ouverture en conséquence (le soir et le samedi après-midi), les droits d'inscription sont modiques et le prêt gratuit.

Le financement est assuré par la ville et par le Reich : pour le démarrage Koch obtient 100 000 RM de la ville et une somme équivalente de la Zivilverwaltung versée directement à la Centrale d'achat de Leipzig. Durant toute la guerre, la ville versera régulièrement un budget de 40 à 50 000 RM (Reichsmarks) à la bibliothèque pour l'achat et l'entretien des livres, budget suffisant.

- Le personnel :

Un problème capital se pose à la nouvelle bibliothèque de Strasbourg : le recrutement et la formation du personnel. Faut-il engager des bibliothécaires du Reich, offrant toutes garanties sur le plan politique, professionnel et racial ou faut-il faire appel à des Alsaciens capables de contacts plus fructueux avec un public

dont ils connaissent la mentalité et auxquels ils peuvent s'adresser en dialecte ? W.Koch choisit une solution intermédiaire : il recrute sur place et fait venir en même temps, pour un ou deux ans, des bibliothécaires allemands chargés d'encadrer leurs collègues alsaciens.

Quatre bibliothécaires allemands viennent de Dresde, Hambourg, Sarrebruck et Francfort et sept candidats alsaciens sont retenus, selon des critères examinés par les autorités compétentes à Berlin : il faut être d'origine alsacienne (donc germanique), avoir des affinités pour l'Allemagne, tout en étant attaché au pays natal et être d'une intégrité politique sans reproche.

Les bibliothécaires venus du Reich ont un diplôme spécialisé. Pour le personnel alsacien est adopté un système très souple de stages complétés par des séminaires et des séjours en Allemagne, formation approfondie et complétée par des conférences et des séances de travail sous la direction de Koch lui-même.

A Strasbourg même, deux thèmes essentiels dans cette formation : la littérature régionale et populaire chère aux défenseurs du "Volkstum" (Propriété du peuple, nationale), et l'histoire politique et le roman historique vus sous l'angle de l'idéologie national-socialiste. Importance de la "Heimat" (Patrie) et de la littérature en tant qu'expression du "Heimatgefühl" (Sentiment national), du paysage allemand dans la littérature allemande. Toute une journée, par exemple, est consacrée à la littérature allemande dans les pays frontaliers et à l'étranger.

On impose aux stagiaires un important programme de lectures.

Pour les villages des environs de Strasbourg, W.Koch prévoit une étroite collaboration entre écoles et bibliothèques. C'est l'instituteur qui doit s'occuper de la bibliothèque ; il reçoit donc une formation complémentaire dans des stages, en fin de semaine, où sa présence est obligatoire.

.../...

La bibliothèque centrale et les annexes se développent rapidement. Koch doit recruter sans cesse de nouveaux employés, d'autant plus que ceux-ci doivent effectuer périodiquement des stages en Allemagne et que le contingent de bibliothécaires allemands quitte Strasbourg assez vite.

En 1943, la situation sur le marché du travail devient désastreuse d'autant plus que le personnel est appelé à effectuer des travaux exceptionnels (compter le bétail, participer aux récoltes, distribuer des cartes de rationnement), ou est mis à la disposition de l'industrie de guerre.

Et pourtant les conditions de travail sont rudes. En 1942, la durée hebdomadaire du travail passe à 56 heures et en octobre 1944 à 60 heures. La durée des vacances annuelles est ramenée à 14 jours ouvrables.

On mesure la fidélité du personnel au régime. Lors de l'attentat manqué contre le Führer en juillet 1944, les employés, en uniforme, sont tenus de témoigner leur fidélité à Hitler.

Mais l'emprise du national-socialisme s'exprime également à travers la politique du livre. Pour endoctriner efficacement la population, il faut contrôler sévèrement les livres.

- Les livres :

Le contrôle du livre est depuis longtemps établi en Allemagne. Une surveillance permanente est exercée sur la production et la distribution du livre. Tous ceux qui s'occupent du livre (auteurs, éditeurs, libraires, bibliothécaires) sont obligatoirement membres du "Reichskulturkammer" et la production littéraire contrôlée par des organismes de contrôle, placés sous la direction de Goebbels, Rosenberg et Bouhler.

.../...

Les bibliothèques ont connu une épuration sévère depuis 1934. L'épuration continue dans les bibliothèques des territoires annexés et une des fonctions essentielles de la "Reichsstelle für Volkstümliches Büchereiwesen", à Berlin, est de contrôler les acquisitions, une commission publie régulièrement dans la revue "die Bücherei" des rapports sur les nouvelles parutions et des listes sont envoyées aux directeurs de bibliothèques avant la parution des livres. Par des circulaires, Berlin recommande l'achat de certains livres ou au contraire met en garde contre des auteurs interdits.

Les auteurs interdits sont les auteurs étrangers, juifs ou marxistes, les écrivains qui déplaisent au régime ; certains livres sont interdits à cause du thème traité ; tous les ouvrages américains sont interdits à Strasbourg, seuls les livres scientifiques pourront être empruntés (Circulaire du 10.01.1942). Les classiques russes ne seront prêtés que sur demande justifiée du lecteur, et les classiques russes ne doivent plus être achetés, mentionnés dans les catalogues, ni mis en évidence (Circulaire du 23.01.1942). Certaines traductions de livres français (Circulaire du 06.07.1942) peuvent en revanche continuer à être prêtées : Brasillach, Céline, Chateaubriand, Giraudoux, Montherland, Saint-Exupéry, Sacha Guitry, Giono...

Les ouvrages scientifiques français ne doivent être prêtés qu'à des chercheurs politiquement sûrs et la littérature française de qualité est rangée parmi les ouvrages scientifiques et prêtée selon les conditions ci-dessus.

L'importance numérique des ouvrages éliminés doit être évaluée, car il est prévu de les transférer à la bibliothèque universitaire : seule ébauche d'une coopération avec cet établissement, lui aussi contrôlé par les autorités nazies !

.../...



Sont par ailleurs interdits les ouvrages traitant de philosophie, de religion, de socialisme, les ouvrages techniques, les cartes géographiques qui pourraient fournir des renseignements sur l'industrie, les installations électriques ou hydrauliques etc...

La "Reichsstelle" à Berlin oblige également les bibliothèques à jouer un rôle d'office de propagande dans deux cas bien prévus : la littérature anti-bolchévique et la littérature antisémite (Circulaire du 25.06.1941) et demande à celles-ci de mettre en évidence la littérature concernant la question juive.

W. Koch, fonctionnaire zélé, fait son possible pour plaire aux autorités de Berlin et en cas de doute s'adresse toujours à Berlin pour savoir si tel ou tel livre doit être interdit.

Exemple : Il demande que faire, puisque dans un livre de Carl Hauptmann, "Mathilde", un médecin juif est traité avec une certaine sympathie. Berlin demande alors à la maison d'édition de "corriger" le passage en question lors d'une réédition.

Mais fin psychologue, W.Koch dans un rapport de novembre 1942 propose que pour l'instant la bibliothèque ne fasse pas de propagande politique à cause de la méfiance instinctive des Alsaciens à l'égard de la politique. Cette méfiance, estime-t-il, ne pourra être vaincue que graduellement et en procédant avec suffisamment de discrétion.

Le livre est donc un instrument politique et les bibliothèques doivent servir de foyer de propagande ; le bibliothécaire doit renforcer le moral de la nation. Les efforts faits par le régime nazi jusque dans les derniers mois de la guerre pour remplacer les directeurs de bibliothèques, partis au front et pour faire fonctionner, malgré les destructions, les bibliothèques bombardées ;

les sommes dépensées pour l'achat des livres, pour l'extension du réseau de bibliothèques jusque dans les campagnes où se réfugie la population évacuée des grandes villes, méritent, malgré tout d'être soulignés.

A Leipzig, on a créé une centrale d'achats pour bibliothèques : "Einkaufshaus für Büchereien" avec succursales, dont une créée en 1941 pour l'Alsace et le Pays de Bade. Son siège est à Strasbourg, permettant à l'état et ses services de contrôler et d'orienter efficacement les commandes. Mais les difficultés des éditeurs vont croissantes et cette centrale de Leipzig, cesse par manque de livres et de personnel de prendre en considération les vœux des bibliothèques. On crée alors un service spécialement chargé des bibliothèques des villes : le "Stadtbüchereidienst", mais le service étendu à toutes les bibliothèques des villes de plus de 10 000 habitants s'essouffle lui aussi.

Mais Walter Koch, dès 1941-1942, a constitué l'essentiel de son fonds :

- en récupérant d'anciens fonds : dès juillet 1942, il a pour mission d'aller récupérer une partie des livres que la bibliothèque municipale de Strasbourg a évacués à Périgueux. Il se rend à Paris, Vichy et Périgueux et obtient après de laborieuses négociations de recouvrer 2400 livres en langue allemande et 338 alsatiques. Tous les autres livres, en majeure partie, français, restent à Périgueux.
- en suscitant donations et legs, qui comme les offres de vente, se font rares, les donations allant de préférence à la bibliothèque universitaire.
- en récupérant les biens des antinazis et des juifs, confisqués par les nazis.

.../...

- en obtenant des livres de la "Grenzbüchereidienst" chargée de collecter des fonds pour fournir gratuitement aux bibliothèques frontalières des livres sur le parti NSPD, sur les relations entre l'Allemagne du IIIe Reich et l'étranger, les problèmes frontaliers, etc...

Fin 1942, la bibliothèque dispose d'environ 50 000 livres en 1944, plus de 62 000 volumes les annexes de quartiers disposant du double des volumes par rapport à la centrale.

#### - Les lecteurs

Entre 1942 et 1943, l'augmentation globale des lecteurs est de 45% et certaines annexes sont florissantes (Neudorf : 52% d'augmentation ; Schiltigheim : 136%).

Fin mars 1944, la bibliothèque compte un total de 8645 lecteurs inscrits et 60% des lecteurs masculins ont moins de 18 ans. L'affluence des garçons est significative : encouragés à lire à l'école, aux jeunes hitlériennes, conseillés et guidés à la bibliothèque, ils y trouvent une littérature qui leur convient bien : récits de guerre, aventures héroïques, ouvrages techniques et de sports. Il est probable que l'idéologie national-socialiste aurait rencontré une adhésion certaine, si l'occupation avait duré quelques années de plus.

Dans les rapports de la bibliothèque, les livres sont classés en deux rubriques :

- 1 - tout ce qui est fiction (53,1%)
- 2 - tout ce qui est scientifique, didactique, en gros les documentaires (46,9%)

.../...

Walter Koch note avec satisfaction, que grâce aux conseils judicieux des bibliothécaires, des jeunes qui se dirigeaient d'abord vers des récits de voyages ou d'aventures, se sont vus dirigés vers des récits de guerre (!!)

D'après les statistiques, la moyenne annuelle des prêts par lecteur est de 16 volumes (moyenne nationale du Reich : 15 à 18 volumes). Dans certaines annexes, la progression des emprunts est considérable : 193% à 200%.

Koch se plaint, dans un rapport, de prendre trop de temps à vérifier, page après page, chaque livre emprunté, pour lutter contre la propagande subversive, les voleurs d'illustrations et les amateurs d'obscénités. On lui conseille de ne plus contrôler systématiquement tous les ouvrages.

Avec le même zèle, Koch abonne la bibliothèque à un grand nombre de journaux et revues frontalières, c'est-à-dire venant des régions nouvellement acquises par le Reich (Westmark, Ostmark) pour stimuler et fortifier la solidarité des annexés du Reich.

La cible de cette politique active et très bien organisée de lecture publique se trouve donc être les jeunes et la population ouvrière, qui jusqu'alors étaient passablement ignorés ; les utilisateurs se limitant surtout aux érudits locaux, à la bourgeoisie instruite, ainsi qu'aux enseignants et étudiants (41).

Même si cette expérience fut courte, on se doit de remarquer, qu'en peu de temps, avec un zèle et une ténacité remarquables, jusqu'aux derniers jours de l'occupation, la bibliothèque a atteint, voire dépassé la "moyenne" du Reich. A la Libération, ce dispositif (une centrale et douze annexes) est bien sûr abandonné en raison de la nature honnie de ceux qui l'ont suscité et on revient au mode de fonctionnement précédent (42).

.../...

- L'université et sa bibliothèque :

Les nazis veulent recréer une université allemande à Strasbourg, mais une université national-socialiste. Ce fut la seule université allemande où l'emprise du parti et son contrôle s'exercèrent aussi fortement (39). Il n'y a aucun alsacien parmi les professeurs (on retrouve la situation de 1871), Strasbourg étant considérée comme une "Reichsuniversitaet". Les SS sont nombreux dans l'administration et le corps enseignant. L'idéologie national-socialiste constitue le trait d'union de tous les membres. Des diplômes sont décernés aux fidèles !

Strasbourg doit être le "bastion de l'esprit germanique". Lors de son inauguration, le 23 novembre 1941, le recteur définit le rôle de cette université : avant tout politique. Elle doit évincer la formation intellectuelle française qui règne encore en Alsace. Il s'agit aussi de pousser à la liquidation de l'Université maintenue et résistante qui s'est repliée à Clermont-Ferrand dès septembre 1939.

En effet les collections de la BNUS sont, par décision gouvernementale, évacuées, elles aussi, à Clermont-Ferrand. Ce transfert dure 7 mois (septembre 1939-mars 1940) (13).

Mais c'est l'armistice : les Allemands décident donc de ramener les collections à Strasbourg. Le transfert dure 8 mois (mars-octobre 1941).

Il y aura désormais, jusqu'en 1944, deux bibliothèques, comme il y aura deux universités. Une partie du personnel reste à Clermont-Ferrand, l'autre, rentrée en Alsace, est incorporée par l'administration allemande. A partir de 1941, arrive un personnel allemand et la direction de la bibliothèque universitaire à Strasbourg est assurée par Karl Julius Hartmann, chargé à la fois de la bibliothèque universitaire de Goettingen et de celle de Strasbourg.

.../...

C'est un homme de bon sens et sans passion politique. Soixante treize personnes l'aident dans sa tâche, chiffre qui diminuera lors de la mobilisation dans l'armée allemande.

Quatre instruments de travail reflètent à eux seuls les tribulations de la bibliothèque ; on y trouve :

- les registres des ouvrages entrés avant 1919  
(Annexion par l'Allemagne)
- les fichiers français (1919-1939)
- les fichiers allemands des nouvelles acquisitions depuis 1941
- les fichiers des thèses, retirées des fichiers auteurs forment un catalogue à part.

Le fichier analytique matière, français, est arrêté, mais reste en usage. Le projet de traduction des vedettes-matières françaises en allemand est abandonné, mais on joint au catalogue un registre de traductions allemandes, renvoyant aux originaux français, de façon à rendre cet instrument de travail consultable même par des lecteurs ignorant le français.

Un fichier analytique allemand pour les nouvelles acquisitions se constitue sur le modèle de celui de Goettingen à partir de 1942. En 1943, il compte déjà 10 000 fiches.

Les membres de l'Université et de l'administration allemande ont accès gratuitement aux collections, les étudiants doivent présenter leur carte et les autres usagers payent des abonnements variables selon qu'ils consultent les ouvrages en salle ou qu'ils les empruntent à domicile.

Pour le prêt à l'extérieur, Strasbourg est affiliée au réseau du Sud-Ouest allemand (Südwestdeutscher Ring). Si l'ouvrage demandé n'est pas là, la demande est envoyée à Fribourg.

.../...

La bibliothèque est ouverte tous les jours de 8h à 13h, de 14h à 19h et le samedi de 8h à 13h. Elle bénéficie de crédits considérables : 400 000 RM et collabore avec Leipzig. La "Deutsche Bücherei" lui envoie les fiches des ouvrages parus depuis 1941.

Devant les dangers d'un bombardement, les Allemands décident d'évacuer, en 1944, les collections. On en est donc au troisième déménagement en 4 ans ! Une partie des collections est disséminée et mise à l'abri. Une bombe touche la bibliothèque universitaire et endommage la salle de lecture et différents magasins (sections Beaux-arts, généralités, périodiques, etc...) et lors des combats entre les Allemands et les Américains, les ouvrages de la section médecine, entreposés à Barr, sont totalement détruits, ainsi que l'ensemble des thèses françaises depuis 1914.

Cette section de médecine, riche de dons et du dépôt de la bibliothèque de médecine d'avant 1870 comportait 85 000 ouvrages, les thèses de Montpellier, Paris et Strasbourg, 74 000 dissertations allemandes des 17e et 18e siècles et 755 revues médicales. De nombreux volumes endommagés sont irrécupérables. Des dons affluent de partout (Grande-Bretagne, Etats-Unis, Danemark). Au cours des différents sinistres, la bibliothèque universitaire aura perdu près de 300 000 volumes. En se référant aux 400 000 volumes anéantis dans l'incendie du Temple-Neuf, en 1870, on peut affirmer que les bibliothèques à Strasbourg ont payé un lourd tribut aux conflits entre la France et l'Allemagne.

Il est à remarquer dans cette histoire l'importance de la dimension idéologique dans les fluctuations de la lecture publique, que l'on peut expliciter. Ce n'est pas la demande qui est privilégiée dans les modes d'organisation et les contenus proposés à la lecture, mais avant tout la conception de la mission politique de la lecture publique chez les différents détenteurs du pouvoir.

.../...

6) L'après-guerre : développement de la BNUS, stagnation de la bibliothèque municipale

En 1944, l'Alsace est libérée et la BNUS redevient française. On reconstitue les collections sinistrées. Les volumes de Clermont-Ferrand sont réincorporés. Les acquisitions faites par les Allemands entre 1941 et 1944 et les fichiers correspondants, qu'ils avaient emportés avec eux, dans leur fuite, sont ramenés à Strasbourg et incorporés à leur tour. Les dons affluent, nombreux, à nouveau.

Les bibliothèques confisquées sous l'occupant, le fonds des librairies allemandes datant de l'occupation (comme le fonds du ministère badois de l'éducation avec ses manuels scolaires destinés aux populations annexées) sont réunis aux collections. Le fonds de cartes et plans est remis en ordre, et la section musique, créée par les Allemands est intégrée au fond Beaux-arts.

On répare les dégâts dûs aux bombardements et aux destructions. La première exposition a lieu en 1949 à la bibliothèque municipale.

Les destructions justifient à nouveau des dommages de guerre importants versés jusqu'en 1970 qui permettent à la BNUS un bon niveau d'acquisitions.

Avec ses 3 millions de volumes, la BNUS se situe alors à la deuxième place en France après la Bibliothèque Nationale à Paris.

Quant à la bibliothèque de la ville, elle retrouve son mode d'organisation et de fonctionnement qui était le sien avant la guerre à savoir, une direction unique pour les archives et la bibliothèque de la ville, dans des locaux à la fois mal adaptés, trop exigus et excentrés. La lecture publique sombre dans l'oubli.

.../...



Philippe Dollinger (37), historien, titulaire de la chaire d'histoire de l'Alsace (1945— ), directeur de l'institut d'études alsaciennes (1949— ) est nommé directeur des archives et de la bibliothèque de la ville en 1949. La bibliothèque, <sup>représentant</sup> un institut de la culture alsacienne, selon les vieux principes fondateurs de Reuss en 1872 !

Mais Philippe Dollinger est conscient des carences de la bibliothèque de la ville ; il appelle de ses vœux un nouvel établissement, moderne, adapté aux exigences du public et va d'ailleurs participer aux études préliminaires pour la nouvelle construction, rue Kuhn, et il procède à l'ouverture de deux annexes de quartiers en 1965, dans des quartiers HLM à forte densité de population : 45 m<sup>2</sup> et 70 m<sup>2</sup>, toutes deux logées dans des centres socio-culturels, avec des heures d'ouverture très réduites.

### III - SITUATION ACTUELLE : DEUX BIBLIOTHEQUES POUR STRASBOURG

#### 1) Strasbourg : cadre géographique

Strasbourg, ville du tertiaire, au sein d'une communauté urbaine, compte au dernier recensement de l'INSEE, en 1982 (43), 248 712 habitants et la Communauté urbaine, 420 000 habitants.

La population active se répartit à peu près 1/3 et 2/3 respectivement dans les secteurs secondaire et tertiaire.

Trois branches dynamisent la vie économique :

- le commerce (Strasbourg est le troisième port rhénan) et les périodes d'expansion du commerce correspondent aux périodes de vitalité culturelle.
- les banques : 40 sociétés bancaires et la moitié des effectifs dans ce domaine en Alsace sont implantés à Strasbourg.

.../...

- l'enseignement supérieur et la recherche :

Strasbourg dispose de trois universités, fréquentée par 35 000 étudiants dont 1/7e d'étrangers, de cinq écoles supérieures d'ingénieurs. Le CNRS y est fortement implanté avec 1400 personnes réparties en 230 unités de recherche. Strasbourg est le 3e pôle régional de recherche en France après Rhône-Alpes et Provence-Côte d'azur (51). "L'affaire du synchrotron" en 1984, suscita indignation et rancœur chez les chercheurs vite relayées par les politiques. Strasbourg attendait cette consécration.

Les établissements scolaires, tous cycles confondus, accueillent 62 487 élèves (chiffres de 1988). S'y ajoutent les élèves du conservatoire de musique et d'écoles spécialisées comme l'école municipale des arts décoratifs.

Strasbourg, c'est aussi une communauté urbaine créée par la loi du 31 décembre 1966. L'organisation rationnelle des services publics d'intérêt commun, la planification et la gestion des équipements est assurée par une personne morale incarnant l'agglomération toute entière, les populations ayant conscience d'appartenir à une collectivité unique.

Métropole régionale, Strasbourg est reconnue depuis 1975, par les pouvoirs publics comme capitale régionale ayant renforcé sa capacité d'attraction et d'animation. Elle l'emporte sur sa rivale, Mulhouse. Une charte culturelle est signée en 1975 entre l'état et Strasbourg et en 1983, Strasbourg bénéficie d'une convention de développement culturel. Dans le contrat de plan, conclu entre l'Etat et la Région Alsace, en avril 1984, le volet culturel concerne aussi Strasbourg dans quelques domaines, en particulier celui de centre de culture scientifique.

Capitale européenne, elle est le point de rencontre des cultures latine et germanique. Elle a été le théâtre de nombreuses

.../...

guerres, ballotée entre la France et l'Allemagne, "pomme de discorde" entre ces deux nations, pour reprendre les termes de Vazeille (cf annexe III). Elle est choisie, en 1949, pour être le siège du Conseil de l'Europe (47) et abrite également le Parlement européen, la commission de la Cour européenne des Droits de l'homme, le Centre européen de la jeunesse, la Fondation européenne de la science, la faculté internationale de Droit comparé et l'institut des hautes études européennes.

Sa vitalité culturelle s'exprime au sein de sociétés, groupements, associations dont le droit local, hérité de l'annexion par l'Allemagne de 1871 à 1918 a facilité la constitution. S'y ajoutent les instituts culturels de certains pays membres du Conseil de l'Europe. Les universités et institutions confessionnelles qui organisent des conférences, des rencontres, attirent un public nombreux et diversifié. L'université est bien insérée dans la vie locale. Strasbourg se conforte d'un rayonnement culturel important dans le bassin rhénan (48) et l'ensemble de l'Europe. Le livre n'en est pas un des moindres éléments. Elle se réclame également d'une identité culturelle régionale volontiers relayée par les instances nationales (53).

- 2) un nouvel équipement pour la lecture publique à Strasbourg en 1974 : un "raz de marée" de lecteurs

Dans les années 60, la demande des usagers va enfin pouvoir se faire entendre (46).

Il est à noter que dans la société française, et particulièrement en Alsace, cette période correspond à la montée en potentiel des associations de toutes natures et en particulier à caractère culturel qui pourront à la fois organiser la demande, la porter aux instances politiques et la négocier avec elles.

Le maire démocrate-chrétien, Pierre Pflimlin, dont la politique s'appuie sur un important réseau associatif va répondre à cette demande, formulant de nombreux besoins en lecture publique, en créant une nouvelle bibliothèque municipale (55), dans des locaux neufs, distincts des archives, avec à sa tête, un directeur formé professionnellement (56).

Dès lors la stratégie de développement de la bibliothèque sera fondée sur la recherche de d'adéquation aux besoins exprimés par le canal des associations et des différentes structures représentatives du public.

Cette recherche d'adéquation correspond à la mise en place de moyens en personnel. Mais la municipalité, ayant toute latitude dans le choix et l'embauche de ce personnel, prendra des gens, peu ou pas formés mais politiquement sûrs.

D'autre part, faute de personnel formé aux techniques bibliothéconomiques et en l'absence d'une véritable politique d'acquisition, l'ouverture de la bibliothèque s'est faite dans la hâte, le choix des ouvrages ayant souvent été fait sans discernement.

Mais cette réalisation était tellement nécessaire qu'en un an, l'accroissement des usagers correspond au taux spectaculaire de 460% et celui des prêts de 394% (54). Un véritable raz de marée.

Sept annexes sont programmées et réalisées sous les mandats de Pierre Pflimlin et Marcel Rudloff. L'installation de cette nouvelle bibliothèque correspond à l'arrivée de nouveaux média (76).

Cette réalisation spectaculaire, qui rompt avec une longue période d'immobilisme ne doit pas masquer que la politique de lecture publique reste relativement timide à Strasbourg.

Ainsi dans la région, Mulhouse (62), pour une population de 113 749 habitants consacre près de 140 francs par habitant pour la

.../...

lecture contre 50 francs pour Strasbourg (61) avec ses 248 712 habitants.

En 1988, Mulhouse a prêté 720 904 volumes pour 18 101 inscrits et a acheté 17 590 ouvrages.

Pour la même année, Strasbourg a prêté 718 612 volumes, pour 27 634 inscrits et a acheté 19 031 ouvrages.

Des divergences apparaissent au sein de l'équipe municipale quant à l'analyse des besoins des usagers et conséquemment à la réponse qu'il convient de donner (63).

Ces conflits freinent très certainement le développement de la lecture publique.

Ainsi au sein de la municipalité Rudloff, une opposition existe entre Germain Muller, adjoint à la Culture, homme de théâtre et de cabaret, acteur lui-même, peu soucieux de lecture publique, privilégiant les spectacles, les festivals, la musique et le dialecte, tandis que François-Georges Dreyfus, universitaire et également adjoint à la Culture, se soucie davantage de développer les outils et moyens nécessaires à la dimension universitaire de Strasbourg et ne cache pas qu'il privilégie la Bibliothèque nationale et universitaire dans cette mission. Il est à remarquer que sous le mandat de Marcel Rudloff, le champ culturel est réparti entre trois adjoints, dont les compétences et les avis vont souvent se chevaucher et se contredire. Yvonne Knorr, chargée des affaires scolaires et du secteur socio-culturel est concernée par la lecture publique dans les quartiers.

Les relations entre les deux établissements, la BNUS et la BI sont quasi inexistantes. On note la présence de F.G.Dreyfus, en tant que représentant de la ville, aux séances du Conseil d'administration de la BNUS, mais son rôle se borne, le plus souvent, à critiquer la faiblesse des crédits dévolus aux acquisitions. En tant

.../...

qu'enseignant à l'Université, il proteste contre la répartition, qu'il juge inégale, entre les différentes disciplines.

En revanche, la BNUS n'intervient en aucune manière auprès de la bibliothèque municipale. Quelques demandes de prêt d'ouvrages qui ne peuvent être satisfaites à la BM sont alors transférées au service du prêt entre bibliothèques de la BNUS.

Le Conseil régional d'Alsace et les conseils généraux du Bas-Rhin et du Haut-Rhin accordent chaque année une subvention à la BNUS, en revanche cette dernière ne reçoit aucun crédit de la ville de Strasbourg, bien que sa fonction de lecture publique soit volontiers affirmée.

Toujours est-il qu'après le "boom" des deux premières années (1975-1976), les statistiques des rapports d'activité de la bibliothèque municipale, de 1980 à 1986, indiquent une baisse de fréquentation et du volume des ouvrages empruntés (57) (58) (59).

L'accroissement et le renouvellement des collections sont insuffisants et les crédits de livres stagnent, alors qu'en même temps le prix du livre est en augmentation constante.

L'ouverture de la première grande annexe de quartier, à Cronembourg, en 1987, connaît une grosse affluence : 1300 lecteurs inscrits en 6 mois dont 1000 enfants : c'est dire le besoin de lecture dans ce quartier à forte densité de population, dont beaucoup de jeunes de moins de 14 ans.

Et pourtant au palmarès des bibliothèques publiques, Strasbourg occupe une place médiocre, en dépit de son image de marque plutôt favorable, due à l'histoire et au développement remarquable de la lecture, tout particulièrement dans le Haut-Rhin.

.../...

- 3) une nouvelle donne dans la vie politique locale :  
le changement d'équipe municipale à Strasbourg

L'arrivée surprise de Catherine Trautmann, aux élections municipales de mars 1989, constitue une rupture après une période de plus de 20 ans d'idéologie démocrate-chrétienne au pouvoir. Cette nouvelle donne mérite qu'on en examine les conséquences en matière de lecture publique.

Dans le contrat d'action municipale, élaboré par Catherine Trautmann lors de la préparation des élections, la politique en matière de lecture publique de la candidate est évoquée au chapitre 22 (68). Elle dénonce le retard considérable pris à Strasbourg par rapport à d'autres villes et définit les besoins nouveaux (75) qui sont notamment articulés dans le cadre d'une politique d'ensemble à l'échelle de l'agglomération visant au développement social urbain. Ce développement passe par une nouvelle politique de développement social des quartiers, concrétisé par la mise en place ou la confortation ou le redéploiement d'équipements culturels, en adéquation avec les nouveaux besoins recensés par la consultation des habitants et des associations.

Actuellement, le nouveau pouvoir achève sa phase de diagnostic et commence à définir et négocier différents projets relatifs à ses objectifs de développement social urbain.

Avec l'arrivée de la gauche à Strasbourg, il y a donc, pour la première fois, convergence entre la politique gouvernementale et la politique locale en matière de lecture publique.

Toutes les études (80) réalisées par ou pour la Direction du Livre et de la Lecture, qui concernent les missions des bibliothèques (83) auprès des publics des quartiers défavorisés, des prisons, des

.../...

caserne, sur les lieux de travail, et dans la lutte contre l'illétrisme (78) vont dans le sens de l'actuelle redéfinition des missions de lecture publique de la bibliothèque municipale de Strasbourg, si l'on en croit les déclarations de Norbert Engel, nouvel adjoint à la Culture (82) qui souhaite "gagner à la culture de nouveaux publics".

Il annonce la programmation de bibliothèques décentralisées pour rattraper le retard de Strasbourg, et en faire un point d'appui de qualité à partir desquels se diffuserait une "culture jeune, populaire et de quartier".

Il confirme enfin que, sur ce terrain, toutes les associations qui oeuvreront dans ce sens, bénéficieront du soutien de la municipalité.

Avec un décalage de 20 ans, par rapport à d'autres villes en France, il semblerait donc que la ville de Strasbourg prît en considération le public de Strasbourg et de son agglomération.

En matière de lecture publique, les projets de la nouvelle municipalité se sont déjà concrétisés par une restructuration de la direction de la bibliothèque, l'ouverture d'une huitième annexe de quartier (69), dont les statistiques de fréquentation démontrent aisément l'urgence d'un tel équipement, et une redéfinition (71) du fonctionnement du bibliobus urbain (72) : nouveaux points de desserte dans la ville, horaires modifiés et prêt de disques compacts et cassettes dans le bus, réaménagé à cet effet.

Il est trop tôt pour faire une analyse pertinente et exhaustive de cette politique de lecture publique.

On peut cependant constater qu'elle a réveillé une demande importante.



Celle-ci se manifeste par l'épuisement (74) des collections dans certaines annexes de quartier, le mécontentement des lecteurs (donc des électeurs) et pose par contre-coup le problème de l'inadéquation des moyens mis en oeuvre, pour réaliser cette nouvelle politique (77).

La presse locale se fait volontiers le relais du désenchantement des lecteurs et titre avec ironie : "Vite dit, la fureur de lire ! les bacs à livres sont désespérément vides, les lecteurs retrouveront-ils le chemin de la bibliothèque ?" (Dernières Nouvelles d'Alsace, 27 octobre 1989).

Dans une déclaration récente (août 1990), Norbert Engel a réaffirmé la priorité de la lecture publique à Strasbourg parmi les choix culturels de la municipalité, décidé de l'ouverture d'une grande annexe de quartier pour 1992, puis d'autres annexes, au rythme d'une tous les deux ans.

Une telle perspective implique des moyens financiers considérables. Ceux-ci seront-ils mobilisables à une époque où les choix politiques et les moyens financiers des collectivités locales nécessitent des arbitrages délicats entre une pléthore de projets culturels ?

A Strasbourg sont ainsi prévus une salle de rock dans une ancienne laiterie désaffectée, une cinémathèque dans un théâtre d'abord voué à la démolition, la construction d'un nouvel opéra, et surtout, celle d'un grand musée d'art moderne (101) (102) (103). Sans omettre la réalisation d'un projet coûteux et contesté de tramway sur le modèle de celui de Grenoble (après l'abandon du projet du VAL).

Cet arbitrage sera d'autant plus délicat, que, sur le plan national, les données statistiques sur l'évolution de la lecture

.../...

publique indiquent (et c'est quelque peu déprimant) une relative stagnation de celle-ci, voire une baisse des "gros lecteurs" et un essor très sensible d'autres pratiques culturelles, télévision et musique, en particulier chez les jeunes (104) (105), comme le soulignent les auteurs du rapport sur les "Pratiques culturelles des Français 1973-1989" qui vient de paraître.

4) de nouvelles perspectives : coopération locale et transfrontalière

Deux phénomènes vont incontestablement, sur le plan local, influencer le développement de la lecture publique à Strasbourg : la restructuration de la BNUS d'une part, et la coopération locale et transfrontalière des bibliothèques d'autre part.

- la restructuration de la BNUS :

Dans le cadre de la loi sur l'enseignement supérieur, dite loi Savary (1984) et des décrets de 1985 portant sur la réorganisation des services de documentation, la BNUS va être appelée à gérer sa politique documentaire en fonction des missions déléguées par les universités, dont les services de documentation seront représentés comme tels au sein du Conseil d'administration. Sa mission de coordination sera renforcée (catalogage, acquisitions, formation des personnels, conservation du patrimoine).

Le plan de contractualisation des trois universités de Strasbourg vient d'être signé et la création des services communs de documentation est prévue pour janvier 1991 ; la BNUS va donc devoir restructurer ses services et redéfinir ses missions.

Est-ce la fin d'un grand établissement, établissement public, au statut particulier, ayant la double mission de servir les besoins de l'université et ceux du public ?

.../...

On parle de "démantèlement" (92), de transfert pur et simple des collections aux universités, la méfiance prévaut et les inquiétudes se nourrissent de rumeurs, de déclarations contradictoires.

La presse locale parle de "particularisme alsacien menacé" (94) et Norbert Engel, adjoint au maire pour la culture, craint un désengagement de l'état, en particulier en ce qui concerne la vocation nationale de la BNUS, et donc un "éventuel transfert de charges aux collectivités locales".

La ville de Strasbourg craint d'autant plus un éventuel désengagement de l'état que l'existence de la BNUS lui a permis, jusqu'à une date récente, de négliger quelque peu sa politique de lecture publique.

Des pétitions circulent au sein de l'université et des conseils généraux du Bas-Rhin et du Haut-Rhin pour s'opposer à ce démantèlement. Le Conseil régional d'Alsace qui finance déjà pour une large part la section régionale des Alsatiques de la BNUS (650 000 francs au budget de 1989) estime ne pas pouvoir faire plus.

Michel Boisset, nouvel administrateur depuis 1988 de l'établissement souligne que le public non universitaire de la BNUS représente 17% des usagers en 1988 et il espère que l'allègement des charges universitaires permettra à la bibliothèque de se recentrer sur la mission de lecture publique que lui assigne sa fonction nationale.

L'ambitieux projet de bibliothèque européenne évoqué en mars 1989 par Claude Villain dans son "Rapport sur le renforcement durable du rôle européen de Strasbourg" et repris dans le "Rapport sur les missions de la bibliothèque nationale et universitaire de Strasbourg" (avril 1989) (85), rédigé par Cécil Guitart, Michel

Melot et Daniel Renoult, a vécu : son coût a été jugé exorbitant et son concept, quelque peu utopique au départ, a évolué vers la mise en valeur de l'idée européenne d'une bibliothèque publique d'information, tout en développant les points forts de la BNUS, en particulier le fonds germanique, qui pourrait être complété par un fonds spécialisé dans les cultures des pays de l'Europe de l'Est.

Depuis 1980 la BNUS est, en effet, CADIST (Centre d'acquisition et de diffusion de l'information scientifique et technique) pour les lettres et la civilisation germaniques.

Dominique Jamet, président de l'établissement public de la Bibliothèque de France, déclare, dans une interview parue dans un numéro spécial de "Saisons d'Alsace" (mars-avril 1990) que Strasbourg est, de toutes les villes de France, celle où l'affirmation d'une spécialisation est la plus nette, la plus acquise. "Elle dispose d'une telle richesse en matière de culture germanique qu'il faudrait être tombé sur la tête pour donner ces domaines à la Bibliothèque de France ou à une autre bibliothèque associée".

La BNUS sera donc associée à la Bibliothèque de France pour la réalisation d'un catalogue collectif national informatisé (de toutes les grandes bibliothèques françaises) et la gestion du dépôt légal et l'acquisition d'ouvrages en fonction de sa spécialité unanimement reconnue.

- la coopération locale et transfrontalière :

Au niveau local, la coopération des bibliothèques d'Alsace s'est concrétisée par la mise en place d'un réseau de coopération, CORDIAL (Coopération régionale pour la documentation et l'information en Alsace) (85), qui devrait, à terme, être financé par la Région Alsace, même si pour l'instant celle-ci privilégie, par ses subventions, la section régionale de la BNUS (banque de données bibliographiques, microfilmage de la presse ancienne, vidéodisque sur les

images du patrimoine). Les bibliothèques publiques participantes sont impliquées dans des actions de promotion du livre et de la lecture en Alsace, et des stages de formation des personnels. Cette agence de coopération s'installe timidement dans le paysage alsacien et devra s'imposer face à la BNUS qui tient à son rôle de leader dans le réseau des bibliothèques de la région, affirmant sa première place en tant que bibliothèque régionale et centre de documentation sur l'Alsace.

À Strasbourg même, les deux établissements de lecture publique, la BM et la BNUS ont semble-t-il, franchi le "no man's land" qui les séparait : rencontres des directeurs d'établissements, projets d'expositions et de manifestations culturelles en commun (Images du Maroc ; Les livres de voyages), travail et mise en valeur des fonds anciens respectifs, en particulier pour les ouvrages dont la complémentarité est évidente (thèses anciennes, incunables et ouvrages du 16e siècle).

Dans sa note de synthèse sur l'avenir de la BNUS (91), Michel Boisset souhaite que les politiques documentaires des deux bibliothèques publiques soient concertées, avec une répartition équilibrée des domaines documentaires, une coordination permanente et une véritable coopération, afin d'être en mesure de concourir à un meilleur service documentaire sur Strasbourg.

En outre, les deux bibliothèques manifestent une volonté d'ouverture vers les pays voisins, Suisse, mais surtout Allemagne et collaborent étroitement à l'élaboration du programme du "Carrefour des littératures européennes de Strasbourg" 3e édition, en octobre 1990, avec pour thème, cette année : "Les deux Allemagnes".

La bibliothèque municipale rencontre régulièrement la "Stadtbibliothek" de Kehl, de l'autre côté du Rhin, effectue ses achats de livres allemands dans les librairies de Kehl et envisage, dans un avenir proche, des échanges entre bibliothécaires français et allemands.

.../...

La BNUS, quant à elle, développe une coopération active avec les bibliothèques du Rhin supérieur (Bâle, Fribourg, Stuttgart, Tübingen, Heidelberg) sous la forme de rencontres, visites, échanges de bibliothécaires et projets de catalogues en commun.

Ces convergences laissent donc présager un renouveau de la lecture publique, dans un contexte particulier, à Strasbourg :

- par rapport à la vocation européenne de la ville qui abrite déjà des institutions européennes et veut se voir attribuer définitivement le siège du Parlement européen

- par rapport à une tradition culturelle rhénane qui implique que Strasbourg développe des relations, avec les universités du Rhin supérieur, d'une part, et d'autre part, de manière plus précise et plus particulière avec la ville frontière de Kehl, dans la perspective de la création d'un district urbain Strasbourg-Kehl, souhaité à la fois par la municipalité de Strasbourg et celle de Kehl. En juin 1990, le maire de Strasbourg et le bourgmestre de Kehl, ont siégé, pour la première fois ensemble et inscrit au programme de cette séance transfrontalière un certain nombre de mesures qui concernent les deux villes, de part et d'autre du Rhin.

On s'aperçoit ainsi, que tend à se réaliser par la concertation ce qui n'avait pu être installé par la force, par les différents régimes allemands précédents, à savoir la coopération inter-culturelle.

## CONCLUSION

La rivalité entre la bibliothèque nationale et universitaire et la bibliothèque municipale a été pendant longtemps l'expression d'un contentieux autour d'enjeux culturels mobilisant la France et l'Allemagne, mais aussi les Alsaciens.

.../...

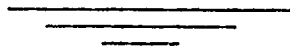
Actuellement, les causes de ce contentieux s'estompent dans l'histoire, avec la montée du projet européen et ses premières réalisations, mais perdurent les effets et les pesanteurs qui ont jusqu'à présent freiné les nécessaires évolutions.

Ainsi s'est constitué, en matière de lecture publique, un décalage de plus en plus important entre Strasbourg (qui se revendique un rôle culturel important) et d'autres villes de France plus modestes dans leurs aspirations, mais plus efficaces dans leurs réalisations.

Cependant ce décalage devient paradoxalement un facteur positif d'évolution, dans la mesure où, actuellement, son importance interpelle les responsables et acteurs de la lecture et les détermine à se mobiliser pour pallier ce déficit qui ternit l'image culturelle de la ville de Strasbourg.

Enfin, jamais les convergences entre les politiques de l'état, de la municipalité de Strasbourg et les dispositions des partenaires transfrontaliers n'ont été aussi importantes.

Le contexte actuel est donc optimal pour conforter le développement d'une politique dynamique de la lecture publique à Strasbourg.



BIBLIOGRAPHIE SELECTIVE

Les recherches ont été faites

- à la bibliothèque de l'I.E.P. à Strasbourg
- à la bibliothèque nationale et universitaire de Strasbourg
- au centre de documentation automatisé des "Dernières Nouvelles d'Alsace"
- à la bibliothèque de l'E.N.S.B.

---

I - LA LECTURE PUBLIQUE A STRASBOURG : UN DESTIN CONTRAIRE

1) Une bibliothèque prestigieuse jusqu'en 1870

- 1 - Les bibliothèques. In Encyclopédie de l'Alsace, 1981-1986, vol.1, p.606-616

Histoire des bibliothèques d'Alsace, en particulier les trois bibliothèques municipales de Colmar, Mulhouse et Strasbourg.

- 2 - Histoire de Strasbourg des origines à nos jours. Strasbourg : Editions des Dernières Nouvelles d'Alsace, 1981-1982. 4 tomes. Histoire des villes d'Alsace

La somme la plus complète écrite sur l'histoire de Strasbourg avec une bibliographie quasi exhaustive.

- 3 - JUNG, André. Les bibliothèques publiques de Strasbourg. Strasbourg : s.n., 1836. 28 p.

Chronique faite par le directeur de la bibliothèque (1843-1863) qui établit des catalogues méthodiques pour les deux bibliothèques.

- 4 - ROTT, Jean. Sources et grandes lignes de l'histoire des bibliothèques publiques de Strasbourg, détruites en 1870. Cahiers alsaciens d'archéologie, d'art et d'histoire, 1971, t.15, p.145-180

Chronique très complète faite par un érudit local de l'histoire de la bibliothèque de la ville de Strasbourg depuis la fusion en 1771 dans le Choeur de l'ancienne église des Dominicains, entre la bibliothèque de l'Académie et celle de la ville (fonds Schoepflin), jusqu'à leur destruction le 24/25 août 1870 par les obus allemands.

2) Une destruction qui a laissé des traces dans la mémoire collective des Alsaciens



- von
- 5 - BORRIES, Emil. Die Zerstoerung der Strassburger Bibliothek im Jahre 1870. Strassburg : s.n., 1900. 11 p.
  - 6 - ELBEL, Victor. Pourquoi les Allemands ont détruit la bibliothèque de Strasbourg. Paris : s.n.
  - 7 - REUSS, Rodolphe. Les bibliothèques publiques de Strasbourg incendiées dans la nuit du 24 août 1870 : lettre à Monsieur Paul Meyer, directeur de la Revue critique d'histoire et de littérature. Paris : Librairie Fischbacher, 1871. 23 p.

Reuss dresse un inventaire impressionnant de toutes les richesses perdues. Accuse la volonté froide et déterminée des Allemands dans le choix de leurs cibles (ils disposaient de plans précis de la ville). Se plaint qu'on fasse grand bruit autour de leur générosité pour dédommager Strasbourg (600 000 F.)

- 8 - REUSS, Rodolphe. Le siège de Strasbourg en 1870. Textes inédits publiés par Jean Rott. Strasbourg : Istra, 1971. Publications de la Société savante d'Alsace et des régions de l'Est : collection recherches et documents, t.9. 112 p. Conférence faite à l'Institut populaire de Versailles, le 1er avril 1902.

Relation détaillée et dramatique du siège de Strasbourg, puis de la capitulation, le 28 septembre 1870, et en particulier de la destruction de la bibliothèque municipale et de ses trésors. La cathédrale, elle-même ne fut pas épargnée en dépit des promesses faites par les armées ennemies.

3) Reconstruction et tentatives mal comprises de s'ouvrir à un nouveau public

- 9 - BARACK, Karl August. Die Neugruendung der Strassburger Bibliothek und die Goethe - Feier am 9. August 1871. Strassburg, 1871.
- 10 - Bibliotheksordnung der Kaiserlichen Universitaest- und Landesbibliothek. S.l. : s.n., 1872. 1 f. Signé par H.von Moeller, Oberpraesident von Elsass-Lothringen.

Ces deux notices concernent la création de la Bibliothèque nationale, désignée comme bibliothèque de Strasbourg en 1871 et bibliothèque impériale, un an après.

Le maire et le conseil municipal n'assistèrent pas à la cérémonie d'inauguration. Ils se firent excuser.

- 11 - BLUMSTEIN, Felix. La bibliothèque municipale de Strasbourg et son histoire. Rixheim : Impr. F.Sutter, 1903. 115 p. Extrait de la Revue catholique d'Alsace.

Soucieux de l'indépendance de la bibliothèque municipale par rapport à la bibliothèque universitaire, l'auteur plaide en faveur du grand public

qu'il faut attirer, tout en maintenant les acquisitions pour le public lettré, pour lequel Strasbourg occupe un rang incomparable dans le domaine des sciences, lettres et arts.

- 12 - DOLLINGER, Philippe. La bibliothèque municipale de Strasbourg et son orientation. Bulletin de la Société académique du Bas-Rhin, 1967-1968, t.89-90, p.55-58.

Face à l'institution allemande (BNUS), il y eut, après 1870, le désir de recréer une bibliothèque municipale, destinée au public lettré strasbourgeois. Décidée en 1872, inaugurée en 1873, la BM tenta d'attirer un public plus large tout en gardant un haut niveau culturel. La politique d'acquisitions audacieuse menée par Félix Blumstein (1896-1906), en livres modernes français et allemands suscita de vives critiques. Il fut même question de céder le fonds savant à la BNUS et de ne garder que le fonds moderne - Nouveau tollé. La bibliothèque doit rester une bibliothèque d'étude et de conservation.

- 13 - DUBLED, Henri. Histoire de la bibliothèque nationale et universitaire de Strasbourg. 2e éd. Strasbourg : Presses de l'université, 1973. 54 p. Publication de la Société savante d'Alsace et des régions de l'Est ; série Recherches et documents ; t.3.

Rapide historique de la bibliothèque de la ville de Strasbourg depuis sa fondation par J.D. Schoepflin qui fait don à la ville de ses 10 692 volumes jusqu'à sa destruction en 1870. Grâce à l'initiative de K.A. Barack, bibliothécaire à Donaueschingen, qui eut l'idée de lancer un appel pour sa reconstruction, des dons (ouvrages manuscrits, incunables) affluent du monde entier et sont rassemblés au Château des Rohan. Après enquête auprès de personnes compétentes, il fut décidé que cette nouvelle bibliothèque serait universitaire, de type allemand et régionale (Kaiserliche Universitaets- und Landesbibliothek). Elle fut inaugurée le 9 août 1871, date de la commémoration du 100e anniversaire de la promotion de Goethe au doctorat de Strasbourg.

- 14 - IGERSEIM, François. Strasbourg capitale du Reichsland : le gouvernement de la cité et la politique municipale. In Strasbourg de 1815 à nos jours. Strasbourg : Dernières Nouvelles d'Alsace, 1982, p.195-266.

- 15 - NONN, Henri. Strasbourg capitale du Reichsland : espace, économie et société. In Strasbourg de 1815 à nos jours. Strasbourg : Dernières Nouvelles d'Alsace, 1982, p.267-408.

Deux contributions sur l'histoire, la vie économique et sociale de Strasbourg pendant l'annexion allemande 1871-1918, extraites de l'ouvrage collectif (18)

- 16 - Reconstruction de la bibliothèque municipale de Strasbourg.  
1872. 1 f.
- 17 - Reconstruction of the municipal library of Strasbourg.  
1872. 1 f.

Appel à l'aide pour la reconstruction de la Bibliothèque municipale, diffusé en français et en anglais dans les journaux français, anglais, suisses et allemands.

- 18 - Strasbourg de 1815 à nos jours : XIXe et XXe siècles.  
Strasbourg : Dernières Nouvelles d'Alsace, 1982. 799 p.  
Histoire de Strasbourg des origines à nos jours ; t.4.  
ISBN 2-7165-0041-X
- 19 - REUSS, Rodolphe. In Encyclopédie de l'Alsace, 1981-1986,  
vol.10, p.6366-6367

Historien, enseignant, collabore à de nombreuses revues d'histoire. Représentant de cette double appartenance culturelle : attachement profond à la France, à ses valeurs libérales et démocratiques et à l'Allemagne pour ses traditions culturelles. Premier directeur de la bibliothèque de Strasbourg de 1873 à 1896, dont il marque profondément l'orientation.

- 20 - RISTELHUEBER, Paul. Histoire de la formation de la bibliothèque municipale créée à Strasbourg en 1872. Paris :  
Champion, 1895. 35 p.

Enonce avec quelque amertume le budget de la BM par rapport à la Bibliothèque universitaire (58 000 marks/an : BU, 7200 marks/an : BM, dont 2600 pour les traitements). Evoque la "Commission permanente de la BM" (Séance du 29 février 1872) mise en place pour la reconstitution de la BM. Mentionne les innombrables dons venus d'Europe entière. Dresse la liste des manuscrits déposés entre 1872-1873. Annonce que les doubles de la BM de Colmar, incunables et ouvrages postérieurs à 1550 seront cédés à la BM de Strasbourg, par décision du Conseil municipal, prise à l'unanimité.

- 21 - Strassburger Bibliotheksverein : Satzungen [Statuts des amis de la bibliothèque municipale de Strasbourg].  
Strasbourg : s.n., 1913. 2 p.

Association créée pour défendre le principe d'une bibliothèque d'étude face au courant moderniste.

4) Une période troublée (1919-1936), un classement mal compris

- 22 - L'Alsace depuis son retour à la France. Publié par le Comité alsacien d'études et d'informations, 1932-1933.  
3 vol.  
Vol. 1 : Administration - Législation - Vie politique et sociale - Enseignement, lettres, sciences et arts. 1932.  
669 p.

Ouvrage qui se donnait pour mission de servir la cause de la France, de soutenir et d'organiser les efforts faits dans ce sens en Alsace et de documenter l'opinion alsacienne sur les principales questions la concernant. Fut largement diffusé en Alsace et Lorraine.

- 23 - Archives et bibliothèque municipales. Ville de Strasbourg. Strasbourg : Editions des archives de la ville, 1935. Texte en français et en allemand.

Seul et unique n° de ce périodique, paru en 1935, qui donne un aperçu du rôle des archives et de la bibliothèque de la ville, réunies en un même lieu, en y associant l'évocation des responsables de ces deux institutions, dont certains furent de grands spécialistes en histoire ou droit.

- 24 - Bibliothèque municipale de Strasbourg [classement]. Journal officiel de la République française, lois et décrets, 19 mai 1929, p.5666.

Décret instituant la BM au nombre des bibliothèques municipales classées, le 13 mai 1929 (Président du Conseil : Raymond Poincaré. Ministre de l'Instruction publique et des beaux-arts : Pierre Marraud).

- 25 - Bibliothèques publiques. Journal officiel de la République française, lois et décrets, 30 avril 1933, p.4521.

Décret instituant le classement de 37 bibliothèques municipales, vu la loi du 20 juillet 1931, le 29 avril 1933. La BM de Strasbourg n'y figure pas.

- 26 - BRAUNER, Joseph. La bibliothèque. Archives et bibliothèque municipales. Ville de Strasbourg, 1935, n°1, p.31-57.

Histoire de l'ancienne bibliothèque 1765-1870, avec les dates importantes de son histoire  
1803 : décret du gouvernement met à la disposition et sous surveillance de la municipalité les volumes provenant des couvents sécularisés.

1870 : destruction des 300 000 volumes (manuscripts, incunables, chroniques, statues, monnaies).

1887 : Emménagement, place de l'hôpital, dans l'ancien bâtiment de l'école de médecine, excentré et trop exigü des archives et de la bibliothèque.

1929 (13 mai) : classement de la BM

1929 (22 juillet) : recours en conseil d'état par la ville de Strasbourg.

1933 (19 mai) : Arrêt du Conseil d'Etat annulant l'arrêté du 13 mai, comme entaché d'illégalité et d'excès de pouvoir.

- 27 - Conseil municipal de la ville de Strasbourg : 5e séance du 22 juillet 1929, à 16 h. Strasbourg, 1929, p.526-530.

Point 23 de l'ordre du jour : le classement de la bibliothèque. Interventions de Ch. Hueber, maire et des adjoints et conseillers, Haug, Mourer, Peirottes, Roos et Koessler. L'argument principal de leur recours en Conseil d'état provient du fait que le gouvernement français n'a pas fait connaître ses motifs, n'a pas cru devoir informer d'une façon quelconque l'administration municipale. Le maire déclare "Il faut que nous protestions contre le fait qu'on nous enlève quelque chose sans que nous ayons eu l'occasion d'émettre notre avis".

- 28 - CONSEIL D'ETAT. Conseil d'état, 19 mai 1933. Lois - Dispositions législatives et réglementaires. Loi du 17 octobre 1919, art.3. Maintien provisoire des règles locales. Organisation des bibliothèques publiques. Aucune introduction.

Le décret du 1er juillet 1897, relatif à l'organisation des bibliothèques publiques, n'ayant été introduit en Alsace-Lorraine par aucune loi ni aucun décret, doit être annulé pour excès de pouvoir l'arrêté ministériel qui a compris, par application dudit décret, au nombre des bibliothèques municipales classées, la bibliothèque municipale d'une commune d'un des trois départements recouverts (Requête ville de Strasbourg).

Commentaire de cet arrêt du Conseil d'Etat fait par Joseph Delpech, professeur de droit administratif à l'Université de Strasbourg, dans la Revue juridique d'Alsace et de Lorraine, 1933, p.452-454

- 29 - DREYFUS, François-Georges. La vie politique en Alsace : 1919-1936. Paris : A.Colin, 1969. 327 p. Cahiers de la fondation nationale des sciences politiques ; n° 173.

S'appuyant sur une analyse sociologique et économique serrée, cet ouvrage tente d'expliquer et comprendre les comportements politiques des Alsaciens après la réintégration de l'Alsace dans la communauté nationale, en particulier le mouvement autonomiste.

- 30 - FUCHS, René, NONN, Henri et RAPP, Francis. L'entre-deux-guerres, l'occupation nazie et la libération (1919-1945). In Strasbourg de 1815 à nos jours. Strasbourg : Dernières Nouvelles d'Alsace, 1982, p.409-502

Analyse des forces politiques et de la crise autonomiste en 1928-1929.

- 31 - MAUGUE, Pierre. Le particularisme alsacien 1918-1967. Paris : Presses d'Europe, 1970. 261 p. Collection régions.

le partie : le problème linguistique et religieux lors de la réintégration de l'Alsace, l'autonomisme et les partis politiques et la répression gouvernementale.

- 32 - Rapport de Monsieur le Sénateur Helmer à Monsieur Poincaré. Die Heimat, 1926, n°9, p.267-269.

Rapport adressé au Président du Conseil pour l'informer de la situation en Alsace-Lorraine, qualifiée de grave, en raison de mesures maladroites, de paroles malheureuses, d'une organisation insuffisante dues à l'Administration française depuis 1919, date du retour à la France des territoires annexés. Ce qu'on appelle généralement "le malaise alsacien".

- 33 - SCHLUMBERGER, Camille. Les bibliothèques. In L'Alsace depuis son retour à la France. Strasbourg : Comité alsacien d'études et d'informations, 1932, t.1, p.461-479.

Panorama des bibliothèques d'Alsace. La BM de Strasbourg n'est pas évoquée.

- 34 - VAZEILLE, Dr. Le devoir de l'Alsace régionaliste. Die Heimat, 1926, n°7, p.208-209.

Avec un lyrisme qui fait sourire à présent, cet ancien député, tout en se réclamant de la France, fait un vibrant hommage à l'Alsace autonome face à la "fausse et néfaste unité" d'une France qui meurt de son uniformité. Située au coeur de l'Europe, pouvant devenir le trait d'union entre deux nations, "soeurs ennemies" "Participant de l'une et de l'autre, elle fera la paix de l'Europe", déclare-t-il.

Die Heimat (La Patrie) dont le sous-titre porte "Monatschrift für christliche Kultur und Politik". Mensuel dont l'audience fut considérable, porte-parole du mouvement autonomiste.

5) Une direction unique pour les archives et la bibliothèque municipales (1919-1974).

1919-1929 :

- 35 - DELAHACHE, Georges (pseud. de Aaron Lucien). Nouveau dictionnaire de biographie alsacienne, 1985, fasc.7, p.605.

Né à Nancy en 1872, profondément marqué par la question de l'Alsace-Lorraine (exil de sa famille en 1871) est nommé en 1919, directeur des archives et bibliothèque de Strasbourg. Entra en conflit avec les autonomistes. Décédé en 1929.

1930-1944 :

- 36 - BRAUNER, Joseph. Nouveau dictionnaire de biographie alsacienne, 1984, fasc.5, p.346.

Nommé en 1930, théologien de formation, arrêté en 1939, reprit ses fonctions en 1940, révoqué en 1944, accusé de sympathie pro-nazie, emprisonné au Struthof où il mourut.

1949-1974 :

- 37 - DOLLINGER, Philippe. Nouveau dictionnaire de biographie alsacienne, 1986, fasc.8, p.682-683.

Historien, titulaire de la chaire d'histoire de l'Alsace (1945→), directeur de l'Institut d'études alsaciennes (1949→) est nommé en 1949 directeur des Archives et de la bibliothèque. A participé aux études préliminaires pour la construction de la nouvelle bibliothèque, rue Kuhn et a ouvert deux annexes de quartier en 1965.

- 6) Un essor incontestable accompagné de la création d'un réseau d'annexes dans les quartiers sous l'occupation allemande (1940-1944)

- 38 - CHATELLIER, Hildegard et GOELDEL, Denis. La bibliothèque municipale de Strasbourg sous l'occupation (1940-1944) : aspects de la politique culturelle national-socialiste en Alsace. Bulletin de la faculté des lettres de Strasbourg, novembre 1969, n°2, p.47-84.

Entre 1941 et 1944, les autorités nazies mettent sur pied une bibliothèque centrale complétée par un réseau de 12 annexes de quartier, accompagnés d'une campagne de promotion pour gagner de nouveaux lecteurs. Etude intéressante sur un aspect peu connu de la politique du livre à Strasbourg.

- 39 - FUCHS, René, NONN, Henri et RAPP, Francis . op. cit. (30)

- 40 - MAUGUE, Pierre .  
pour la 2e partie du livre : l'Alsace sous l'occupation allemande 1940-1945 . op. cit. (31)

- 41 - SCHWEYER, Marc. La bibliothèque municipale de Strasbourg sous l'occupation (1940-1944). Saisons d'Alsace, 1971, n° 39/40, p.489-504.

En moins de 2 ans, la bibliothèque de Strasbourg atteint la "moyenne" des bibliothèques du Reich. sans approuver les motivations idéologiques, l'auteur ne cache pas son admiration devant le zèle et la ténacité de son directeur, Walter Koch.

- 7) Recentralisation après la guerre : 2 annexes de quartier inaugurées en 1965

- 42 - Inauguration de l'exposition "200 ans de bibliothèque municipale" le 13 janvier 1966. Edité par la Ville de Strasbourg. Strasbourg : s.n., 1966, 7 p.

## II - UN NOUVEL EQUIPEMENT DE LECTURE PUBLIQUE A LA HAUTEUR DES AMBITIONS DE STRASBOURG ?

- 1) Présentation du cadre géographique : Strasbourg

- ville du tertiaire

- 43 - Recensement général de la population de 1982. Annuaire

statistique de la ville et communauté urbaine de Strasbourg 1988. Strasbourg : Service documentation et édition de la ville, 1989, p.20-27

- 44 - Strasbourg. Dirigé par Francis Bueb et Brigitte Ouvry-Vial. Paris : Autrement, 1987. 215 p. ISBN 2-86260-200-0. N° Hors série ; 1.

Portrait d'une ville au passé, présent et futur à travers des entretiens avec quelques personnalités de la vie politique, économique et culturelle strasbourgeoise.

- une communauté urbaine

- 45 - NONN, Henri. Strasbourg et sa communauté urbaine. Paris : La Documentation française, 1982. 200 p. Notes et études documentaires ; n°s 4657-4658. ISSN 0029-4004.

Etapas et fondements du développement urbain. Justification de la création d'une communauté urbaine et son fonctionnement, suivis d'une description de l'aménagement actuel et prévisible de la métropole. L'auteur insiste sur les possibilités qu'a Strasbourg de développer sa fonction de métropole européenne.

- Loi du 21 décembre 1966 créant les communautés urbaines
- La Communauté urbaine de Strasbourg, instituée le 1er janvier 1968, en tant qu'établissement public.

- une métropole régionale

- 46 - KLEINSCHMAGER, Richard. Géopolitique de l'Alsace. Strasbourg : Bf éditions, 1987. 248 p. A paru en 1986 dans l'ouvrage collectif dirigé par Yves Lacoste "Géopolitique de la France".

- une capitale européenne

- 47 - BAECHLER, Christian. Les grandes mutations contemporaines et l'affirmation de la vocation européenne (1945-1986). In Histoire de Strasbourg. Toulouse : Privat, 1987, p.447-486.

Par son histoire et sa situation géographique, Strasbourg était prédisposée à un destin européen, affirmé par Pierre Pflimlin, dès 1947, confirmé en 1973 par la création d'un "Comité pour Strasbourg, capitale européenne" rassemblant des centaines de personnalités.

- 48 - PFLIMLIN, Pierre. Strasbourg et l'Europe. In Strasbourg de 1815 à nos jours. Strasbourg : Dernières Nouvelles d'Alsace, 1982, p.719-735.

- une vitalité culturelle

- 49 - L'Aventure télématique a commencé en Alsace. Le Monde, 18-19 octobre 1987, p.11.



Première expérience télématique avec Gretel  
qui fut expérimentée à Strasbourg en 1981.

- 50 - DEYON, Pierre. Le programme langue et culture régionales en Alsace : bilan et perspectives : juin 1982-juin 1985. Revue d'Alsace, 1986, t.112, fasc.590, p.363-371.
- 51 - Enseignement. Annuaire statistique de la ville et communauté urbaine de Strasbourg 1988. Strasbourg : Service documentation et édition de la ville, 1989, p.102-119.
- 52 - Inventer une grande ville rhénane. Le Monde, 29 juin 1989, p.14.
- 53 - VOGLER, Bernard. Réflexions sur l'identité régionale. Revue des sciences sociales de la France de l'Est, 1988/1989, n°16, p.13-15.

Comment est née la prise de conscience d'une identité culturelle régionale et de quelle manière elle s'exprime actuellement.

2) de nouveaux locaux en 1974 : "raz de marée" de lecteurs

- 54 - Rapport général d'activité des bibliothèques municipales : octobre 1975-octobre 1976. Strasbourg : s.n., 1977. 13 p.

	<u>Prêts</u>	<u>Lecteurs inscrits</u>
<u>1975</u> :		
(anciens locaux)	113 000	2500
<u>1976</u> :		
(nouveaux locaux)	557 650	19 700
	↓	↓
	soit 393,5% d'augmentation	soit 460% d'augmentation

en 1976 : 7,67% des strasbourgeois inscrits à la bibliothèque.

- 55 - ROLLING, Bernard. La bibliothèque municipale de Strasbourg: automatisation de la gestion du prêt. Bulletin des bibliothèques de France, 1977, t.22, n°11, p.625-637.
- 56 - ROLLING, Bernard. La bibliothèque municipale de Strasbourg. Bulletin des bibliothèques de France, 1977, t.22, n°12, p.649-659.

Stagnation, voire baisse de la lecture publique à Strasbourg

- 57 - Bibliothèque municipale. Strasbourg. Rapport d'activité 1979. Strasbourg, 1980, 30 p.

Diminution des achats. Tassement du nombre des lecteurs qui ont moins de 30 ans pour 66% d'entre eux.

- 58 - Bibliothèque municipale. Strasbourg. Rapport d'activité 1982. Strasbourg : BMS, 1983. 52 p.  
Diminution de l'activité des annexes.
- 59 - Bibliothèque municipale. Strasbourg. Rapport d'activité 1985. Strasbourg : BMS, 1986. 47 p.  
Baisse de la fréquentation (- 10 000)  
Baisse des prêts (- 24 230)
- 60 - Bibliothèque municipale. Strasbourg. Rapport d'activité 1987. Strasbourg : BMS, 1988. 21 p.  
Ouverture d'une annexe  
Total acquisitions : 12 958 vol.
- 61 - La bibliothèque municipale de Strasbourg. Annuaire statistique de la ville et communauté urbaine de Strasbourg 1988. 1989, p.129-132.
- 62 - La bibliothèque municipale de Mulhouse. Annuaire statistique de la ville de Mulhouse 1988, 1989, p.150-152.  
Statistiques de lecture publique pour les BM de Strasbourg et Mulhouse. Comparaison édifiante.
- 63 - COULIN, Catherine. La politique culturelle de la municipalité de Strasbourg 1983-1989. Strasbourg : I.E.P., 1989. 153 p. + annexes. Mémoire : I.E.P. : Strasbourg : 1989.  
Analyse de l'action culturelle de la ville de Strasbourg, dont la politique en matière de lecture publique sous le mandat de Marcel Rudloff.
- 64 - Les dépenses culturelles des villes françaises en 1981. Ministère de la Culture, Service des études et recherches. Paris : La Documentation française, 1985 -  
1 : Résultats et évolutions. 1985. 149 p. ISBN 2-11-001419-9  
Avec 248 712 habitants Strasbourg se situe dans la catégorie des villes-centres et consacre 12,3% de son budget, soit 542 F/hb et comme toutes les villes-centres finance avant tout les domaines artistiques patrimoniaux classiques, avec loin en tête, la musique.
- 65 - Les dépenses culturelles de Strasbourg en 1987 : document provisoire. Publié par le département des études et de la prospective au Ministère de la Culture. Paris : Ministère de la Culture, s.d. 10 p.
- 66 - Palmarès de la lecture. Lire, décembre 1986, n°134, p.44-48.  
Analyse des résultats de la lecture en fonction d'un certain nombre de critères, par J.Gattegno, qui souligne le mauvais classement du Bas-Rhin, pour les BM, à l'opposé de l'image qu'on a habituellement de la lecture en Alsace.

- 67 - RICHTER, Noé. La lecture et ses institutions. Bassac : Plein Chant, 1987-1989. 2 vol. Collection de l'atelier furtif.  
Vol. 1 : la lecture publique : 1700-1919. 1987. 301 p. ISBN 2-904037-10-1  
Vol. 2 : la lecture publique : 1919-1989. 1989. 237 p. ISBN 2-85452-083-1

3) atouts, espoirs ; bouleversements, inquiétudes

- 68 - Contrat d'action municipale : liste majorité présidentielle conduite par Catherine Trautmann, élections municipales des 12 et 19 mars 1989. Strasbourg : s.n., 1989. 108 p.

Chap. 22 : la lecture publique

- retard de Strasbourg par rapport à d'autres régions dû en partie à la présence de la BNUS, 2e bibliothèque de France avec 3 millions de volumes
- absence d'une politique de communication
- repenser le festival européen du livre
- déconcentration des services municipaux dans les quartiers (dont annexes de la BM)

- 69 - A vos livres, prêts ! : la bibliothèque ouvre dans l'immeuble des anciens bains à la Robertsau. Dernières Nouvelles d'Alsace, 20 octobre 1989.

- 70 - Enfin une bibliothèque pour la Robertsau ! Dernières Nouvelles d'Alsace, 10 novembre 1988.

- 71 - Bibliobus : du nouveau sur la ligne. Dernières Nouvelles d'Alsace, 18 mai 1988.

- 72 - Bibliobus, en avant la musique. Dernières Nouvelles d'Alsace, 7 mars 1989.

Mise en service d'un nouveau bus avec pour la première fois des disques compacts et des cassettes à bord.

- 73 - Lecture publique : peut mieux faire. Livres-hebdo, 1989, n°50, p.51-55.

Constat du retard pris par la lecture publique à Strasbourg.

- 74 - Les mornes rayons de la bibliothèque. Dernières Nouvelles d'Alsace, 1er décembre 1989.

Quatre semaines après son ouverture, cette annexe de quartier n'a plus de livres à offrir à ses 13 000 nouveaux lecteurs !

- 75 - Les projets de Norbert Engel, nouvel adjoint à la Culture : l'image d'une ville, c'est celle qu'en ont les habitants. Le Monde, 27 juillet 1989, p.17.

Exprime le souci de combler le retard pris par Strasbourg dans le domaine de la lecture publique (équipement et animation des bibliothèques).

- 76 - Quand l'oeil écoute la musique. Dernières Nouvelles d'Alsace, 29 mars 1989.

34 000 documents sonores, 203 000 disques prêtés en 1988, 100 titres de CD-vidéo. Très gros succès de la discothèque.

- 77 - Vite dit la fureur de lire !. Dernières Nouvelles d'Alsace, 27 octobre 1989.

Les livres manquent, les lecteurs et surtout les enfants sont déçus ! Retrouveront-ils le chemin de la bibliothèque ?

#### 4) Nouveaux publics, nouvelles missions

- 78 - FRANCE. Direction du livre et de la lecture. Bibliothèques publiques et illétrisme. Paris : Ministère de la Culture, 1986. 79 p. ISBN 2-11-0855138-4.

Réflexion et analyse de l'illétrisme à travers les témoignages de quelques chercheurs et professionnels du livre et à travers des expériences sur le terrain.

- 79 - Objectif lecture. 2e éd. Paris : Direction du livre et de la lecture, 1989. 83 p. ISBN 2-11-0860-41-3.

- 80 - PINGAUD, Bernard. Le droit de lire : pour une politique coordonnée du développement de la lecture, rapport à la Direction du livre et de la lecture, mai 1989. Paris : Ministère de la Culture, 1989. 95 p.

Sept ans après le rapport Pingaud-Barreau (1982) qui eut un grand retentissement, B.Pingaud, après avoir procédé à un "état des lieux" examine comment les actions menées au niveau local pourraient être coordonnées dans un programme d'ensemble.

- 81 - PINGAUD, Bernard et BARREAU, Jean-Claude. Pour une politique nouvelle du livre et de la lecture : rapports de la commission du livre et de la lecture. Paris : Dalloz, 1982.

Définit, entre autres, une stratégie qui ferait de la bibliothèque l'élément central d'un réseau diffus d'institutions, contribuant à la pénétration du livre dans tous les milieux sociaux.

- 82 - Populaire, jeune et de quartier : la culture selon Norbert Engel, devant les associations culturelles... Dernières Nouvelles d'Alsace, 1990, 18 janvier.

- 83 - Pour une sociologie de la lecture : lectures et lecteurs dans la France contemporaine. Dirigé par Martine Poulain.

Paris : Cercle de la librairie, 1988. 241 p. Collection Bibliothèques. ISBN 2-7654-0403-8.

Etude sociologique des lecteurs et groupes de lecteurs, de leurs pratiques de lecture ou non-lecture.

### III - QUELLES PERSPECTIVES, QUEL AVENIR POUR LA LECTURE PUBLIQUE A STRASBOURG ?

#### 1) la coopération régionale : un réseau à développer

- 84 - COMITE ECONOMIQUE ET SOCIAL REGION ALSACE. La culture en Alsace : l'action des collectivités locales dans le domaine de la culture en Alsace, à la veille de la négociation état-région. Strasbourg : s.n., juin 1988. 15 p.
- consommation culturelle
  - budgets publics dans le secteur de la culture
  - procédures mises en place entre l'Etat et les partenaires locaux
  - propositions : en particulier par la diffusion et l'animation culturelle à travers une politique du livre en Alsace.
- 85 - GUITART, Cécil, MELOT, Michel et RENOULT, Daniel. Rapport sur les missions de la bibliothèque nationale et universitaire de Strasbourg : 29 avril 1989. 37 p. + annexes.
- 3 parties dans ce rapport :
- la mission universitaire avec la mise en place des services communs de la documentation dans chacune des trois universités
  - la nécessaire coopération au sein de CORDIAL
  - l'idée d'une bibliothèque européenne, vitrine de l'Europe, centre de ressources, avec participation de l'Etat (Ministères de la Culture et de l'Education Nationale), de la Région, du Conseil de l'Europe et où la ville serait maître d'oeuvre
- un festival européen du livre : financé par la Région, s'appuyant sur les bibliothèques et les librairies
- 86 - Le Carrefour des littératures européennes de Strasbourg. Livres-hebdo, 1989, n°42, p.110.
- 87 - CLES : Carrefour des littératures européennes de Strasbourg. Livres-hebdo, 1989, n°13, p.8.
- 88 - L'Europe des livres au bord du Rhin. Le Monde, 15-16 octobre 1989, p.9.
- 89 - Strasbourg mobilisé. Livres-hebdo, 1989, n°44, p.55.
- 90 - YVERT, Louis. Décentralisation et bibliothèques publiques : rapport au Directeur du livre et de la lecture. Paris : Ministère de la Culture, 1984. 86 p.

Chap. 5 : la coopération entre bibliothèques, où est exposée la nécessité pour les bibliothèques dans une région donnée de se concerter, d'associer leurs ressources et leurs moyens techniques, leur savoir-faire à un coût supportable pour la collectivité. La Région pourrait s'attacher à développer une action concertée avec les autres collectivités territoriales qui la composent pour faciliter la circulation des informations et des documents d'un bout à l'autre de son territoire.

2) La nécessaire coopération BNUS et BMS

- 91 - BOISSET, Michel. Note de synthèse sur l'avenir de la bibliothèque nationale et universitaire. BNU Communication, journal interne de la B.N.U.S., 22 février 1990, n°6, p.1-4.

Rappelle la mission de la BNUS d'être une bibliothèque centrale, à caractère encyclopédique, ouverte à un large public dans la Région, et souhaite que les politiques documentaires des deux bibliothèques publiques soient concertées afin d'être en mesure de concourir à un meilleur service documentaire sur Strasbourg.

- 92 - JUNG, Dominique et BURGARD, François. Une nouvelle donne pour les bibliothèques universitaires. Dernières Nouvelles d'Alsace, 7 mars 1990.

Opinion publique inquiète à l'annonce du "démantèlement" de la BNUS et du transfert aux universités de ses collections.

- 93 - Note de synthèse sur l'avenir de la BNUS. Strasbourg : BNUS, 1990. 5 p.

On y souligne la nécessité d'une concertation des politiques documentaires des deux bibliothèques publiques à Strasbourg, avec une répartition équilibrée des domaines documentaires, coordination permanente et coopération.

- 94 - Le particularisme alsacien menacé. Saisons d'Alsace, mars 1990, p.17.

Crainte exprimée par N.Engel d'un désengagement de l'Etat et d'un nouveau transfert de charges aux collectivités locales face au "démantèlement" de la BNUS.

- une bibliothèque européenne ?

- 95 - Au delà de la bataille sur le Parlement : l'Europe, mais quelle Europe ? . Le Monde, 18-19 décembre 1988, p.11.

- 96 - Le bilan de Jack Lang. Dernières Nouvelles d'Alsace, 17 janvier 1986

J.Lang insiste sur la création d'une bibliothèque européenne.

- 97 - La bibliothèque de France : rassembler non centraliser. Dernières Nouvelles d'Alsace, 14 janvier 1990.

Relance d'une bibliothèque européenne, avancée dans le rapport Villain sur Strasbourg lors de l'étape strasbourgeoise de D.Jamet et J.Gattegno.

- 98 - En péril la BNU ? Dernières Nouvelles d'Alsace, 26 février 1990.

N.Engel, adjoint à la Culture apprend de la bouche du Directeur des bibliothèques au Ministère de l'Education nationale qu'il n'y aurait pas de bibliothèque européenne à Strasbourg.

- 99 - GUITART, Cécil, MELOT, Michel et RENOULT, Daniel. op. cit. (85)

- 100 - Propositions pour les bibliothèques municipales : de nouvelles responsabilités, un nouveau partenariat des collectivités en faveur du patrimoine et de la lecture... Rapport... présenté à Monsieur le Directeur du Livre et de la lecture, avril 1989, S.l. : s.n., 1989. 69 p. + annexes.

### 3) Les choix

- 101 - Culture jeunes tous azimuts : Norbert Engel, l'adjoint au maire chargé des affaires culturelles rencontre les associations. Strasbourg magazine, février-mars 1990, n°3, p.11

Efforts importants vont se porter sur les modes d'expression jeunes et en particulier le rock (musique = 52% du budget culture).

- 102 - Laiterie centrale : on colmate. Dernières Nouvelles d'Alsace, 28 mars 1990.

Aménagement d'une ancienne laiterie en salle de rock.

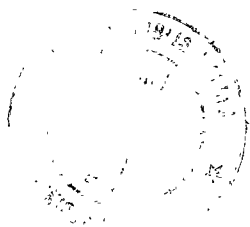
- 103 - Le musée d'art moderne et contemporain : c'est parti. Dernières Nouvelles d'Alsace, 27 mars 1990.

Grand projet culturel, cofinancé par la Direction des musées de France, réalisé par A.Fainsilber.

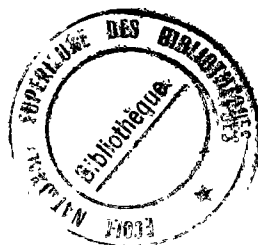
- 104 - LEPAPE, Pierre. Années télé, années musique. Le Monde, 1er et 2 avril 1990, p.1 + 11.

- 105 - LEBLE, Christian. Image et son au menu culturel des français. Libération, mardi 3 avril 1990, p.39-41.

A propos de l'ouvrage "Pratiques culturelles des français (1973-1989)" qui vient de paraître à la Documentation française. Les analyses des deux quotidiens se rejoignent et aussi dans le constat déprimant pour la lecture publique. Augmentation modérée de la fréquentation des bibliothèques (13% à 15% en 15 ans) et érosion du nombre de lecteurs en particulier chez les jeunes. La musique (à domicile) et la TV sont les deux gagnantes.



A N N E X E S



I Illustrations

- 1) l'incendie du Temple-Neuf et de la bibliothèque de la ville de Strasbourg
- 2) le bâtiment de la Kaiserliche Universitaets und Landesbibliothek, édifée en 1895 selon les plans des architectes Hartel et Neckelmann, sur la place impériale

II Appel à la reconstruction de la bibliothèque municipale (1872), diffusé dans la presse (texte en français et en anglais).

III "Le devoir de l'Alsace régionaliste" du Dr Vazeille, publié en 1926 dans la revue autonomiste "die Heimat".

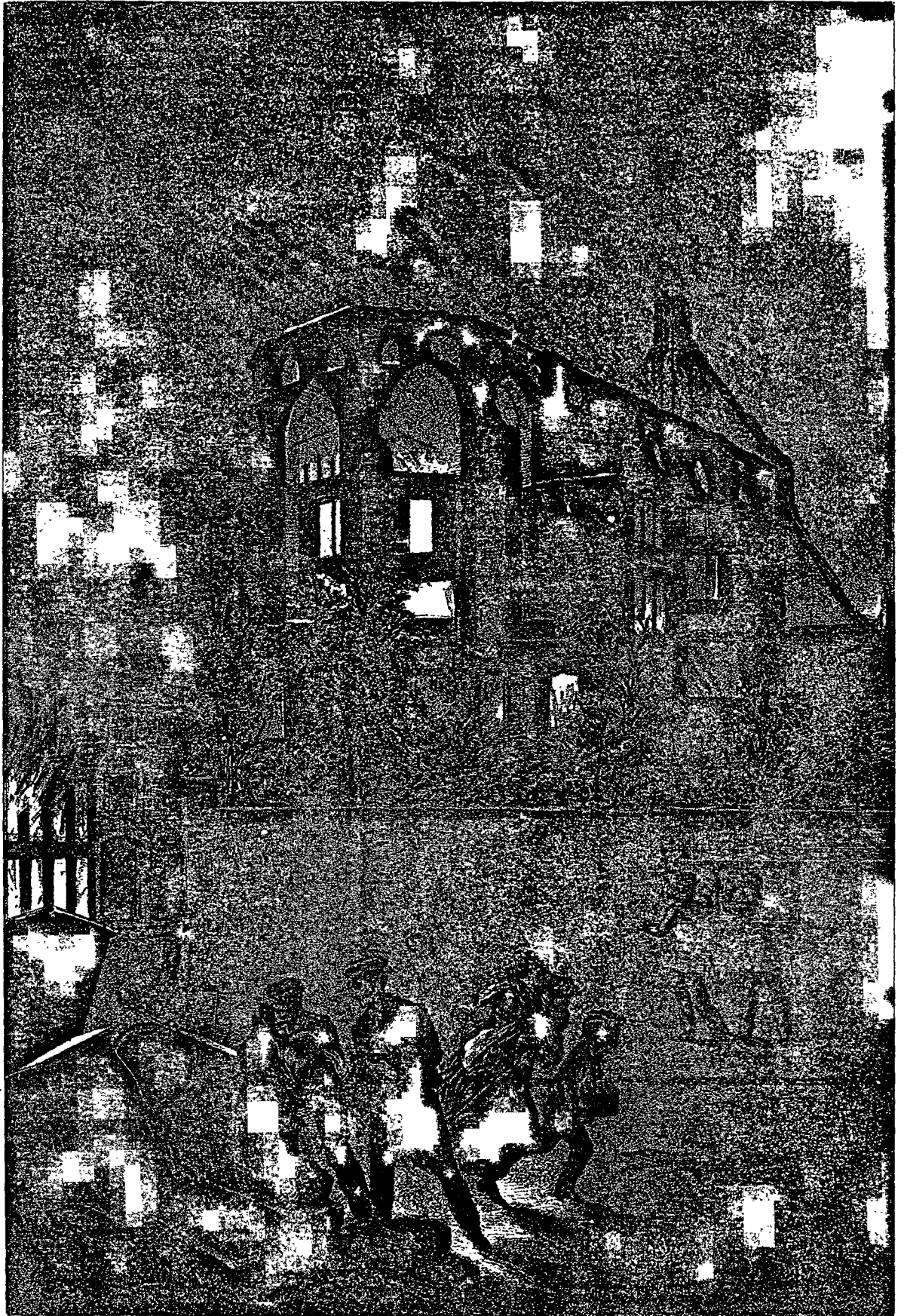
IV Rapport du sénateur Helmer au Président du Conseil, Raymond Poincaré, sur le "malaise alsacien" depuis le retour à la France des territoires annexés.

V Arrêté du 13 mai 1929 instituant la bibliothèque municipale de Strasbourg au nombre des bibliothèques classées

VI Séance du 22 juillet 1929 du Conseil municipal de Strasbourg où fut décidé d'introduire un recours en Conseil d'Etat contre l'arrêté du 13 mai 1929

VII Arrêt du Conseil d'Etat du 19 mai 1933, annulant l'arrêté du 13 mai 1929.





STRASBOURG

Lith A Munch rue brulée 5

Bibliothèque.

1 L'incendie du Temple - Neuf et de la bibliothèque de la ville de Strasbourg (24-25 août 1870)

Extr de siège et le bombardement de Strasbourg / Gustave Fischbach (1870)



2: Le bâtiment de la Kaiserliche Universitäts- und Landesbibliothek  
édifié selon les plans des architectes Hartel et Neckelmann (1895)

# RECONSTITUTION DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE DE STRASBOURG.

M  
13093

Les soins multiples et les lourdes obligations qui, après le siège de Strasbourg, pesèrent sur l'administration municipale, l'ont empêchée jusqu'à ce jour d'entreprendre une œuvre qui lui était chère entre toutes, et à l'accomplissement de laquelle elle attachait le plus grand prix; — la reconstitution de la Bibliothèque détruite dans la nuit du 24 août 1870.

Pendant que l'Université, nouvellement fondée à Strasbourg par le gouvernement allemand, s'occupait d'accroître l'ancienne bibliothèque de l'Académie qui avait échappé entière aux effets destructeurs du bombardement, pendant qu'elle faisait dans ce but un appel presque toujours heureux à la libéralité des divers pays, les mêmes efforts ne pouvaient être tentés par la ville en vue d'obtenir, par la voie de donateurs généreux, quelque compensation pour tant de trésors irrévocablement perdus. Ces efforts, elle les tente aujourd'hui: la création d'une bibliothèque nouvelle vient d'être résolue par le Conseil municipal de la cité, et une commission nommée par le Maire s'est donné la mission d'aider l'administration de la ville dans l'œuvre entreprise.

C'est cette commission qui s'adresse, en leur demandant leur concours, à tous ceux qu'anime un même amour de la science et du progrès. Elle s'adresse à ses concitoyens qui portaient tous un attachement si profond à ces collections anéanties; elle s'adresse aux savants de tous les pays qui puisaient si largement dans cette mine féconde, aux sociétés savantes, aux libraires, aux particuliers, à chacun de ceux qui ont partagé notre douleur poignante de voir détruites en un instant tant de richesses inestimables, péniblement amassées.

Pourrions-nous douter que cet appel trouve un puissant et même lointain écho? N'est-ce pas un patrimoine du monde civilisé tout entier qu'une bibliothèque telle que fut la nôtre?

Nous osons donc espérer que chacun voudra nous prêter son concours dans l'œuvre que nous allons entreprendre pour réparer, dans la mesure du possible, la perte de notre bibliothèque publique.

### *Les Membres de la Commission :*

- |  |   |
|--|---|
| <b>MM. Lauth</b> (Ernest), maire de Strasbourg, <i>président</i> ; | <b>MM. Kablé</b> , conseiller municipal, ancien député à l'Assemblée nationale; |
| <b>Brucker</b> , archiviste en chef de la ville;                   | <b>Petiti</b> , conseiller municipal;   |
| <b>Conrath</b> , architecte de la ville;                           | <b>Reuss</b> (Rodolphe), professeur;  |
| <b>Flach</b> (Jacques), avocat;                                    | <b>Ristelhuber</b> (Paul), homme de lettres;                                    |
| <b>Goguel</b> , adjoint au maire de Strasbourg;                    | <b>Schimper</b> , professeur;   |
| <b>Hecht</b> , docteur en médecine;                                | <b>Schmidt</b> (Ch.), professeur.   |

Les personnes qui désireraient prendre part à la création de la nouvelle bibliothèque en nous envoyant des livres, des manuscrits, des objets d'art ou d'archéologie, sont priées de les adresser à *M. le Maire de Strasbourg*, avec la suscription : Bibliothèque municipale de Strasbourg.



*N. d. H.*

# RECONSTITUTION OF THE MUNICIPAL LIBRARY OF STRASBURG.

M  
13094

[1872].

The numerous cares and heavy obligations which after the siege of Strasburg were laid upon the municipal authorities have prevented them till now to undertake a work which particularly interested them and to the accomplishment of which they attached the greatest value: the restoration of the Library destroyed in the night of the 24<sup>th</sup> August 1870.

Whilst the University recently founded in Strasburg by the german government was busy in adding new treasures to the ancient academical Library, which has entirely escaped the destroying effects of the bombardment, indeed whilst her appeal to different countries proved in fact very successful, the same efforts could not be attempted by the City for the purpose of obtaining by the means of generous benefactors some compensation for so many irrevocably lost treasures.

The Conseil municipal has come now to the resolution of creating a new Library and a Commission presided by the Maire has assumed the mission to assist the administration of the City in the beginning work.

This commission makes an appeal to all those who are animated by the same love of science and progress, to all her countrymen who had so deep an attachment to these annihilated collections, to all the learned men of all countries who came so frequently to this, drew out so abundantly from this rich mine, to all scientific associations, to the booksellers, to the editors, to every one in fact who felt with us the cruel pain of seeing so inestimable and carefully gathered treasures destroyed in a moment.

This appeal will find a powerful and ready answer as we confidently hope. Is not a Library like the one we had a patrimony of the whole civilized world?

We presume to hope also that every one will be disposed to lend his concurrence to the work we are undertaking, to repair as much as possible the loss of our public Library.

### *The Members of the Commission:*

- |   |   |
|---|---|
| MM. <b>Lauth</b> (Ernest), maire de<br>Strasbourg, <i>président</i> ; | MM. <b>Kablé</b> , conseiller municipal,<br>ancien député à l'Assemblée<br>nationale; |
| <b>Brucker</b> , archiviste en chef<br>de la ville;                   | <b>Petiti</b> , conseiller municipal;   |
| <b>Conrath</b> , architecte de la<br>ville;                           | <b>Reuss</b> (Rodolphe), profes-<br>seur;   |
| <b>Flach</b> (Jacques), avocat;                                       | <b>Ristelhuber</b> (Paul), homme<br>de lettres;                                       |
| <b>Goguel</b> , adjoint au maire de<br>Strasbourg;                    | <b>Schimper</b> , professeur;   |
| <b>Hecht</b> , docteur en médecine;                                   | <b>Schmidt</b> (Ch.), professeur.   |

We respectfully beg of all persons wishing to take part in the creation of the new Library to send the books or manuscripts or objects of art or archeology to the *Maire de Strasbourg* with the subscription: *Bibliothèque municipale de Strasbourg*.

MAXI



dér Freiheit und Selbständigkeit Elsass-Lothringens und der Unabhängigkeit von Paris niemals höher gestellt, als dies Jean Hennessy in seinem regionalistischen Antrag tut. Im Gegenteil, er geht einen guten Schritt weiter, indem er neben der *vollen Legislativgewalt* der Regionalversammlung auch die *Exekutivgewalt* für die Region in die Hände eines gewählten Präsidenten der Region legen will, auf dessen Ernennung die Zentralgewalt keinerlei Einfluss haben soll. Das erscheint, in der Auswirkung so gut als der offene *Föderalismus*.

Jean Hennessy ist offenbar der Meinung, man könne in Frankreich ungescheut den Gedanken einer Verfassungsreform, im Sinne des Föderalismus vertreten, und kein an den alten Formen des Zentralismus klebender Geist habe das Recht, solche fortschrittlichen Forderungen national zu verketzern.

Die regionalistische Bewegung im Elsass kann den Antrag Hennessy zu ihrem formellen Programm machen und damit ihrer ganzen Hetze gegen unsere Autonomiebewegung den Boden entziehen.



## Le devoir de l'Alsace régionaliste.

Par Dr. Vazeille, ancien Député.

Le mouvement régionaliste en Alsace-Lorraine et son essai d'organisation dans le Heimatbund, a provoqué une petite tempête qui sera reconnue bientôt comme une manoeuvre politique, ayant pour but d'écraser la résistance des Alsaciens-Lorrains contre l'assimilation totale à la République indivisible du centralisme et de laïcisme.

Nous assistons à une levée de boucliers du chauvinisme contre l'âme de l'Alsace et les revendications régionalistes de notre peuple. Le gouvernement s'est laissé pousser sur le chemin des sanctions contre les fonctionnaires signataires du manifeste du Heimatbund. Les déclarations loyales du Comité du Heimatbund n'ont nullement ému les calomnieux et les chauvins. Le document ci-après, l'appel du Docteur Vazeille à ses amis les régionalistes d'Alsace, a d'autant plus de prix.

Le docteur Vazeille voit les choses d'un peu plus haut que les partisans d'un chauvinisme étroit et haineux et un peu autrement que le public de certains journaux, dont les rédacteurs semblent être soldés pour égarer et amener l'opinion publique.

La voix du docteur Vazeille est une voix amie, et ce que de son point de vue de régionaliste convaincu et de pacifiste ardent il recommande aux Alsaciens, trouvera bon accueil parmi nous.

Terre d'Alsace, je te salue, toi et tes fils.

Je suis du pays de France, du coeur de la France, car mes ancêtres sont descendus du pays où naquit autrefois le grand chef gaulois Vercin-

gétorix. Près des sources de la Loire, — fleuve français, s'il en est — plusieurs villages portent le nom de Vazeilles, ont donné leur nom à mes aïeux lointains.

Le chef arverne eut un mot, qu'on peut lire sur le monument élevé à sa gloire, à Clermont-Ferrand : « J'ai pris les armes, dit-il, pour la liberté de tous ». Fidèle à ce mot d'ordre antique, je viens à vos côtés, Alsaciens, pour défendre la liberté de tous, pour défendre votre liberté !

Ne vous troublez pas sous la mitraille des injures. Hier, un soldat allemand vous traita de « voyous » ; aujourd'hui un journaliste français vous traite de « moisissure ». Ne bronchez pas, Alsaciens !

Récemment un savant affirme que la vie est née d'une moisissure : je ne sais, mais si cela est vrai, de la prétendue moisissure alsacienne naîtra quelque chose de grand, la vie de l'Europe, de la grande Europe.

Alsaciens, restez inébranlablement attachés à l'amour de votre Heimat, de notre Alsace !

Laissez les mauvais bergers de France, (où l'ont-ils conduite, cette pauvre France !) à leur bourrage de crâne.

« La République une et indivisible ! » c'est le chapeau de Gessler, que Guillaume Tell refusa de saluer, et d'où est née la libre Suisse ! C'est en effet une formule impérialiste, vide de sens, que répètent les perroquets parleurs, au brillant plumage sans la comprendre.

La vie, toute la vie est faite conjointement d'unité et de diversité. La terre, une en son centre, et diverse, multiple, combien variée, en l'épanouissement de ses rayons. La blanche lumière du jour, elle-même, qui met la joie au coeur de l'homme est faite des multiples et distinctes couleurs du prisme, de l'arc en ciel.

**Une république indivisible est vouée à la mort, à l'irremédiable décadence. Alsaciens autonomistes, c'est la vie que vous offrez à mon pays, en réclamant votre autonomie dans le cadre de la France républicaine.** Insensés les mauvais bergers qui ne le voient pas, et qui tentent de décréter l'amour de la République indivisible. **L'amour ne se commande pas :** il naît où il ne naît pas des circonstances de la vie, et les gendarmes n'y peuvent rien, si ce n'est pour le faire fuir.

Ce fut un sort tragique que celui de l'Alsace, tirillée, écartelée, entre deux ambitions rivales. L'un veut lui imposer la cocarde allemande, l'autre la cocarde française. Querelle à perpétuité, suivant les vicissitudes de la roue de la Fortune !

L'âme alsacienne, entre ces deux prétentions, s'est regimbée. Pourquoi, s'est-elle dit, ne serais-je pas moi-même, simplement alsacienne ?

Mon pays, ma « Heimat », est assez beau pour constituer une petite, mais douce patrie. Es ses fils ont la fierté, ils sont laborieux et industrieux, ce sont des hommes. Les mauvais bergers de France peuvent ne pas me comprendre, rêver de me conduire comme un vil troupeau. Mais la France elle-même, le peuple français peut et doit me comprendre. N'est-ce pas lui qui a proclamé la liberté des peuples ? les Droits de l'Homme et du Citoyen ? N'a-t-il pas mis la liberté au premier

aug de sa devise flamboyante ? Et quand la bataille faisait rage, pour décider le petit soldat au sacrifice de sa vie, la France ne lui disait-elle pas à l'oreille : Consens à mourir pour la liberté des Peuples ! Au nom de ce principe on a fait un immense holocauste : quinze millions d'êtres humains ont péri, des milliers de cités ont été détruites. N'était-ce qu'hypocrisie et bourrage de crânes ? Hélas !!

Vouloir se gouverner soi-même, et n'être pas esclave, n'est-ce pas un signe de grandeur de la part de l'âme humaine ? L'Alsace réclame ce droit humain. Tout le monde devrait mettre chapeau sur sa tête.

Alsaciens, on vous dit entêtés, « têtes carrées ». Est-ce défaut ? Moi, je vous admire, et je vous envie : Restez droits et fermes ! sans tumulte et sans broncher, restez Alsaciens ! Ne courbez pas la tête devant le nouveau chapeau de Gessler qu'on vous présente. Entêtés ? on le trouvait bon autrefois, pourquoi serait-ce mauvais aujourd'hui ?

La France meurt de l'uniformité qu'on lui impose, fausse et néfaste unité ! Sauvez-la malgré elle ! La vraie moisissure non pas celle qui conduit à la vie, mais qui naît du ralentissement de la vitalité, n'est pas chez nous, chez les Alsaciens autonomistes, mais chez le peuple qui supporte des maîtres, qui le conduisent à l'anéantissement. C'est là, la moisissure mauvaise engendrée par la centralisation niveleuse ; elle siège en haut lieu, dans la poussière des bureaux ; elle attend et réclame le coup de balai, qui fera de la France une maison propre et prospère.

Le Peuple alsacien, une grande destinée l'attend. L'Alsace est au cœur de l'Europe. Pomme de discorde entre l'Allemagne et la France, elle peut devenir entre ces deux sœurs ennemies, le trait d'union qui rapproche et réconcilie. Participant de l'une et de l'autre, elle fera la paix de l'Europe. Son autonomie est l'embryon nécessaire, autour duquel se grouperont les Etats-unis d'Europe, la merveilleuse couronne de petits Etats, petits par leur territoire, mais grand par leur labeur, comme nous en voyons déjà, de ci, de là, devant nous. Petites nations, véritables cendrillons, modestes, appelées à devenir princesses, n'en déplaise aux grands royaumes, qui ne voient dans les petits peuples que des aliments à leur gloutonnerie.

Alsace autonome, tu sera, dans l'Europe nouvelle, le cristal autour duquel se cristallisera la masse saline, en magnifiques cristaux.

Strasbourg, la noble cité, avec la flèche de sa cathédrale, dressée comme un doigt levé vers le ciel, pour affirmer son serment deviendra la capitale de l'humanité européenne, de l'humanité qui ne se lasse pas d'engendrer les œuvres de civilisation.

Dans le pays d'où partirent mes lointains aïeux, les sources de la Loire, les femmes, les jours de fêtes, portent une coiffe analogue à l'alsacienne, avec deux larges rubans de soie : ceux-ci sont généralement appliqués et fixés sur les côtés de la tête. La coiffe de l'alsacienne s'est émancipée, ses larges rubans flottent au vent, comme les ailes d'un ange. Elle sera en effet, l'alsacienne, l'ange de la Paix, pour l'Europe et le monde.

La légende parle d'un trésor enfui, caché, au fond du lit du Rhin.

Il est réel, l'or du Rhin, mais ce n'est pas un trésor matériel.

### C'est la Paix du Monde !

De cette paix tu sera l'artisan glorieux, peuple alsacien, si tu te tiens inébranlable, invincible, dans la volonté d'émancipation.

Dans le cadre de la France d'abord pour son salut, mais surtout, et pardessus tout, dans le cadre de l'Europe reconciliée et unie.

« J'ai pris les armes pour la liberté de tous ». Pour le Bien de tous. J'ai pris les armes de la Raison, qui ne verse pas une goutte de cette liqueur divine qu'est le sang humain :

qui ne fait ni vainqueur, ni vaincu, mais de tous les hommes des frères.

L'Alsace autonome, avec son Heimatbund, fera ce miracle : les mères d'Allemagne et de France pourront, tranquilles se pencher sur les berceaux où l'enfant sourit à la vie.

Les jeunes filles de France et d'Allemagne pourront, sans inquiétude, offrir à leurs fiancés la lumière, la fleur vivante de leur regard, pendant que les hommes forgeront sur l'enclume.

Voilà L'Avenir, Die Zukunft !

Pour terminer, je rappelle les vers du grand poète Schiller, le chantre de la liberté :

Duldet mutig, Millionen,  
Duldet für die Bess're Welt !  
Droben überm Sternenzelt  
Wird ein grosser Gott belohnen.

Unser Schuldbuch sei vernichtet,  
Ausgesöhnt die ganze Welt,  
Brüder ! — überm Sternenzelt  
Richtet Gott, wie wir gerichtet.

### An das Elsass.

Du Land voller Wonne und Sonnenschein,  
Dich grüss' ich herzlich, lieb Elsass mein !  
Dir bleib' ich ergeben mein Leben lang :  
Dich preist meine Zunge, dir tönt mein Sang,  
In Treue ergeben mit Herz und Hand,  
O sonniges, wonniges Heimatland !

Du Land meiner goldenen Jugendzeit,  
Wo selig ich traunte von Glück und Freud !  
Die Träume, sie schwanden gar bald dahin,  
Doch bleibst du, o Heimat, mir stets im Sinn !  
Mit freudigem Stolze gedenk' ich dein,  
O Land meiner Jugend, lieb' Elsass mein !

Du Land meiner Väter so stark und treu,  
Dich lieb ich, dir weihe ich mich aufs neu !  
So wie deine goldenen Trauben glühn,  
Soll auch meine Treue dir nie verblüh'n !  
Dir bleib' ich ergeben mit Herz und Hand,  
O du mein gefeiertes Elsassland !

A. S.

IV

## Rapport de M. le Sénateur Helmer à M. Poincaré.

En date du 17 Août M. le Sénateur Helmer a adressé à M. Poincaré, Président du Conseil, un rapport sur la situation en Alsace-Lorraine. Ce rapport, publié par la presse, est aussi intéressant qu'instructif. Il renferme une série de revendications que nous avons élevées avec une vigueur sans relâche dans notre revue « Heimats ». Nos lecteurs liront avec intérêt les passages essentiels que nous reproduisons ci-dessous :

L'intérêt bienveillant que vous avez de tout temps témoigné aux Alsaciens qui ont eu l'honneur de vous approcher, et la largeur de vues avec laquelle vous n'avez cessé d'envisager le problème que le retour des départements recouverts pose à la France, m'autorisent à vous soumettre quelques idées sur les directives que me semble devoir suivre, dans les prochains temps, la politique du gouvernement français dans les provinces désannexées.

Devant la gravité de la crise provoquée par des mesures maladroites, une organisation insuffisante et des paroles malheureuses, un assainissement complet de la situation s'impose impérieusement et d'urgence, et je sais que vous-même vous considérez cette oeuvre réparatrice comme presque aussi importante, au point de vue national, que l'assainissement financier et monétaire auquel vous vous consacrez en ce moment.

En me faisant l'interprète des plaintes et des désirs de la grande majorité des habitants de mon département, je puis affirmer qu'ils attendent, avec une entière confiance en votre clairvoyance et votre énergie, les actes décisifs redressant les trop nombreuses erreurs et insuffisances administratives qui ont gravement indisposé les populations à nouveau réunies à la France et créé ce qu'on a nommé le « malaise alsacien ».

### La question religieuse

Je ne parlerai pas de la question religieuse (Églises et Ecoles). Je connais trop bien vos dispositions envers les départements recouverts (vous les avez manifesté dans la forme la plus solennelle pour savoir qu'aucun de vos actes, aucune de vos paroles ne viendra inquiéter les consciences en Alsace.

### L'enseignement des langues

Tout conflit religieux étant ainsi écarté, le problème le plus grave et en même temps le plus délicat est celui de la langue. Il est d'autant plus embarrassant que, quand nous en parlons, nous nous voyons toujours obligés d'insister pour qu'on veuille bien envisager froidement la réalité des choses et se dégager de tout idée préconçue.

En effet quand nous demandons dans une plus large mesure l'enseignement de l'allemand dans les écoles, nous nous heurtons presque toujours à cette objection qu'en le réclamant les alsaciens demanderaient la suppression ou du moins la limitation de l'enseignement français. Grave et fu-

me à jouer la partie de la France — et que cette partie, c'était contre l'Etat sudiste qu'il fallait jouer, attendu que cet Etat ne pouvait être médecin, ni sauveur, puisqu'il était la maladie. Il comprit la nécessité d'une intransigeance catégorique et nettement motivée, ainsi que le danger de tous marchandages et combinaisons, individuels ou collectifs. Bref, il comprit que son devoir était résister, toujours résister, encore résister !

Alors, la clarté de sa mission illuminant sa route, il sut déjouer les artifices du démon de la paresse. Pas de souveraineté de la maladie qui pousse contre la raison de la santé du malade ; pas de raison d'Etat sudiste contre la souveraineté du but français ! C'était la vie de la France qui était supérieurement légitime, non les intérêts et les prétentions de l'usurpation sudiste.

Ainsi le Peuple alsacien-lorrain gagna la partie de la France contre le fléau politico-sudiste. Il la gagna aux applaudissements du Monde entier. Tous les peuples étaient horrifiés par l'hitlérisme tapageur et la vulgarité surannée des noeuds politico-sudistes, par l'infatuation et les prétentions d'un Etat plus africain que français et européen, par son impudence à se parer des gloires et à s'attribuer les mérites de la France, par son inaptitude à suivre le courant des aspirations internationales contemporaines — et ils avaient pris fait et cause pour la France, contre ses conquérants du sud.

Le problème alsacien-lorrain n'était plus, ne pouvait plus être strictement national. Il était devenu européen ; il intéressait même l'Humanité entière. Et une seule solution était acceptable, aussi bien pour la France que pour l'Alsace, pour la cause de la paix et de la moralité internationales, c'était le redressement de la Nationalité française sur ses bases nordiques, grâce à une constitution franchement régionaliste.

Le césarisme sudiste opposa quelques velléités de résistance à la restauration de l'ordre naturel français détruit par son usurpation. Mais devant la réprobation universelle, il fut réduit à faire de nécessité vertu. Il dut consentir à ce qu'il ne pouvait empêcher. L'Alsace-Lorraine put vivre sa vie à l'ombre du drapeau français. Et ainsi fut rompu le lacet du corselet de fer qui avait si longtemps, atrophié, stérilisé, nécrosé la France.

Alsaciens-Lorrains,

Puissent ces quelques pages éclairer vos résolutions autonomistes et les fortifier ! Et puissent vous être agréables les vœux de la Ligue des Droits du Nord, ainsi que l'expression de ses sympathies fraternellement franco-nordistes !

La neutralité, l'impossible neutralité, qui était, au début, une simple ruse, est devenue, à la longue, une étiquette menteuse, derrière laquelle s'est cachée une entreprise athée, la séparation de l'école et de Dieu. Jacques Piou.

Le dimanche violé, c'est le principe de tous les malheurs ; c'est la foi éteinte, l'éternité oubliée ; c'est Dieu supprimé de la vie de l'homme. Léon XIII.

ne soit pas ceux qu'au point de vue de la situation matérielle que les élèves rechercheront dans la vie, et au point de vue des relations de famille, je voudrais voir réaliser par l'instruction publique française en Alsace.

#### La langue administrative et judiciaire.

Assurons aux enfants de l'Alsace redevenue française un enseignement conforme au caractère bilingue du pays. Ils seront plus heureux que ne l'ont été leurs parents. Ceux-ci en ont été privés dans leur jeunesse et n'ont pas eu l'occasion d'apprendre à parler notre langue nationale.

De cette regrettable ignorance ne tenons pas rigueur à une génération qui, séparée par une frontière et par la différence de langue à sa quand même conserver toute sa fidélité à la Patrie absente. Oublierait-on déjà que c'est au sein des populations parlant le dialecte que la résistance à la germanisation s'est manifestée de la façon la plus énergique ?

Alors serait-ce être trop exigeant aujourd'hui que de demander à l'administration et à la Justice de s'organiser de façon à pouvoir remplir utilement leurs fonctions vis-à-vis de personnes qui bien que ne sachant pas la langue française, n'en sont pas moins maintenant Français de droit après avoir prouvé à l'épreuve qu'ils étaient Français de cœur. L'Alsacien qui s'est senti Français quand les Allemands étaient dans le pays, ne doit pas, maintenant que la France y est revenue, se trouver, comme un étranger, forcé à traiter avec les autorités à l'aide d'interprètes et des traducteurs jurés.

Fonctionnaires et magistrats en contact avec le public et les justiciables devraient comprendre la langue usuelle des milieux populaires et savoir en user.

#### Les méthodes administratives.

Les procédés habituels qu'une administration, respectable par son grand âge, applique dans les autres provinces — non, d'ailleurs, sans plaintes amères, mais inefficaces — n'étaient pas de mise en Alsace.

Au moment où il s'agissait de créer à nouveau, de mettre sur pied et d'organiser l'administration française dans les départements recouverts, on ne pouvait pas, sans danger, avoir recours aux errements usuels de la bureaucratie et à toutes les finesses qui servent trop facilement à faire traîner les affaires.

Ni le formalisme, ni la routine ne pouvaient remplacer l'esprit éclairé qui, dans la situation spéciale de l'Alsace après 1918, devait dicter les décisions. Une région frontière qui, grâce à sa situation et à son activité économique, s'est tournée vers les relations commerciales extérieures, un pays qui, pendant sa longue séparation de la France, avait développé indépendamment ses institutions propres et dont la vie publique s'était intensifiée dans les conditions spéciales de l'annexion, une population à laquelle on attribue, non sans raison, un caractère difficile, trop enclin à la critique, posaient à la nouvelle administration française des problèmes délicats et compliqués. Celle-ci se trouvait en face d'idées, d'intérêts, d'ha-

reste malentendu ! Personne en Alsace ne pense à supprimer ou à limiter l'enseignement de la langue nationale. Mais cette idée fautive se trouve tellement ancrée dans beaucoup d'esprits que nous voyons des journalistes enquêteurs et quelques fois même des ministres, après avoir constaté les connaissances des élèves en français, en conclure dans les départements recouverts.

Le Haut-Rhin et le Bas-Rhin sont une région bilingue. On ne saurait donc y exclure l'enseignement d'une langue pour donner l'exclusivité à celui de l'autre. Quand les Allemands l'ont fait, les Alsaciens n'ont cessé de protester durant toute l'annexion contre ce programme scolaire en invoquant l'attitude plus libérale de la France avant 1870.

Durant l'annexion, il y a eu une immigration continue de Suisses et de Luxembourgeois venant, grâce à leur connaissance du français et de l'allemand occuper dans le commerce et l'industrie alsacienne des situations pour lesquelles les enfants du pays n'étaient pas préparés au sortir des écoles allemandes.

Il ne faudrait pas qu'après le retour de l'Alsace à la France, les Alsaciens aient à nouveau à se plaindre de cette infériorité. Aussi convient-il de se poser en toute conscience la question, si vraiment les méthodes introduites depuis sept ans dans l'instruction publique en Alsace ont suffisamment tenu compte des besoins de la vie économique dans un pays frontière.

#### L'école et la famille.

Mais négliger l'enseignement de l'allemand dans le programme des écoles primaires, c'est froisser à un point plus délicat encore ce que nous nommons du temps allemand « l'âme alsacienne ». Dans les familles qui ont toujours parlé l'alsacien, et dans celles où les parents n'ont pas eu l'occasion d'apprendre le français, l'allemand est la langue écrite. Sa connaissance est donc indispensable sous peine de rendre impossible l'échange de lettres entre parents et les enfants.

C'est sur ce point, avant tout, que j'aurais voulu voir porter les enquêtes des journalistes et des personnalités politiques qui voulaient constater les résultats de nos écoles.

#### L'école et l'analphabétisme.

Et sur un autre point encore de 1830 jusqu'en 1871, les départements du Bas-Rhin et du Haut-Rhin ont été, malgré l'étude de l'allemand, à la tête de tous les départements de France pour les résultats de l'instruction élémentaire comme l'établit la statistique comparée de l'enseignement primaire de 1829 à 1877, publiée en 1880 par Jules Ferry, alors ministre de l'Instruction publique. Est-il vrai qu'aujourd'hui il y aurait de nouveau des illettrés en Alsace, comme l'affirment fréquemment les journaux du pays sans être démentis ? Combien il serait pénible de constater un pareil recul.

Il ne m'appartient pas, étant incompetent, de me prononcer sur la valeur technique des méthodes pédagogiques introduites depuis sept ans. Mais, ne voyant que les résultats, je dois déplorer qu'ils



bitudes qui exigeaient des examens consciencieux, un coup d'oeil pratique, un raisonnement sûr et cela d'autant plus qu'elle succédait à une autre administration qui, à côté de son caractère tâillon et autoritaire, n'avait manqué ni de méthodes, ni d'esprit réalisateur.

L'administration française a-t-elle été à la hauteur de sa tâche ? Elle-même n'oserait le prétendre, si j'en juge par la susceptibilité qu'elle a montrée devant les « comparaisons desobligeantes » dont elle s'est si souvent plainte de la part des Alsaciens.

Je sais, Monsieur le Président, que vous n'ignorez pas combien de questions urgentes sont restées en suspens pendant des mois et des années par suite des procédés dilatoires de l'administration. Vous nous avez dit combien vous le déplorez. Nous avons pleine confiance qu'ayant pris le pouvoir, vous y porterez remède avec toute votre énergie et votre haute autorité. Les Alsaciens vous en seront reconnaissants.

### Le personnel administratif.

Il y va du prestige de l'idée française dans un pays qui est resté indébranlablement patriote pendant un demi-siècle de séparation et qui monte la garde au point le plus exposé des frontières de France. Richelieu avait cru devoir en confier l'administration à un Colbert, Napoléon y avait envoyé ses meilleurs préfets. En face de l'Allemagne de nos jours, la France ne pouvait être assez difficile dans le choix des fonctionnaires qu'elle appelait à rétablir les services publics français en Alsace.

Devant la nécessité de pourvoir d'urgence à tous les postes vacants, la France n'a pas pu, au moment de l'armistice faire la sélection rigoureuse d'un personnel donnant entière satisfaction. Les fautes commises alors ne sont pas encore complètement réparées. Et pourtant le bon renom de l'administration française, son autorité et ses succès dépendent des capacités professionnelles, du tact et de la dignité de vie chacun de ses fonctionnaires, de l'indépendance, de l'intégrité et de l'impartialité de chacun de ses magistrats.

Aujourd'hui une épuration du personnel s'impose avec la même urgence que la réforme des méthodes administratives.

### Désaccord et désillusion.

La cause de la France dans les départements recouverts serait gravement compromise, si par l'attitude de fonctionnaires et de magistrats manquant des qualités que leurs délicates fonctions exigent partout, mais en Alsace plus rigoureusement qu'ailleurs, il se créait un désaccord persistant entre eux et leurs collègues d'origine alsacienne ou la population des départements désannexés.

Les fonctionnaires alsaciens que le retard profondément regrettable apporté à la mise en vigueur de leur statut n'a pas laissé fusionner avec leurs collègues venus des autres départements, se plaignent en outre publiquement de ne pas obtenir dans plusieurs ressorts administratifs, l'avancement-aucun ils croient pouvoir prétendre. Et

quand on leur objecte que leur infériorité dans l'emploi de la langue française ou leur préparation insuffisante à des postes dirigeants sous le régime allemand, les exclut de certaines fonctions, ils n'en éprouvent que plus cruellement le sentiment d'être une génération sacrifiée. Cette désillusion que la Mère-patrie devrait éviter à ses enfants retrouvés, les rend particulièrement sensibles aux incidents trop nombreux qui se produisent entre eux et les fonctionnaires ou magistrats venus des autres départements.

De même la population qui s'attendait à trouver chez tous les représentants de l'autorité cette aménité française à laquelle elle avait si souvent pensé devant la rudesse des fonctionnaires allemands a été souvent péniblement désenchantée par des procédés inutilement cassants et brusques ou par les attitudes dédaigneuses ou inamicales empreintes quelquefois même d'une certaine hostilité.

Certes de pareils incidents ne peuvent pas être toujours évités ; les qualités de tact et de délicatesse n'étant pas également données à tout le monde, mais ils ne doivent pas se multiplier. Il appartient au gouvernement, soucieux du bon renom de la France dans les départements délivrés, de les réprimer rapidement et sévèrement. Vouloir à tout prix couvrir les fautes commises, invoquer dans ce but le résultat d'enquêtes manifestement complaisantes dénote une conception fautive de l'idée d'autorité. Après la maladresse du fonctionnaire subalterne, ce procédé jette encore le discrédit sur les instances supérieures. On risque ainsi de détruire dans l'esprit de la population alsacienne le sentiment de déférence avec lequel elle était habituée à approcher les représentants des pouvoirs publics, et la foi absolue qu'elle avait dans la correction et l'impartialité de l'administration et de la justice française.

### La décentralisation.

La situation actuelle est le résultat des différents régimes qui se sont succédé dans les départements recouverts depuis l'armistice.

L'insuffisance de l'organisation et des méthodes administratives employées dans les circonstances particulières de l'Alsace et de la Lorraine a prouvé manifestement d'une part que le recours continu à l'autorité centrale pour toutes les questions de la vie administrative empêche les solutions rapides et que d'ailleurs l'éloignement de cette autorité centrale est une entrave à la surveillance du personnel local et un obstacle au contact indispensable avec les administrés. Elle a établi d'autre part que l'abandon d'un pouvoir trop large aux autorités de la région pouvait faire perdre de vue la direction politique générale et exclure la responsabilité gouvernementale, aussi bien que le contrôle du Parlement.

Les expériences faites en Alsace pourront ainsi fournir à la France entière l'occasion de rechercher des formes administratives nouvelles et d'entreprendre la réforme de décentralisation mise à l'étude depuis si longtemps.

Ministère des pensions.

n relative à l'application des articles 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47 et 48 de la loi du 30 mars 1929 portant ouverture et annulation de crédits sur l'exercice 1929 au titre du budget général et budgets annexes (rectificatif) (page 5707).

Ministère de la marine.

nommant des membres des commissions de réforme (page 5707).  
portant désignation, mutations, propositions;  
Essariat de la marine (page 5707).  
ons de travaux (page 5707).  
maritime (page 5708).  
relative au concours d'admission à la marine (page 5708).  
relative à l'établissement des propositions des personnels civils en exécution et d'exécution (administratif) de l'intendance maritime (page 5708).

ions et réintégrations (page 5708).  
Concession de pensions civiles (page 5717).  
à des emplois réservés (page 5717).

PARTIE NON OFFICIELLE

Ordre du jour (page 5719).  
Ordre du jour (page 5719).

COMMUNICATIONS ET INFORMATIONS

MINISTÈRE DES FINANCES  
Avis d'abonnement au journal avec dispense d'apposition de timbre (page 5718).  
la production et du mouvement des indigènes (page 5719).

DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET DES BEAUX-ARTS  
concours à l'Institut industriel du Nord pour l'attribution de prêts de l'Etat (page 5722).

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS  
de placement effectuées par les bureaux paritaires de placement maritime pendant le mois d'avril 1929 (page 5722).

DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE  
porteurs. — Suisse: modification des droits d'entrée sur les châssis et appareils en rotoaux autres que ceux de la Suisse nationale d'épargne et le mois de février 1929 (page 5722).

DE TRAVAIL, DE MÉTIERS, DE COMMERCE ET DE LA PRÉVOYANCE SOCIALES  
du poste de directeur de l'hygiène municipale d'hygiène (page 5722).

MINISTÈRE DE LA MARINE  
pour l'emploi de chef de chantier à l'école d'application de la marine (page 5722).

MINISTÈRE DES COLONIES

Actes relatifs à une délibération du conseil général de la Nouvelle-Calédonie (établissement du tableau des droits d'entrée inscrits au tarif des douanes de la Nouvelle-Calédonie) (page 5722).

Taux officiel de la plastra en Indochine (page 5722).

Académie française (page 5722).

Annonces (page 5723).

PARTIE OFFICIELLE

PRÉSIDENT DU CONSEIL

Changement de nom de commune.

Le Président de la République française,  
Sur le rapport du président du conseil,  
Vu la loi du 17 octobre 1919 relative au régime transitoire de l'Alsace et de la Lorraine;

Vu la loi du 24 juillet 1935 portant réorganisation du régime administratif des départements du Haut-Rhin, du Bas-Rhin et de la Moselle;

Vu la loi municipale locale du 6 juin 1895;

Vu l'article 40, premier alinéa, de la loi du 15 juin 1921 mettant en vigueur la législation civile française dans les départements du Haut-Rhin, du Bas-Rhin et de la Moselle;

Vu la délibération du conseil municipal de Woelfling, arrondissement de Sarreguemines (Moselle), en date du 14 mars 1929;

Vu l'arrêté du commissaire général de la République en date du 18 août 1924 approuvant la dénomination officielle des communes des départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle;

Vu l'avis du préfet de la Moselle en date du 25 mars 1929,

Décète:

Art. 1<sup>er</sup>. — La commune de Woelfling, arrondissement de Sarreguemines (Moselle), recevra la dénomination officielle de Woelfling-les-Sarreguemines.

Art. 2. — Le président du conseil est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au Journal officiel.

Fait à Paris, le 12 mai 1929.

CASTON DOZMERCQ.

Par le Président de la République:  
Le président du conseil,  
RAYMOND POINCARÉ.

Bibliothèque municipale de Strasbourg.  
Le président du conseil et le ministre de l'instruction publique et des beaux-arts,  
Vu le décret du 1<sup>er</sup> juillet 1927,  
Arrêtent:  
La bibliothèque municipale de Strasbourg est comprise au nombre des bibliothèques municipales classées.  
Fait à Paris, le 13 mai 1929.  
Le président du conseil,  
RAYMOND POINCARÉ.  
Le ministre de l'instruction publique et des beaux-arts,  
PIERRE BAILLON.

MINISTÈRE DE LA JUSTICE

Traitements et classes du personnel de l'administration centrale

Le Président de la République française,  
Sur le rapport du garde des sceaux, ministre de la justice, et du ministre des finances,

Vu l'article 55 de la loi du 4 août 1901;

Vu l'article 9 de la loi du 18 juillet 1919;

Vu l'article 185 de la loi de finances du 12 juillet 1925;

Vu le décret du 5 juin 1900 portant organisation de l'administration centrale du ministère de la justice, modifié par les décrets des 18 décembre 1911, 1915, 13 mars 1918, 10 mars 1920, 1923, 30 août 1925, 5 juillet 1928, et 8 décembre 1928 et 2 juin 1929;

Vu les décrets des 26 janvier, 31 janvier, 31 mars et 6 août 1927, et 22 décembre 1928 fixant les traitements du personnel de l'administration centrale du ministère de la justice;

Vu le décret du 31 mars 1927 portant fixation des traitements des expéditionnaires des administrations centrales;

Vu la loi de finances du 30 août 1928 portant fixation du budget de l'exercice 1929,

Décète:

Art. 1<sup>er</sup>. — Le décret du 26 janvier 1927 portant fixation des traitements et des classes du personnel de l'administration centrale du ministère de la justice, modifié par les décrets des 10 janvier 1927 et 6 août 1927, 11 février et 23 décembre 1928, est de nouveau modifié comme suit:

Table with 2 columns: Position and Salary. Rows include: Directeurs (Hors classe, 1<sup>re</sup>, 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup> classe), Chefs de bureau (Hors classe, 1<sup>re</sup>, 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup> classe), Sous-chefs de bureau (Hors classe, 1<sup>re</sup>, 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup> classe), Rédacteurs principaux (1<sup>re</sup>, 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup> classe), Rédacteurs (1<sup>re</sup>, 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup> classe), Attachés titulaires, Agent spécial (1<sup>re</sup>, 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup>, 5<sup>e</sup>, 6<sup>e</sup>, 7<sup>e</sup> classe), Commis principaux (Hors classe, 1<sup>re</sup>, 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup> classe).

# Conseil municipal de la Ville de Strasbourg.

5<sup>me</sup> Séance du 22 juillet 1929

à 16 heures.

## Sont présents

Ouverture de la séance sous la présidence du Maire Monsieur HUEBER,

Adjoints MM. HAAS, HEIL, HEYSCH, KOESSLER et KLEIN,

Membres MM. BRION, DAHLET, FASSNACHT, FEDERLIN, FERRENBACH, GARCIN, HAUG, HAUSS, HECK, HENGSTLER, IMBS, MAECHLING, MERCKEL, MOHN, MOURER, MUERSCHEL, NAEGELEN, PEIROTÉS, RIEHL, ROOS, SCHALL, SCHLEGEL, SCHLUCK, SPIESSER et STAEHLING.

## Sont absents

Excusés MM. STREISGUTH et WALTER (adjoint).

## Ordre du jour:

Transactions immobilières.  
 Locations et locations.  
 Adjudication de travaux et fournitures.  
 Prêts hypothécaires.  
 Accordement d'un établissement à un service municipal.  
 Nomination de commissaires-jurés.  
 Adjudication de travaux et fournitures urgentes pendant les vacances.  
 Extension de la conduite d'eau à Schiltigheim.

## Tagesordnung:

1. Immobilierangelegenheiten.
2. Miet- und Pachtangelegenheiten.
3. Vergebung von Arbeiten und Lieferungen.
4. Hypothekangelegenheiten.
5. Anschluss eines Betriebs an die Kanalisation.
6. Ernennung von Feldgeschworenen.
7. Vergebung von dringlichen Arbeiten und Lieferungen während der Ferien.
8. Weiterführung der Wasserleitung in Schiltigheim.

### Demandes d'allocations militaires pour soutiens de famille.

l'adjoint HAAS: Il a été présenté 30 demandes d'allocations de la part des familles de gens appelés au service militaire, qui ont été soumises à un examen détaillé par l'Office municipal d'assistance et de prévoyance sociales.

Je demande en conséquence de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant:

«Le Conseil,

sur proposition des 1<sup>re</sup> et 4<sup>e</sup> commissions,  
émet un avis favorable

à l'égard de ces demandes, tandis que deux d'entre elles ne sont pas approuvées, attendu que l'intérêt des familles intéressées n'a pu être démontré et que les militaires en question ne peuvent être considérés comme soutiens indispensables.

Adopté.

### Classement de la Bibliothèque municipale.

l'adjoint KÖSSLER: Par arrêté de M. le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts en date du 13 mai 1929, notifié à la Municipalité en date du 27 mai, la Bibliothèque municipale de Strasbourg a été comprise au nombre des bibliothèques municipales classées.

Je demande en conséquence de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant:

«Le Conseil,

sur proposition des quatre commissions principales réunies,

délibère:

### 22. Familienunterstützungsgesuche.

Herr Adjoint HAAS: Es liegen 30 Gesuche betr. Gewährung von Familienunterstützungen an die Angehörigen der zum Heere eingezogenen Mannschaften vor, die einer eingehenden Prüfung durch das städtische Fürsorgeamt unterzogen wurden.

Ich bitte Sie demgemäß, nachstehenden Antrag zum Beschluss erheben zu wollen:

«Der Gemeinderat,

auf Vorschlag der I., IV. Kommission,

erlässt ein zustimmendes Gutachten ab

gegenüber den vorliegenden Fällen, während 2 Fälle nicht weiter zu verfolgen werden, da Bedürftigkeit nicht vorliegt bzw. der zum Heere Eingezogene nicht als Hauptstütze der Familie anzusehen ist.»

angenommen.

### 23. Klassierung der Stadtbibliothek.

Herr Adjoint KÖSSLER: Durch Arrêté des Herrn Ministerpräsidenten und des Ministers des Oeffentlichen Unterrichts und der Schönen Künste vom 13. Mai 1929, welches der Stadtverwaltung unterm 27. Mai zugestellt wurde, ist die Stadtbibliothek von Strasbourg in die Reihe der klassierten Bibliotheken aufgenommen worden.

Da die Klassierung einerseits die Beschränkung des Verfügungsrechts der Stadtverwaltung zur Folge hat und andererseits dieselbe die Klassierung weder verlangt hat noch hierüber vorher gehört worden ist, haben Ihre vereinigten Kommissionen es für angebracht erachtet, Einspruch beim Staatsrat zu erheben und die Annullierung des Arrêtés vom 13. Mai 1929 zu verlangen.

Ich bitte Sie daher, nachstehenden Antrag zum Beschluss erheben zu wollen:

«Der Gemeinderat,

auf Vorschlag der vereinigten vier Hauptkommissionen,

ermächtigt den Herrn Maire,

«M. le Maire est autorisé à demander par la voie contentieuse l'annulation de l'arrêté du 13 mai 1929, décidant le classement de la Bibliothèque municipale de Strasbourg.»

M. HAUG: Comme tout à l'heure déjà, nous voterons également dans ce cas contre cette proposition.

M. le MAIRE: Par le vote il doit être établi qui est pour que la Ville ne s'efforce pas de garder ce qui lui appartient et qui est pour que les choses soient arrangées comme elles ont été arrangées.

M. HAUG: Dans ce cas nous votons contre le principe du recours. Cela dure des années jusqu'à ce que le litige soit tranché, la procédure coûte de l'argent et n'aboutit à rien.

M. le MAIRE: Ces arguments ne peuvent pas être déterminants pour nous, peu importe que la procédure dure un ou deux ans. Il faut que nous protestions contre le fait qu'on nous enlève quelque chose sans que nous ayons eu l'occasion d'émettre notre avis. Si l'on nous avait convaincus de l'utilité du classement de la Bibliothèque municipale et si nous avions trouvé qu'ainsi ce serait plus avantageux et plus beau, nous aurions accueilli avec plaisir toute suggestion et nous nous serions dit: «Maintenant que tout est en friche, un avertissement et une aide viennent d'en haut.»

M. HAUG: Pour nous il ne s'agit pas de cela. J'ai seulement voulu motiver pourquoi nous sommes d'avis que le recours est vain. L'Administration avait la même idée, car il a été dit qu'elle ne se promet pas grand profit de l'issue du recours, mais qu'elle le forme pourtant pour des raisons de principe. En tout cas nous ne voterons pas pour la proposition.

M. le MAIRE: Nous ne formons pas le recours seulement pour des raisons de principe, mais nous voulons aussi par ce moyen apprendre les motifs pour lesquels la Bibliothèque a été classée tout à coup, sans que nous ayons été entendus. J'admets que, si notre recours est rejeté, on nous

«die Annulierung des Arrêtés vom 13. Mai 1929 betr. die Klassierung der Strassburger Stadtbibliothek im Verwaltungsstreitverfahren zu beantragen.»

Herr HAUG: Wie vorhin schon, so werden wir auch in diesem Falle gegen diesen Antrag stimmen.

Der Herr MAIRE: Durch die Abstimmung soll festgelegt werden, wer dafür ist, dass die Stadt nicht danach trachten soll, ihre eigenen Sachen zu behalten, und wer dafür ist, dass es so kommt, wie es gekommen ist.

Herr HAUG: Wir stimmen in diesem Falle gegen das Prinzip des Rekurses. Es dauert Jahre lang, bis die Entscheidung gefällt wird, kostet Geld und hat keinen Zweck.

Der Herr MAIRE: Diese Argumente können für uns nicht durchschlagend sein, ob nun das Verfahren ein oder zwei Jahre lang dauert. Wir müssen uns dagegen verwahren, dass uns etwas weggenommen wird, ohne dass wir überhaupt dazu haben Stellung nehmen können. Wenn man uns von dem Nutzen der Klassierung der Stadtbibliothek überzeugt hätte und wenn wir gefunden hätten, dass es so viel besser und schöner ist, hätten wir mit Freuden jede Anregung aufgenommen und gesagt, jetzt, nachdem alles brach liegt, kommt von oben ein Wink und Hilfe.

Herr HAUG: Hierum handelt es sich für uns nicht. Ich habe nur begründen wollen, weshalb wir der Ansicht sind, dass der Rekurs zwecklos ist. Die Verwaltung hatte die gleiche Idee, denn es hat geheissen, dieselbe verspreche sich nicht viel Nutzen von dem Ausgang des Rekurses, lege denselben aber aus prinzipiellen Gründen ein. Wir jedenfalls werden nicht für den Antrag stimmen.

Der Herr MAIRE: Wir legen den Rekurs nicht nur aus grundsätzlichen Erwägungen ein, sondern wir wollen dadurch auch die Motive erfahren, aus denen die Bibliothek auf einmal, ohne uns zu hören, klassiert wurde. Ich nehme an, wenn unsere Berufung abgelehnt wird, dass

à Paris les motifs de cette mesure. Le Gouvernement indique alors les motifs, les connaîtions et nous pourrions prendre. Jusqu'à présent nous ignorons les

STAEHLING: Comment en est-il pour d'autres dans des cas analogues?

Le MAIRE: Il y a des cas dans lesquels une fois é tombé quelque chose en décadence. L'autorité supérieure est intervenue et s'en occupe. Or, il n'en pas ainsi en l'occurrence, et pour quoi on cherche autre chose. Si par exemple le Gouvernement insistait pour faire fermer la fabrique de boyaux près de l'autorité «Zum Schang und Schakob», dont il a été mentionné tout à l'heure, personne n'y aurait à dire. C'est donc là que le zèle du Gouverneur serait à sa place. D'ailleurs je ne comprendrais pas que, au cas où nous demandons et calmes les motifs de cette mesure du Gouvernement ainsi que nous le faisons, la réponse puisse attendre pendant des années.

PEIROTÉS: Je suis d'avis que nous devons voter la proposition de l'Administration, et déjà en égard à l'autonomie des communes. La mesure en question a été tout simplement décidée par le Gouvernement sans informer d'une manière quelconque l'administration qui y est tout d'abord intéressée. C'est pourquoi il est indispensable que nous agissions de notre côté contre. La question se pose de savoir s'il est nécessaire précisément de former recours auprès du Conseil d'Etat; car nous aurions peut-être pu apprendre les motifs par une autre voie. Pendant je suis également d'accord qu'on suive cette voie et je crois que nous pouvons tranquillement adopter la proposition de l'Administration.

Le MAIRE: L'Administration croit que cette est la bonne. (M. PEIROTÉS: Tous les chemins mènent à Rome. — Hilarité. — M. MOURER: Alors vous vous trouvez aussi sur le chemin qui mène à Rome.) Dans le siècle de l'aéronautique vous ne voudrez pourtant pas discuter inégalement les chemins. En tout cas je juge indispensable de faire cette démarche.

von Paris aus die Gründe hierfür angegeben werden. Wenn dann die Regierung diese Gründe angibt, hören wir dieselbe und können Stellung nehmen. Bis jetzt kennen wir die Gründe nicht.

Herr STAEHLING: Wie verhält es sich in anderen Städten mit ähnlichen Fällen?

Der Herr MAIRE: Es gibt Fälle, in denen eine Stadt etwas verlottern liess. Dann kam die Behörde und hat sich eingemischt. Das ist aber hier nicht der Fall und so nimmt man eben etwas andere. Würde die Regierung z. B. darauf drängen, dass die vorhin genannte Darmfabrik bei der Wirtschaft «Zum Schang und Schakob» beseitigt wird, so würde sich kein Mensch daran stören. Hier also wäre der Eifer der Regierung am Platze. Ich würde es übrigens nicht verstehen, wenn, falls wir mit Ruhe nach den Gründen dieser Regierungsmassnahme fragen, so wie wir es tun, die Antwort hierauf jahrelang auf sich warten liesse.

Herr PEIROTÉS: Ich bin der Meinung, dass wir dem Verwaltungsantrag zustimmen müssen, schon mit Rücksicht auf das Selbstverwaltungsrecht der Gemeinden. Diese Massnahme wurde von der Regierung ohne jede Benachrichtigung der zunächst interessierten Stelle einfach dekretiert. Infolgedessen ist es notwendig, dass unsererseits etwas hiergegen geschieht. Es trägt sich, ob gerade der Einspruch beim Staatsrat hierzu notwendig ist, denn vielleicht hätten wir auch auf anderem Wege die Gründe erfahren können. Ich bin aber auch für die Beschreitung dieses Weges und glaube, dass wir dem Antrag der Verwaltung ruhig zustimmen können.

Der Herr MAIRE: Die Verwaltung glaubt, dass dieser Weg der richtige ist. (Herr PEIROTÉS: Alle Wege führen nach Rom. — Heiterkeit. — Herr MOURER: Dann befinden Sie sich auch auf dem Wege, der nach Rom führt.) Im Zeitalter der Luftschiffahrt werden Sie doch nicht darüber streiten wollen, wohin die Wege führen. Auf jeden Fall halte ich es für notwendig, diesen Schritt zu tun.

M. ROOS: Il aurait été désirable d'apprendre des détails précis sur les conditions dans lesquelles la Bibliothèque a été classée et peut-être aussi sur les raisons de ce classement. L'opinion qu'on a entendue de divers côtés et suivant laquelle le classement aurait été opéré illégalement, ne paraît pas être exacte, à en juger d'après les explications que l'Administration vient de nous fournir. Mais il a été constaté que le classement a été prononcé sans aucune consultation préalable de l'Administration municipale, et il serait donc intéressant d'apprendre s'il est aussi d'usage par ailleurs de prendre dans des cas analogues des mesures de ce genre sans se soucier de la Municipalité. Nous sommes heureux de ce qu'un recours soit formé dans le délai prescrit contre ce classement. Mais nous aimerions bien avoir des précisions sur les véritables motifs qui ont déterminé le Gouvernement à prendre cette mesure. Cela présenterait pour nous un grand intérêt. Nous espérons que des sanctions quelconques ne se cachent pas derrière cette mesure; car c'est là aussi une opinion qui est très répandue en ville. Il faudrait que nous protestions de toute notre énergie contre pareille chose. En tout cas nous accueillons avec satisfaction la proposition tendant à former recours contre ce classement.

M. le MAIRE: Je ne puis que vous répéter que j'ignore les motifs. Ce qui est dit à ce sujet se base sur des conjectures. Donc, à part ces quatre messieurs, les autres membres du Conseil municipal sont d'accord avec la proposition de l'Administration. (M. STÄHLING: Faites voter.) Je prie ces messieurs qui sont contre le fait que nous formions recours de lever la main. Ce sont 5 voix. (M. GARCIN: Je m'abstiens.)

*La proposition de l'Administration est donc adoptée.*

#### 24. Affaires concernant le patrimoine des Hospices civils.

*Vente de terrains et constitution de servitudes foncières.*

M. l'adjoint HAAS: Dans sa séance du 25 juin 1929 la Commission administrative des Hospices civils a décidé:

Herr ROOS: Es wäre wünschenswert gewesen etwas Genaueres darüber zu erfahren, in welcher Weise und vielleicht auch warum die Klassierung der Stadtbibliothek erfolgt ist. In der Meinung, die man von verschiedenen Seiten gehört hat, als wenn die Klassierung unrechtmässig erfolgt wäre, scheint nach der Erklärung die wir eben von der Verwaltung bekommen haben, nicht zuzutreffen. Es ist aber festgestellt worden, dass die Klassierung ohne jede vorherige Rücksprache mit der Stadtverwaltung erfolgt ist, und es wäre deshalb interessant, zu erfahren, ob es auch sonst üblich ist, in solchen Fällen derartige Massnahmen über den Kopf der Stadtverwaltung hinweg zu ergreifen. Wir begrüssen es, dass in der vorgeschriebenen Frist Einspruch gegen die Klassierung erhoben wird. Wir würden aber gern etwas Näheres über die wahren Motive der Regierungsmassnahme erfahren. Es wäre das für uns von grossem Interesse. Wir hoffen, dass sich hinter denselben nicht irgendwelche Sanktionsmassnahmen verbergen, denn es ist das auch eine Meinung, die in der Stadt sehr weit verbreitet ist. Hiergegen müssten wir ganz energisch protestieren. Jedenfalls begrüssen wir es, dass gegen die Klassierung Einspruch erhoben wird.

Der Herr MAIRE: Ich kann nur wiederholen, sagen, dass mir die Motive nicht bekannt sind. Was gesagt wird, beruht auf Vermutung. Ausser den vier Herren, sind die übrigen Gemeinderatsmitglieder mit dem Verwaltungsantrag einverstanden. (Herr STÄHLING: Abstimmen.) Wer nicht dafür ist, dass wir Rekurs einlegen, bitte ich die Hand zu erheben. Das sind 5 Stimmen. (Herr GARCIN: Ich enthalte mich.)

*Der Verwaltungsantrag ist somit angenommen.*

#### 24. Vermögensangelegenheiten der Zivihospizien

*Verkauf von Grundstücken und Errichtung von Dienstbarkeiten.*

Herr Adjoint HAAS: Der Verwaltungsrat der Zivihospizien hat in seiner Sitzung vom 25. Juni 1929 folgende Grundstücksangelegenheiten beschlossen:

quiétude que les débats judiciaires, par exception, sont souhaitables, dans la mesure où il en résultera de la lumière, de la paix, de la confiance, de la dignité.

Joseph DELPECH,  
Professeur de droit administratif  
à l'Université de Strasbourg.

## 2) CONSEIL D'ÉTAT

Conseil d'État, 19 mai 1933

LOIS. — DISPOSITIONS LÉGISLATIVES ET RÉGLEMENTAIRES. — LOI DU 17 OCTOBRE 1919, ART. 3. — MAINTIEN PROVISOIRE DES RÈGLES LOCALES. — ORGANISATION DES BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES. — AUCUNE INTRODUCTION.

*Par application de la loi du 17 octobre 1919, art. 3 et 4, les dispositions locales législatives et réglementaires en vigueur en Alsace et Lorraine doivent être maintenues provisoirement dans le territoire de ces trois départements, aussi longtemps que la législation française correspondante, s'agissant aussi bien des textes réglementaires que des textes législatifs, n'y a pas été introduite par des lois spéciales, en fixant les modalités et délais d'application ou, en cas d'urgence, par décret soumis à la ratification des Chambres dans le délai d'un mois.*

*Le décret du 1<sup>er</sup> juillet 1897, relatif à l'organisation des bibliothèques publiques, n'ayant été introduit en Alsace et Lorraine par aucune loi ni aucun décret, doit être annulé pour excès de pouvoir l'arrêté ministériel qui a compris, par application dudit décret, au nombre des bibliothèques municipales classées, la bibliothèque municipale d'une commune d'un des trois départements recouverts.*

(Requête Ville de Strasbourg)

### Arrêt

Le Conseil d'État, statuant au Contentieux :

Vu la requête et le mémoire ampliatif présentés pour la Ville de Strasbourg, représentée par son maire en exercice, à ce dûment autorisé, par délibération du conseil municipal, en date du 22 juillet 1928, et tendant à ce qu'il plaise au Conseil annuler, pour excès de pouvoir, un arrêté en date du 13 mai 1929, par lequel le président du Conseil et le ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts ont compris la bibliothèque municipale de Strasbourg au nombre des bibliothèques municipales classées ;

Considérant qu'aux termes de l'art. 3 de la loi du 17 octobre 1919, « les territoires d'Alsace et de Lorraine continuent, jusqu'à ce qu'il ait été procédé à l'introduction des lois françaises, à être régi- par les



dispositions législatives et réglementaires qui y sont actuellement en vigueur » ; qu'en vertu de l'art. 4 de la même loi, la législation française sera introduite dans les territoires dont s'agit par des lois spéciales qui fixeront les modalités et délais de son application, les dispositions de ladite législation dont l'introduction présenterait un caractère d'urgence pouvant être déclarées applicables par décret soumis à la ratification des Chambres dans le délai d'un mois ; qu'il résulte tant des travaux préparatoires que de la généralité des termes de ce dernier article et de ceux de l'article 3 précité, édictant le maintien provisoire de l'ensemble de la législation et de la réglementation en vigueur dans les territoires visés audit article, que la disposition de l'article 4, prévoyant l'introduction de la législation française par des lois spéciales, concerne aussi bien les textes réglementaires que les textes législatifs ; qu'il résulte de l'instruction et qu'il n'est pas contesté que le décret du 1<sup>er</sup> juillet 1897, relatif à l'organisation des bibliothèques publiques, n'a été introduit par aucune loi en Alsace et en Lorraine, et n'a pas davantage fait l'objet de l'introduction par décret prévue en cas d'urgence par l'article 4 ci-dessus rappelé, qui a d'ailleurs cessé d'être sur ce point en vigueur en vertu de l'article 7 de la loi du 24 juillet 1925 ; que la Ville de Strasbourg est, dès lors, fondée à soutenir qu'en prononçant par, application dudit décret, le classement de la bibliothèque municipale de cette ville, le président du Conseil et le ministre de l'Instruction publique ont commis un excès de pouvoir ;

Décide :

L'arrêté attaqué du président du Conseil et du ministre de l'Instruction publique, en date du 13 mai 1929, est annulé.

Du 19 mai 1933 ; Conseil d'État, statuant au Contentieux : Prés., M. Pichat ; Rapp., M. Reclus, maître des requêtes ; Comm. du gouv., M. Michel, maître des requêtes ; Avoc., M<sup>e</sup> Lemanissier.

Note. — L'arrêt est constitué d'une affirmation : le décret du 1<sup>er</sup> juillet 1897, à raison de sa portée générale, et donc de sa nature réglementaire (Cf. Dalloz, *Rép. prat.*, v<sup>o</sup> *Constitul. et pouvoirs publ.*, n<sup>o</sup> 358, t. III, p. 641), ne pouvait être introduit que par une loi, et il ne l'a pas été. L'annulation de l'arrêté attaqué allait de soi. L'argument tiré dans les observations en réplique du fait que certaines municipalités ont, ou accepté (Colmar) leur classement sous le couvert du décret, ou sollicité (Sarreguemines) la nomination par voie ministérielle du Comité d'inspection et d'achat des livres, ou acquiescé à pareille mesure sans consultation préalable de la Commission supérieure des bibliothèques (Périgueux, Bourges, La Rochelle) ou nonobstant le manque d'un « fonds d'État » (Nice) était inopérant : une irrégularité procédurale ne crée pas de précédent ; les errements administratifs non réguliers n'ont légalement aucune pertinence, alors surtout que, comme en l'espèce, il s'agit d'une limitation du pouvoir de nomination des employés equi-

munaux, et que les maires sont enclins ou seront poussés à exiger pour cette diminution les garanties légales.

Sans doute, la situation et l'origine de la bibliothèque municipale de Strasbourg offrent cette première particularité, par rapport à la législation organique des bibliothèques « de l'intérieur », que, provenant pour partie de l'Académie protestante au xvi<sup>e</sup> siècle et pour partie du legs du savant Schœpflin au xviii<sup>e</sup>, elle s'est créée et développée en dehors de l'État, et cette deuxième qu'elle fut, après sa destruction complète par le bombardement de 1870, reconstituée moyennant l'activité de Rod. Reuss et la générosité des particuliers, au point de ne rien devoir ni aux répartitions de la période révolutionnaire ni aux envois de l'État. Mais, en vérité, si elle est la plus riche des trois départements, elle n'y est point la seule à n'avoir pas comme « fonds le plus important » ou « fonds principal », comme dit le rapport placé en tête du décret de 1897, des fonds remontant à 1789 ou dus à l'envoi du ministère de l'Instruction publique aux bibliothèques provinciales.

C'est au regard, non de la *lex lata*, mais de la *lex ferenda*, que la question se pouvait poser du classement des bibliothèques municipales, et donc des moyens d'une introduction du système législatif ou organique avec toutes les difficultés et les résistances accoutumées à l'opération. C'est au gouvernement qu'il appartient d'en décider et, pour ce faire, de choisir entre le décret du 1<sup>er</sup> juillet 1897 (modif. 1912) et la loi du 20 juillet 1931. Une réflexion sollicite l'esprit : celle de savoir si, s'agissant de cette loi et de son application éventuelle dans les départements recouvrés, la prise en charge par l'État d'une partie, variable de 60 à 40 %, suivant la population des villes, des dépenses du personnel (traitement des bibliothécaires et sous-bibliothécaires) n'est ou ne serait point une compensation d'ordre matériel de la diminution du pouvoir assez discrétionnaire des municipalités.

Joseph DELPECH,  
Professeur de droit administratif  
à l'Université de Strasbourg.

## 2. — TRIBUNAL ADMINISTRATIF D'ALSACE ET DE LORRAINE

Tribunal administratif d'Alsace et de Lorraine, 27 juillet 1932

MARCHÉS DE FOURNITURES. — MARCHÉS DE TRANSFORMATION.  
VIEILLES MATIÈRES LIVRÉES. — SOULTE EN ARGENT. — IMPO-  
TION DU CHIFFRE D'AFFAIRES.

*Pour déterminer la nature des marchés par conversion, il est impossible de s'en tenir à leur intitulé.*

*Sont marchés de fournitures, et non de transformation, ceux qui portent pas pour l'adjudicataire l'obligation d'utiliser les vieux métaux livrés en paiement d'une partie du prix, et laissant au co-contracté de l'administration la faculté d'en disposer à son gré comme propriétaire, la soulte en l'espèce ne pouvant être considérée comme émise uniquement d'après l'importance du travail effectué.*

*La juridiction administrative est incompétente pour décider de la compétence des marchés aux règles sur l'aliénation des biens publi-*



\* 9 5 7 5 0 6 F \*